साधारण

ब्राउन्डीन

Fr
914-981
Voy/Voy
9,6112

00086112

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-1.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015

VOYAGE EN VALACHIE

ET

EN MOLDAVIE,

AVEC DES OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE, LA PHYSIQUE ET LA POLITIQUE;

AUGMENTÉ

DE NOTES ET ADDITIONS POUR L'INTELLIGENCE DE DIVERS POINTS ESSENTIELS.

Traduit de l'italien par M. R. M. Lejeune,

Professeur de littérature, ex-Professeur particulier de Son Altesse le Prince de Moldavie.

Nihil admirari.

86112
ac

A PARIS,

CHEZ MASSON ET FILS, RUE DE TOURNON, N° 6.

1824.

F8 914.981
Voy/voy
86112
Ref
914.98

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

A mon passage à Milan, vers la fin d'avril dernier, je trouvai cette brochure qui sortait de sous presses. Les détails vrais et intéressans qu'elle renferme, les observations aussi justes que piquantes dont elle est semée, les succès qu'elle a obtenus en Italie, m'ont déterminé d'en donner au public la traduction, espérant qu'elle ne manquerait pas d'intéresser et qu'elle serait favorablement acceuillie dans un moment où la Valachie et la Moldavie fixent les regards de toute l'Europe, et où l'on recueille, avec empressement, les moindres détails sur ces contrées trop peu connues du reste du continent.

Ce Voyage, dit l'éditeur dans sa préface, *est l'ouvrage d'un Italien, homme de mérite.* Pour peu qu'on ait séjourné dans le pays et qu'on ait quelque connaissance de l'économie politique, on reconnaîtra, sans peine, qu'il sort d'une plume exercée dans ces sortes de matières, et que l'auteur, accoutumé à juger sainement, a des vues étendues. Cependant il existe plusieurs points sur lesquels il s'est opéré d'heureux changemens dans le cours

des derniers règnes, surtout depuis que la cour impériale de Russie a pris ces deux provinces sous sa protection et, qu'en vertu de ses traités avec la Porte, elle y exerce une surveillance salutaire. C'est ce qui m'a déterminé d'y ajouter quelques notes qui suffiront pour faire connaître au lecteur, les divers changemens survenus dans le régime administratif de ces provinces depuis l'époque où cet ouvrage a paru pour la première fois, en italien. Comme on n'a rien écrit, à ma connaissance, depuis plus de vingt ans sur ces deux principautés, cet ouvrage, excellent au fond, aura, au moyen de ces légères additions, tout l'attrait et tout le mérite de la nouveauté. Si le public daigne accueillir favorablement ce premier essai, j'aurai l'honneur de lui offrir incessamment une histoire particulière de la Moldavie, qui s'étendra jusqu'à l'époque fatale où cette fertile contrée a été le théâtre d'une insurrection dont elle a, la première, supporté tout le poids, et dont les conséquences lui ont causé des maux incalculables.

INTRODUCTION.

Nous devons aux historiens grecs et latins, et surtout aux Bizantins, les détails que nous possédons sur les peuples anciens qui ont habité au-delà du Danube ou qui, dans le cours des siècles, sont, après la décadence de l'empire Romain, sortis de la grande Asie et ont inondé l'Europe. Malheureusement ces notices sont rares, et les modernes qui ont essayé d'écrire l'histoire des peuples appelés Barbares, et tenté de découvrir leur origine, n'ont fait souvent que présenter des suppositions incohérentes et dépourvues de preuves; ils ont, la plupart du temps, suppléé, par les ressources de leur imagination, et par une éloquence pleine d'enflure, à la vérité et à la simple exposition des faits. En général les historiens latins plus sages, à mon avis, et plus modérés que les grecs, ont dédaigné la fiction et se sont contentés de dire ce qu'ils ont cru vrai ou probable. Les grecs anciens, pleins de vanité nationale, se sont laissé emporter à la fougue de leur imagination, et, dédaignant d'apprendre les langues étrangères, ont regardé avec mépris tous ceux qui ne parlaient pas la

leur. Ils ont corrompu tous les noms et les mots qu'ils citaient au besoin, et ils regardaient comme injustes et barbares les lois et coutumes qui n'étaient pas conformes aux leurs.

Les Bizantins, après eux, tout en conservant la vanité des premiers, se montrèrent beaucoup plus ignorans; ils exagérèrent constamment les victoires de leurs princes et s'attachèrent à dénigrer, à qui mieux mieux, les faits des destructeurs de leur empire.

L'admiration (quoique cette assertion paraisse singulière), doit cesser quand on veut examiner d'un œil impartial ce que les historiens modernes disent, ou racontent des diverses nations plus rapprochées de notre âge ou même contemporaines. Tous les écrivains qui parlent des Arabes ou des Turcs, ne nous présentent que des fables dictées par la haine religieuse. La Valachie, la Moldavie, l'Illyrie et la Russie même sont moins connues que l'Amérique, quoique faisant partie de la famille européenne. Cependant une grande partie de l'Europe est habitée par des nations très civilisées, et qui ont produit beaucoup d'écrivains sages et éclairés. On voyage à l'envi pour s'instruire et l'on imprime journellement les observations des voyageurs. Le premier écueil

que l'on rencontre dans les pays étrangers est la langue qui, souvent, dérive d'une plus ancienne. Le défaut de connaissance des langues empêche de juger de tant et de si différentes coutumes et usages reçus qui, souvent, influent sur le caractère d'une nation. Le second inconvénient est que l'on séjourne beaucoup trop peu de temps dans les villes étrangères, pour pouvoir se former la moindre idée du plus petit pays, et, à plus forte raison, de vastes régions gouvernées, évidemment, par un seul souverain, mais habitées, en effet, par des peuples dont le génie et les coutumes diffèrent.

Le long séjour que j'ai fait dans les États Ottomans, la connaissance de la plus grande partie des langues tant anciennes que modernes de ce peuple, m'a encouragé d'écrire ce que j'ai observé d'important et digne de la curiosité publique parmi les Turcs. Je me borne cependant, pour le moment, à réunir dans un cadre et à présenter aux regards du public ce que j'ai pu recueillir de plus intéressant sur l'état, les coutumes et les particularités des habitans de ses provinces, dans le cours de onze années de séjour en Valachie et en Moldavie, exposant ce que l'on peut

savoir de leur antiquité et ce que j'ai cru nécessaire pour l'instruction et le plaisir du lecteur.

La Transylvanie, la Valachie et la Moldavie étaient comprises par les Romains sous le nom général de *Dacie*, et les habitans regardés comme hardis et belliqueux (1). Je ne puis dire s'ils furent indigènes, issus de peuples plus éloignés (2), ni à quel degré de civilisation ils étaient parvenus (3). Les Romains, après une guerre longue et opiniâtre, ayant vaincu le roi *Décébale*, réduisirent ces contrées en provinces romaines et y envoyèrent de nombreuses colonies. *Trajan* fit bâtir, sur le Danube, un pont de pierre qui unissait une de ces deux provinces (c'est-à-dire, la Misie, aujourd'hui Bulgarie) avec le bannat de Crayow. On construisit la voie consulaire qui traverse les Carpathes au défilé appelé aujourd'hui *Tour rouge*,

(1) *Tacite*, de Morib. germ.

(2) On trouve dans ces provinces beaucoup d'anciennes monnaies d'argent d'Antintas et de Philippe, rois de Macédoine.

(3) Si le valet *Davo*, introduit dans la comédie antique et qui fut toujours un rôle de bas comique, était un esclave pris en Dacie, comme plusieurs le prétendent, il faut convenir que ces peuples étaient peu de chose, ou du moins regardés comme tels par les nations civilisées.

et qui fut prolongée jusqu'à Bender (1), comme on le voit par les ruines qui existent encore. Ce sont là, peut-être, les seuls ouvrages des Romains, dans ces contrées.

La Dacie fut divisée en trois provinces; savoir, Dacie *montagneuse*, *riveraine* et *mitoyenne*. Les mines abondantes de métaux renfermées dans le sein des monts carpathiens furent creusées, et l'on en rencontre journellement des vestiges (2). Il est probable qu'ils en tiraient encore d'autres avantages puisque leurs colonies furent si nombreuses (3). Il est certain que la langue italienne devint, peu de temps après que les Romains en furent les libres possesseurs, commune et unique même à ces contrées (4) et elle s'y conserve encore à présent quoique fort corrompue.

Les Slaves ayant commencé dans le second siècle de l'ère vulgaire à faire leurs incursions

(1) L'empereur Charles VI, après la conquête de Crayow, en 1718, acheva cette route qui n'était que commencée.

(2) Un auteur Transylvanien a écrit sur ces mines un opuscule fort curieux.

(3) On prétend qu'on y fit passer de Rome beaucoup de courtisanes et de gens de mauvaise vie.

(4) Adrien, pour fermer aux barbares qui étaient probablement Slaves, le passage en Misie, détruisit le pont bâti par son prédécesseur.

en Europe et à attaquer l'empire romain, paraissent avoir fixé leur quartier-général dans ces deux provinces, et dans la Bessarabie, qu'ils trouvèrent aussi commodes par leur position, qu'avantageuses par la facilité de s'y procurer des vivres. Il paraît que les hordes nombreuses ou tribus de ces nations, toujours poussées par le génie des conquêtes, s'étant avancées peu à peu vers le midi, abandonnèrent ces lieux à d'autres troupes de barbares qui, mues par le même principe et sollicitées par le même besoin, leur succédèrent.

Il est certain que, pendant plusieurs siècles les Moldaves et les Valaques unis aux Slaves Bulgares, poussèrent leurs excursions jusqu'à Andrinople et même Constantinople (1). De tout ce qu'on trouve dans les auteurs de l'histoire Byzantine qui, par incident, font mention de cette nation, on peut conclure qu'elle fut uniquement occupée de l'art pastoral et de la guerre. Il est donc impossible, et il serait fort peu intéressant, de vouloir tracer une histoire suivie de peuples qui, pendant plusieurs siècles, adonnés à la rapine et à l'oisiveté, ne pouvaient avoir d'autre caractère que celui que

(1) Voyez l'histoire Byzantine.

donne un tel genre de vie, puisqu'un climat très froid et très humide rend plus propre aux fatigues du corps qu'à la culture de l'esprit.

Dès que l'Asie fut épuisée de tant de nations belliqueuses et particulièrement des Slaves dont il n'existe plus maintenant aucune trace dans ces contrées, une autre nation plus lointaine et plus nombreuse, connue sous le nom de Tartares, commença à s'approcher de l'Europe. Semblable à un torrent rapide elle inonda la partie méridionale de l'Asie et pénétra jusqu'aux confins de l'Italie. Gengiskan, après avoir conquis l'Inde et la plus grande partie de l'Asie, tourna ses regards vers l'Europe où il expédia de nombreuses troupes qui firent deux irruptions dans la Hongrie et la Dacie, en 1233 et 1236.

La Valachie, et la Moldavie (appelée alors *Cumanie*) avaient alors leurs princes particuliers ou chefs nationaux, qui étaient souvent en guerre avec les Hongrois leurs voisins. Pour se soustraire à l'esclavage et pour éviter de tomber sous le joug de ces nouveaux barbares, ils se réfugièrent eux, leurs sujets et leurs bestiaux dans les états et sous la protection des rois de Hongrie qui prirent alors le titre de prince de Cumanie et de Valachie, et y envoyèrent leurs

juges pour régler les affaires contentieuses de ces peuples.

Les incursions des Tartares ayant cessé, parurent, sous les règnes de *Bela* et de *Louis* Ier, rois de Hongrie, et sous leurs auspices, deux chefs de cette nation Valaque retirée en Transylvanie. Ils furent chargés de repeupler l'antique patrie, et prirent le titre Slave de *Vaivode.*

Radoulo ou *Rodolphe* le Noir, s'établit le premier et occupa le terrein situé entre le *Siret* et *l'Alut* ou l'Oltau, et qui est aujourd'hui la Valachie proprement dite. Un autre petit district fut gouverné par un autre vaivode Valaque (1), mais cette partie fut bientôt incorporée à la plus grande et à la plus forte portion. Le bannat de Crayow, qui forme aujourd'hui la basse Valachie, demeura feudataire de la couronne de Hongrie, et fut donnée aux chevaliers de St. Jean de Jérusalem, qui en étaient les bans ou vice-rois, à la charge, par eux, de protéger les pélerins qui passaient d'Allemagne dans la Terre-Sainte. Il est de fait que l'on trouve encore aujourd'hui beaucoup de pierres où la croix de cet ordre militaire et sacré se trouve sculpté.

(1) *Prais* dans ses dissertations.

Radoulo et ses successeurs élevèrent ou restaurèrent différentes villes qui ont été successivement la demeure des vaivodes; de ce nombre sont : *Campolongo*, *Curti d'Argis*, *Tergowiste* et *Bucharest*. Il est probable qu'il était de la race des despotes ou princes slaves de la Servie, parce qu'un de ses successeurs nommé *Dan Bassaraba*, son neveu, parvint, sans opposition, au trône de Valachie et le transmit à sa postérité. On voit par leurs noms qu'ils étaient Slaves, car ils se servaient dans leurs diplômes (1), dans les inscriptions lapidaires (2) ainsi que dans la lithurgie, de la langue slave qui était commune à toute la nation Valaque. D'où il paraît que les princes et les boyards (3) ou nobles étaient Slaves descendans des derniers conquérans; les sujets Valaques descendaient des Romains et des anciens Daces. Les tableaux qu'on voit dans la plupart de leurs églises bâties

(1) On voit sur la porte de l'église de Curti d'Argis, bâtie par *Niagul Bassaraba*, en 1518, deux inscriptions en pierre, l'une en langue slave et l'autre en valaque.

(2) Dans le palais épiscopal de Bucharest on conserve le registre des diplômes accordés au monastère, ils sont tous en langue slave.

(3) *Boyard* signifie guerrier et correspond au mot latin *Miles*. Il fut en Europe, dans le moyen âge, un titre honorifique.

en mémoire de quelque victoire, les représentent habillés à la hongroise.

Bogdan, autre chef qui demeurait dans le voisinage, rassembla ses Valaques et s'établit dans la Cumanie qui commença à s'appeler Moldavie, probablement du nom d'un petit fleuve qui la traverse, et ensuite *Bogdania*, nom que lui donnent encore aujourd'hui les Turcs. Il bâtit plusieurs villes comme Sorrocca, Romanow et Jassy.

On trouvera séparément l'histoire chronologique des princes qui ont régné sur ces deux provinces. Mon dessein est de donner actuellement au lecteur une idée générale des changemens et révolutions arrivés dans le gouvernement.

Quoique les deux vaivodes fussent, dans le principe, vassaux et tributaires des rois de Hongrie auxquels ils reconnaissaient devoir la conservation de leur nation, cependant dès que leur établissement acquit quelque force et quelque consistance, ils commencèrent à secouer ce joug et ils se liguèrent entr'eux, et avec d'autres peuples voisins et rivaux des Hongrois, pour leur résister à main armée.

La Pologne si voisine de la Moldavie s'est immiscée, de tout temps, dans les affaires de son

gouvernement pour opposer son influence à celle de la Hongrie; d'un autre côté la puissance des Turcs s'étant accrue après la destruction de l'empire grec, le goût de ce peuple pour les conquêtes s'étendit au-delà du Danube et ils commencèrent d'aspirer à la possession de la Valachie et de la Moldavie qu'ils regardaient comme une proie facile et avantageuse.

Les princes et les nobles de ces deux provinces, naturellement inconstans, et d'ailleurs peu prudens, profitèrent de cette occasion pour se soustraire entièrement au joug des Polonais et des Hongrois. Ils commencèrent à se liguer avec les Turcs, et leur payèrent un tribut. L'ambition de la noblesse contribua beaucoup à soumettre totalement à la Porte-Ottomane ces deux principautés. Après la mort de Louis II qui fut tué en 1526 à la bataille de Mohac, gagnée par les Turcs, les Hongrois se trouvant sans chef, occupés d'ailleurs de leurs affaires domestiques, négligèrent celles de leurs voisins. Les boyards Valaques, particulièrement dégagés de ce frein, et qui, déjà, peu d'années auparavant s'étaient opposés aux dispositions testamentaires par lesquelles *Niagul Bassaraba* laissait le trône à son fils *Théodose*, encore enfant, aspirèrent au gouvernement, et

pour y parvenir, quelques-uns d'entr'eux eurent l'imprudence de recourir à la protection de la Porte-Ottomane qui, devenue prépondérante dans cette contrée, saisit avec empressement cette occasion, d'y étendre sa domination qu'elle a conservée et conserve encore sur la Valachie et la Moldavie depuis cette époque.

Quelques princes, il est vrai, tels que le célèbre *Michel* de Valachie, qui fut généralissime de l'empereur Rodolphe II, cherchèrent ensuite à secouer le joug, mais ces tentatives ont été infructueuses, parce qu'elles étaient fondées sur le génie et le courage d'un seul homme et qu'elles n'étaient point secondées par les forces nationales.

La Porte accorda prudemment aux boyards Valaques et Moldaves le privilège de nommer leurs princes, lorsque le trône viendrait à vaquer. Les Valaques ont joui de ce privilège depuis l'an 1520 jusqu'à l'époque du supplice de *Constantin Brancowan*, qui fut décapité à Constantinople en 1714, et les Moldaves l'ont conservé jusqu'à la rébellion, et la fuite en Russie, du prince Cantemire en 1711 (1. 2).

(1) Les révoltes qui ont eu lieu à différentes époques, et les troubles qui précédaient et qui accompagnaient toujours l'élec-

L'abus qu'on a fait de ce privilège, a coûté la vie à un grand nombre de princes et la liberté aux deux nations; dans le cours de deux siècles la concurrence au trône a occasioné des guerres civiles presque continuelles; il suffit de dire que pendant cet intervalle il y a eu environ quarante princes en Valachie et presqu'autant en Moldavie.

Soit que la Porte ne voulut pas mécontenter les empereurs-rois de Hongrie ainsi que la Pologne, soit par d'autres motifs, elle ne prit pas immédiatement possession de ces deux provinces (1) et se contenta de les avoir pour tributaires; mais pour mieux y dominer, au lieu d'arrêter les désordres causés par l'ambition des prétendans au trône, elle les fomentait, au contraire, en envoyant à celui qui demeurait vainqueur dans le conflit, l'investiture de la

tion, ont servi de prétexte à la Porte pour enlever ce droit aux deux principautés. (Note du Traducteur.)

(2) Quoique la Porte se soit arrogé depuis cette époque le droit de nommer elle-même pour ces provinces, et d'y envoyer des hospodars qui sont toujours les drogmans du Divan dont on récompense ainsi les services, cependant depuis les derniers traités avec la Russie, ces princes doivent être reconnus par la cour Impériale et ne peuvent être déposés sans son consentement. (Note du Traducteur.)

(1) Il est bon d'observer que les tentatives et les incursions des Turcs à différentes époques ont eu peu de succès.

principauté (1) consistant en une pelisse, les sceaux, deux queues, une épée et le *topouse* ou masse ferrée (2). Enfin voyant ces deux provinces dépeuplées et désolées, elle se détermina, après la déposition de Brancowan, à nommer un prince, sans consulter les boyards, comme elle l'avait fait quelque temps auparavant en Moldavie. Celui-ci était réellement Valaque de nation, mais peu de temps après, la Porte le priva du trône, lui ôta la vie, et lui donna pour successeur un grec de Constantinople, et elle a continué jusqu'au moment actuel de le donner à des grecs (3).

(1) Je décrirai plus loin les cérémonies qui s'observaient lorsque l'investiture de la principauté était donnée à un grec, ainsi que l'*allaye*, ou marche triomphale du prince à Constantinople. (Note du Traducteur.)

(2) Cette masse ressemble à un sceptre, elle est terminée à l'une de ses extrémités par un pommeau très pesant et recouverte dans toute son étendue de lames d'argent sculptées et enrichies de diamans, surtout dans le pommeau; le prince avait le droit d'en frapper même les boyards, c'était une espèce de peine infligée pour certains délits, mais au reste peu usitée. (Note du Traducteur.)

(3) L'érudit P. *Prais* dans ses *Dissertations historiques critiques sur les Huns*, avance (Dissertation VI paragraphe IV) qu'après la prise de Constantinople les Turcs envoyèrent, pour gouverner la Valachie et la Moldavie, des grecs orientaux descendans des empereurs de Constantinople, afin de les consoler en quelque sorte de la perte du trône; mais on ne trouve

Nicolas Mavrocordato, fils du célèbre Alexandre Mavrocordato, plénipotentiaire au traité de Carlowitz, fut le premier grec créé par la Porte-Ottomane prince de Valachie. Il serait impossible de dire s'il se conduisit d'après des ordres particuliers, s'il voulut flatter le goût de son souverain ou satisfaire son propre génie qui était très malveillant, mais il fut le Néron de la Valachie, et il étouffa un reste de liberté, dont, malgré le joug oppressif qui les accablait, les boyards Valaques et Moldaves jouissaient encore; il les dépouillait de leurs biens et leur ôtait la vie. Pendant le temps qu'il fut en Moldavie, il avait fait fortifier l'ancien château de Chottin situé sur les rives du Niester. Après sa mort, il eut pour successeur son fils, Constantin le jeune, dont le règne fut très court et qui fut renversé

dans l'histoire, aucune trace de ce fait. On sait seulement que dans le siècle dernier, deux Grecs ou plutôt deux Albanais *Ducas* et *Ghika*, gens de basse extraction, qui s'étaient élevés dans l'administration des deux principautés, ont, ainsi que deux *Cantacuzènes* (*) nés en Valachie de parens grecs, et qui avaient pris ce nom illustre, Dieu sait sur quel fondement, régné sur les deux provinces.

(*) Il existe encore en Russie des descendans de la famille des Cantacuzènes, et deux princes de cette maison ont été au service de cette puissance. On ne saurait révoquer en doute leur origine, puisque leurs diplômes sont reconnus par la cour Impériale. (Note du Traducteur.)

par un autre parti de Grecs du Phanal, lesquels avaient commencé à goûter les douceurs et les richesses du gouvernement de Valachie et de Moldavie. La nation grecque devenue esclave des Turcs, et avilie depuis plus de deux siècles, avait perdu toute idée de noblesse et de grandeur, et se contentait d'exercer, à Constantinople, le commerce ou les arts mécaniques. Par une combinaison étrange, et pour quelques services rendus au fameux grand-visir Kiuperli au siège de Candie, comme interprète de la langue italienne, un grec nommé *Panayotti*, fut, le premier, nommé drogman de la Porte-Ottomane, poste qui avait été d'abord occupé par quelque renégat. Par une autre singularité non moins frappante, à sa mort, un autre grec nommé Alexandre Mavrocordato, originaire de Scio, homme plein d'ambition et de capacité, instruit dans les langues européennes et dans la médecine qu'il avait étudiée à Padoue, et qui lui avait procuré crédit et protection auprès des grands de la capitale, se trouva propre à remplir cet emploi (1).

(1) Le seul moyen de s'enrichir pour les grecs du Phanal, et celui par lequel beaucoup d'entr'eux sont parvenus à des emplois importans, était depuis ce temps, la connaissance des langues européennes que les Turcs ne peuvent pas ou ne daignent pas se donner la peine d'apprendre. (Note du Trad.)

La charge de premier interprète et les deux principautés réveillèrent l'ambition et l'esprit d'intrigues naturel aux Grecs. Beaucoup d'entr'eux envoyèrent leurs enfans étudier la médecine en Italie; d'autres mirent les leurs au service des nouveaux princes grecs, de sorte qu'en peu de temps ils acquirent des connaissances, des richesses et un crédit égal à leur capacité; mais comme peu d'entr'eux pouvaient aspirer au drogmanat, et delà parvenir à la principauté, et que tous briguaient, cependant, ces deux dignités, ils commencèrent à cabaler auprès de la Porte pour les obtenir, ce qui réduisit les principautés à une ferme, et le rang d'hospodar à un riche fermier que celle-ci vendait au plus offrant. Un grec nommé *Stavraqui*, étranglé sous le règne du sultan Mustapha, et qui n'était que simple agent des deux principautés, commit des vexations telles qu'aucun tyran n'en a jamais exercées de pareilles; tant il est vrai que, dans tous les temps, les esclaves qui, à l'ombre de la faveur des princes, acquièrent de l'autorité, ont été les plus odieux et les plus cruels oppresseurs du genre humain. On ne l'a vu que trop souvent du moment que les Grecs ont gouverné ces malheureuses provinces. Il serait fastidieux de

raconter les détours et les injustices des Grecs du Phanal pour soutenir ou pour élever un prince qui n'était lui-même que la créature et l'instrument d'un ministre ou d'un agent près la Porte; il suffit de dire que beaucoup ont terminé leur existence par le lacet, qu'aucun grec n'est devenu riche (1) et que les deux provinces ont été ruinées et presqu'abandonnées (2).

(1) Ils auraient certainement pu s'enrichir, car les charges des deux principautés étaient assez lucratives, mais le luxe et la profusion leur faisaient dissiper leur fortune en moins de temps qu'ils ne l'avaient acquise. (Note du Traducteur.)

(2) Enumération des Grecs, Valaques et Moldaves qui ont été pendus et décapités dans le siècle dernier, pour cause des deux principautés.

1714. Le prince *Brancowan*, quatre fils et un boyard nommé Vacaresculo.

1716. Le prince *Cantacuzène* et son père.
L'archèque de Valachie, noyé.

1719. Jean *Mavrocordato*, prince de Valachie, empoisonné.

1737. Jean *Ypsylanti*, chef des pelissiers à Constantinople, souche des princes Ypsilanti, pendu.

1740. Constantin *Ghika*, drogman de la Porte, décapité.

1760. Jean *Soutzo*, frère aîné du prince Michel Soutzo, pendu.

1765. *Stavraqui*, agent des deux principautés, pendu.
Un peu auparavant deux boyards Valaques et trois bourgeois, assassinés par son ordre, à Bucharest, dans une sédition.

1769. Grégoire *Callimaqui*, prince de Moldavie, décapité.
Nicolas *Soutzo*, drogman de la Porte, décapité.

1777. Grégoire *Ghika*, prince de Moldavie, poignardé à Jassy par un capoudzy.

Les boyards, et surtout ceux de Valachie, ont pris, sans en avoir l'esprit et le génie, les vices des Grecs qui copiaient ceux des Turcs, et l'on peut dire d'eux ce que disait le grand historien des Bretons :

« Ils se complurent ensuite à se vêtir comme » nous, à imiter nos manières; ils adoptèrent » l'usage des bains, les travestissemens, les « sociétés, etc. »

Les princes et leurs ministres, afin d'empêcher les boyards de porter leurs plaintes à la Porte, leur ont non seulement défendu toute correspondance avec les étrangers, mais ils ne leur permettent pas même de sortir de la résidence princière, pour aller dans leurs terres, craignant qu'ils ne s'échappent et n'aillent à Constantinople. Ils ont accordé la liberté aux paysans qui sont au service des boyards et des

1778. Le vistiare *Bogdan*, descendant des princes de Moldavie que le prince Morousy fit décapiter à Jassy avec un autre boyard.

1786. *Pétraqui de la Zecca*, décapité.

Quoique les exécutions aient été moins fréquentes depuis l'époque où les princes de Valachie et de Moldavie sont nommés pour sept ans, il y a cependant eu quelques princes grecs décapités, tels que les *Hangerly*, *Alexandre Soutzo* en 1806 et *Démétrius Morousy* en 1812, mais leur mort se rattache plutôt à des causes politiques qu'à des intrigues pour les principautés. (Note du Traducteur.)

nombreux monastères, mais c'était plutôt afin de les avoir entièrement à leur dévotion que par un motif d'humanité. Enfin il est défendu aux boyards de lire les journaux et d'avoir des nouvelles extérieures (1).

La cour de Russie ayant, en 1782, établi un consul dans ces deux principautés, et un courrier entre Constantinople et St. Pétersbourg, qui passait deux fois par mois par cette route, les deux princes employèrent mille moyens pour empêcher que la Porte ne reçût les lettres des paysans. Les boyards Moldaves plus entreprenans et plus unis entr'eux ne se sont pas

(1) Cette défense peut avoir existé sous les règnes de quelques princes fort soupçonneux et fort peu instruits comme la plupart de ceux qui ont régné dans le siècle dernier; mais dès que les bienfaits de la civilisation s'étendirent dans les classes supérieures de ces contrées par les soins de quelques princes philantropes, les lumières s'y répandirent également, et la noblesse jouit d'une honnête liberté à cet égard. Les boyards en ont profité pour faire élever leurs enfans dans les langues et les sciences de l'Europe, sous les derniers princes; et il est à présumer que ces deux provinces, qui avaient déjà, dans l'espace de vingt ans, fait de si grands pas vers la civilisation, se seraient encore avancées davantage sans les fâcheux événemens qui viennent de se succéder, et qui, en dispersant la noblesse, ont éloigné les soutiens et les protecteurs des établissemens d'instruction, et détruit les élémens de félicité publique.
(Note du Traducteur.)

laissé si fort opprimer, et ont conservé le droit de résider dans leurs terres, quand ils n'ont pas d'emploi public.

Voilà comment la Valachie et la Moldavie, d'un état monarchique indépendant passèrent d'abord à celui d'une olygarchie féodale, et sont enfin tombées sous le joug du despotisme le plus destructif, c'est-à-dire, de princes étrangers esclaves d'un gouvernement absurde et tyrannique.

Dans le traité de paix conclu entre la Russie et la Turquie à *Kaynardzy* le 21 juillet 1774, il existe, en faveur des deux principautés, un article que l'on trouvera inséré dans cet ouvrage. C'est en vertu de cet article que le colonel Peterson, ambassadeur de Russie à Constantinople, fit expédier aux deux nouveaux princes de Valachie et de Moldavie un *halts-cherif* ou diplôme signé de la main même du Grand-Seigneur, et dans lequel, indépendamment de beaucoup d'autres privilèges, il était expressément dit que la Porte ne changerait point les princes sans de graves motifs et sans en donner connaissance à la Russie. Cependant trois ans après elle fit, par le moyen d'un de ses sicaires, assassiner par trahison Grégoire Ghika, prince de Moldavie, et recommença

de changer les princes à son gré et à l'insu de la Russie. Elle accabla de contributions excessives les deux principautés, surtout en comestibles. La cour Impériale de Saint Pétersbourg fit, conjointement avec celle de Vienne, des représentations sur cette conduite injuste et illégale, et obtint, en 1784, un nouveau privilège semblable au premier, et dont on trouvera ci-après la traduction.

Nonobstant tout cela, la Porte changea la même année le prince de Moldavie, sujet extravagant qu'à tous égards elle n'aurait jamais dû élever à un tel poste. Peu après Michel Soutzo, prince de Valachie (1) homme de bien et vraiment estimable pour sa modération, fut aussi déposé. On lui substitua, contre l'usage qui est de ne nommer à cette dignité que les fils des derniers princes ou les drogmans actuels de la Porte, une créature du capitan pacha (2) qui, non seulement devint le tyran de la Valachie, mais qui même, à ce qu'on assure, contribua beaucoup par ses instigations à échauffer la tête du fougeux grand-visir et à le

(1) Grand-père du dernier hospodar de Moldavie. (Note du Traducteur.)

(2) Le prince N. Mavrogéni dont le règne fut de courte durée. (Note du Traducteur.)

porter, alors, à déclarer la guerre à la Russie. Il est probable que les deux princes actuels en seront les victimes, mais surtout les pauvres Valaques et Moldaves dignes certainement d'un meilleur sort, et qui, par ces changemens continuels, éprouvent des maux inexprimables et souffrent les plus grandes oppressions (1).

Dieu juste, daignez un jour délivrer ces peuples malheureux d'une si barbare tyrannie ! Vous qui leur avez accordé une terre fertile et digne d'envie, faites que ses habitans puissent en jouir en paix avec sécurité, afin qu'ils bénissent votre nom (2) !

(1) En vertu des derniers traités avec la Russie, la durée du règne des princes est septennaire, cette clause a été rigoureusement observée depuis le traité de Bucharest, malgré les intrigues des concurrens pour renverser leurs antagonistes.
(Note du Traducteur.)

(2) On ne peut qu'applaudir à ce vœu qui est celui d'un philantrope et d'un homme de bien. Cependant celui que l'auteur réclame pour ces peuples a été en partie opéré par la bienveillante sollicitude de la cour de Russie, et il existait avant le traité de Bucharest des réglemens qui ont apporté de grandes améliorations dans le sort de ces deux provinces. J'en parlerai plus loin en traitant des chapitres auxquels ils appartiennent. (Note du Traducteur.)

VOYAGE
EN VALACHIE
ET
EN MOLDAVIE.

OBSERVATIONS HISTORIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Description topographique de la Valachie et de la Moldavie.

Ces deux provinces sont séparées de la Pologne par le Niester; de la Transylvanie et du Banat de Temeswar par les monts Carpathes ou Crapacks. Le Danube les divise de la Bulgarie, et un vaste désert de la Bessarabie. Elles présentent, dans leur ensemble, une superficie fort irrégulière. Les sources abondantes qui découlent du sommet des monts Carpathes forment, du côté de la Transylvanie, des limites naturelles. Celles de ces sources situées au midi appartiennent aux deux principautés, et celles situées au nord sont à la Transylvanie. D'un côté

une aigle, et de l'autre une grande croix de bois, plantées sur le terrein, forment la démarcation. La Valachie, qui est plus méridionale et presque renfermée entre le Danube, forme un arc de cercle qui a pour corde les monts Carpathes; elle a environ cent lieues dans sa plus grande longueur et cinquante de large; des rives du Danube jusqu'au milieu règnent de vastes plaines, et vers le milieu commencent des vallées, et des collines agréables qui s'élèvent insensiblement jusqu'au sommet de ces montagnes.

La Moldavie est d'une (1) forme presqu'octangulaire, et a environ soixante lieues de diamètre de chaque côté, y compris le District de la Buchovine, cédé par la Porte-Ottomane à la maison d'Autriche en 1776. Cette cession fut le résultat des sages et prudentes négociations du baron de Thugut, internonce impérial à Constantinople; une seule langue de terre, renfermée entre le Pruth et le Siret, s'étend jusqu'au Danube. Le terrein qui se compose de plaines très étendues, surtout du côté de la Bessarabie, et de collines, de vallées et de très hautes montagnes vers la Transylvanie, est par cela même inégal et varié.

On trouve de tous côtés dans les deux provinces de riches pâturages et de grandes forêts. Elles sont arrosées par une multitude de rivières et de ruis-

(1) Elle ne présente plus à présent qu'une forme allongée depuis que, par le traité de Bucharest en 1812, la Russie a étendu ses frontières jusqu'au Pruth dans toute la longueur de ce fleuve. (Note du traducteur).

saux qui sortent des monts Carpathes, et qui se réunissent pour porter leurs eaux en tribut au Danube. Les fleuves les plus considérables de la Moldavie, sont, outre le *Niester* qui la sépare de la Pologne, le *Pruth* et le *Siret* tous deux navigables, et qui ont leur embouchure à peu de distance l'un de l'autre. C'est sur le promontoire d'une presque île formée par ces deux fleuves que s'élève le célèbre et l'unique port de la Moldavie appelé Galatz (1), où abordent les vaisseaux qui viennent de Constantinople par la mer Noire, pour charger les divers produits de la province.

Les fleuves les plus considérables de la Valachie, dont aucun n'est cependant navigable, sont le Buséo dangereux par ses crues subites et la rapidité de son cours; le Ribnik (2) dont les eaux sont salées; le Jalownitza; le Dombowitza (3) fameux par la salu-

(1) Ce fut dans cette ville que se manifestèrent, en mars 1821, les premiers symptômes de l'insurrection contre les Turcs qui furent massacrés, en se défendant, par ordre de Caravia, l'un des chefs, et deux jours avant l'entrée, à Jassy, du prince A. Ypsilanti. Le 2 juillet suivant elle fut encore le théâtre d'un combat très opiniâtre et très sanglant entre les Turcs et les Grecs qui y firent des prodiges de valeur, mais qui furent accablés par le nombre. (Note du traducteur).

(2) C'est dans ce fleuve que se noya, sur la fin de la dernière campagne des Russes, en 1812, le fils du célèbre général Souvarow. (Note du traducteur).

(3) Il existe un proverbe valaque qui dit : *Dombowitza apa duce, ci ne bee non se aduco*, c'est-à-dire : *Les eaux de la Dombowitza sont douces, qui les boit ne peut plus les quitter.*

brité de ses eaux, et les poissons délicats qu'il produit. Il traverse Bucharest; l'Argis et l'Aloute ou l'Oltau, qui sépare le Banat de Crayow de la Valachie. Indépendamment de ces fleuves, et de beaucoup d'autres, on rencontre à chaque pas des lacs nombreux, et il suffit de creuser dans la plaine à une certaine profondeur, pour trouver de l'eau parfaitement bonne. Les villes capitales sont Bucharest en Valachie, et Jassy en Moldavie. Foxane est une ville célèbre par le congrès qui s'y tint en 1772, entre la Turquie et la Russie (1); le Siret la divise en deux parties égales dont chacune appartient à une principauté, et forme la limite des deux états.

CHAPITRE II.

Division de la Valachie et de la Moldavie.

La Valachie se divise en Valachie proprement dite, qui s'étend depuis Foxane jusqu'à l'Aloute ou l'Oltau; et en Banat de Crayow qui est la partie occidentale au-delà de ce fleuve. Les indigènes appellent la totalité *Zara Roumanesca*, c'est-à-dire, empire romain. On appelle les paysans *Roumomes* ou Romanis (2), pour

Il faut encore observer que l'or recueilli dans ce fleuve est pur et fin. Il est à croire que ses sources ne passent pas près de minéraux qui pourraient imprégner les eaux de particules nuisibles.

(1) Les deux autres villes sont célèbres sous le même rapport: Jassy par le traité conclu en 1792, et Bucharest par celui de 1812. (Note du Traducteur).

(2) Le nom de *Roumome*, est devenu, en Valachie, un terme de mépris, comme en Grèce celui de *Romeosse* qui signifie éga-

les distinguer des nobles qui prennent le nom de *Boyards*.

La première partie se divise en douze cercles ou districts qui sont : *Foxane, Buséo, Sakojani, Prahowa, Jalowniza, Dombowiza, Ilfow, Muscello, Argis, Wlaska, Telliorman, et Oltout.* La seconde partie est divisée en cinq districts, savoir : *Roumanazy, Voulcia, Sil, Gorsi et Mehedinci.*

La Moldavie se divise en vingt cercles qui sont : *Soucciava, Campolongo, Nemciou, Romanow, Bacow, Poutna, Tecoutz, Covourlouis, Toutova, Vaslouis, Falcii, Grezeni, Lapousna, Orchei, Sorocca, Czernautz, Dorogoi, Harlow, Caligha-toura et Zenout de Jassy* (1).

Il y a trois diocèses en Valachie qui sont l'archevêque Métropolitain de Bucharest, l'évêque de Crayow, ou de Rimnik, et celui de Buséo. Il y a, en Moldavie, quatre diocèces, savoir : l'archevêque Métropolitain de Jassy, l'évêque de Fernauci, celui de Romanow, et celui de Falci (2).

lement Romain. Voilà comment les noms les plus illustres et les plus respectés autrefois changent de signification !..

(1) La Moldavie ayant perdu presqu'un tiers de son territoire par le traité de Bucharest en 1812, et ses frontières étant bornées par le Pruth dans toute sa longueur, n'est plus divisée aujourd'hui qu'en dix-sept Isprawnitcie ou Districts qui sont : *Jassy, Caligatura, Cherlow, Potoschani, Doroschoi, Chertzi, Faltzi, Vaslouis, Toullowa, Covouslouis, Chirtzi, Poutna, Hanow, Romanow, Nemciou, Coutzowa et Remi.*

(Note du Trad.)

(2) Les catholiques qui sont très nombreux dans cette province, et qui s'élèvent à cinquante mille à peu près, avaient

Le patriarche de Jérusalem, les couvents des monts Athos et Sinaï ont, dans les deux principautés, de nombreuses congrégations qui dépendent d'eux uniquement tant au spirituel qu'au temporel.

Tous ceux qui ont parlé de la Valachie et de la Moldavie, se sont efforcés de trouver l'origine de ces deux noms. Ils disent que la seconde tire le sien d'un fleuve de ce nom, mais du reste fort peu important. Quant à la première, il est certain que *Ulah* signifie en Slave *Italien*; la Valachie s'appelle *Volosca Sémégla*, qui veut dire littéralement *Terre des Bœufs*. Il ne me paraît pas fort important de savoir précisément si ce nom lui a été donné par les Slaves, parce qu'en entrant dans la Dacie, ils y trouvèrent beaucoup de bœufs, et si ce furent eux qui qualifièrent les Romains qui l'habitaient du nom de *Vlossio* ou *Vlassi*. Si, enfin, ces derniers la connaissaient déjà par ce

obtenu, dans les temps; l'érection d'un évêché qui était celui de Bacow, et ce siége fut occupé trois ans; à la mort de l'évêque, la cour de Rome pourvut, de suite, à la nomination d'un nouvel évêque, mais n'ayant pas pu obtenir du gouvernement français qui était alors en possession des Etats romains, des passeports pour que ce prélat se rendit à son poste, ce siége est resté vacant, et les Moldaves ont regardé ce laps de temps comme une renonciation tacite de la part du Saint-Siége, et comme un droit perdu par prescription, car en 1818, Sa Sainteté ayant envoyé dans cette province un évêque pour administrer la confirmation, non seulement toutes les démarches tendantes à rétablir en sa faveur le siége de Bacow sont restées sans succès; mais il éprouva même beaucoup de difficultés pour remplir sa mission. (Note du Traducteur).

nom ou s'ils le lui donnèrent par hazard, ce sont toutes questions que je laisse à résoudre aux érudits.

CHAPITRE III.

Climat, air et eaux.

Les deux principautés sont situées à peu près, entre le quarante-quatrième et le quarante-huitième degré de latitude. Malgré cela l'hiver y est long, et pour l'ordinaire très rigoureux, surtout depuis le 20 décembre jusqu'au 20 février.

Il est cependant plus doux en Valachie qu'en Moldavie, et quoiqu'il soit vrai qu'en 1779 où la neige fut très rare en Valachie pendant un assez long intervalle du mois de janvier, le mercure était cependant descendu à vingt degrés au-dessous de la glace dans le thermomètre de Reaumur. Les eaux des puits les plus profonds étaient gelées, ainsi que le Danube jusqu'à six pieds de profondeur; ordinairement dans cette saison le froid se maintient entre dix et quinze degrés de ce thermomètre. Lorsqu'on voit en automne de fréquentes aurores boréales, cela présage un hiver long et froid. Le printemps, qui commence en avril, est très beau. Dans le mois de juin règnent les vents de sud ouest (qui amènent souvent des pluies abondantes et nuisibles même, quelquefois, aux récoltes) les orages, les tonnerres les éclairs et la foudre. Il est à remarquer qu'ils ont des périodes réglées. Le plus souvent, par exemple, il

pleuvra tous les jours précisément à la même heure, et le ciel redevient ensuite pur et serein ; dans cette saison, quand les chaleurs sont hâtives et que le vent du sud-est souffle, succèdent de terribles inondations tant du Danube que de tous les fleuves des deux principautés. Le vent du midi, humide et chaud, fond subitement les neiges ; cela, joint aux pluies abondantes, grossit les fleuves qui, comme on l'a déjà dit, se déchargent dans le Danube, lequel se décharge lui-même dans la mer Noire. Dans le même temps le vent de sud-est règne dans les mers de l'Archipel, et devient si violent dans le Bosphore, qu'il repousse, ou tient au moins en équilible, un volume d'eau considérable qui s'écoule ordinairement de la mer Noire par ce canal ; conséquemment le Danube, qui reçoit tant d'autres grands fleuves dans son lit, est contraint de refluer ou de s'élever ; et sa superficie, devenue ou égale ou supérieure à celle des fleuves tributaires, les retient dans leurs cours ; ils dépassent leurs rives et inondent toutes les plaines voisines. Souvent ces fleuves se réunissent et forment des lacs immenses.

Ces incidens qui, dans un pays peuplé et civilisé seraient un malheur inévitable, ou du moins une chose très nuisible, ne sont que peu sentis et sont moins redoutés dans ceux-ci où les terreins sont vastes, la population peu nombreuse, et où l'on manque d'hommes (1). La fonte violente des neiges produit

(1) Dans les pays où l'agriculture est encouragée et où l'homme peut jouir en paix du fruit de son industrie, la population ne

un autre effet non moins funeste dans les montagnes; l'eau qui filtre à travers les rochers dans les entrailles de la terre, remplit les cavernes qu'elle rencontre jusqu'au point d'acquérir une force répulsive bien supérieure à la masse de pierre ou de terre qu'elle supporte; elle la meut, et si cette masse est un promontoire situé sur une montagne, elle le précipite dans le vallon, déracine les arbres, et les entraîne ainsi que les maisons qui se trouvent à sa surface. Dans le siècle dernier, un faubourg de Jassy, situé sur le penchant d'une colline, tomba tout doucement dans le vallon sans que personne fût blessé, et les maisons, qui fort heureusement étaient de bois, d'ozier et de boue, comme celles des pauvres gens de ces faubourgs, ne furent que peu endommagées.

Dans les mois de juillet et d'août les chaleurs sont ordinairement excessives; les nuits sont cependant

manque pas. Dans ceux-ci, au contraire, le paysan gêné dans ses travaux et qui sait d'avance que le produit de son labeur ne servira qu'à enrichir les castes privilégiées, devient indifférent au succès de ses travaux, il ne fait aucune entreprise fructueuse dont le produit pourrait lui être disputé; et, content d'une modique subsistance achetée par mille dégoûts, il croupit dans de vieilles coutumes, s'abandonne à l'oisiveté et souvent à l'ivresse; et si le patrimoine de ses ancêtres, loin de s'améliorer entre ses mains, ne se détériore pas, c'est qu'une vieille habitude lui fait une loi de le transmettre à ses successeurs dans l'état où il l'a reçu lui-même. Tel est le sort des pauvres agricoles de ces deux fertiles provinces.

(Note du Traducteur.)

toujours fraîches et presque froides. En septembre reviennent les pluies; c'est dans le mois d'octobre et jusqu'à la mi-novembre que règne la plus belle saison, un air agréable et tempéré, et un ciel extrêmement pur et serein. L'hiver s'annonce par un vent du nord très impétueux appelé *Crivaz;* il souffle pendant trois ou neuf jours, et amène une grande quantité de neige qui tombe ordinairement jusqu'à la hauteur de quatre pieds. C'est alors que les eaux gèlent. Plus on s'approche des montagnes et plus le froid devient insupportable. La terre gèle si fort qu'elle acquiert la dureté de la pierre, et qu'il s'y fait des crevasses comme dans les grandes chaleurs.

La Moldavie et la Valachie sont très peu sujettes aux tremblemens de terre (1). Les météores ne sont ni si universels, ni si fréquens, ni si destructeurs qu'ailleurs, surtout dans le plat pays. L'air est généralement bon; les Valaques et les Moldaves dorment tout l'été en plein air; les maladies chroniques y sont

(1) Il paraît qu'ils sont plus fréquents en Moldavie qu'en Valachie. Il y en a eu plusieurs secousses à Jassy dans le cours de 1819; mais aucune n'a égalé celle qui s'est fait sentir dans la nuit du 3 au 4 février 1821. Le palais princier qui est bâti tout en pierre et d'une construction solide fut ébranlé jusque dans ses fondemens. Cette même année 1821 a été remarquable par plusieurs secousses plus ou moins fortes, qui ont eu lieu pendant les mois de juillet, août et septembre, et qui se sont fait sentir à Kisnow en Bessarabie qui faisait autrefois partie de la Moldavie. Ces remarques viennent à l'appui de mon assertion. (Note du Traducteur).

peu connues. Les fièvres billieuses intermittentes y sont fréquentes, mais peu nuisibles aux indigènes, surtout quand elles sont abandonnées à elles-mêmes. Malgré tous ces avantages les habitans sont déjà vieux à soixante ans, et surtout en Valachie; peu parviennent à leur soixante-dixième année, on en verra clairement la raison lorsque je parlerai des coutumes.

Il existe dans les collines en Valachie des sources abondantes d'eaux limpides et fort saines; celles des montagnes engendrent le goître. Les habitans d'Argis, surtout, sont si sujets à cette terrible maladie qu'ils ne paraissent pas faire partie du genre humain. Ceux qui en sont attaqués ne deviennent pas plus grands que de quatre pieds environ; ils ont une tête énorme et bouffie qui paraît réunie à la poitrine, et un gros volume protubérant de chair autour du col; de là vient qu'il sont aphoniques (1). Les habitans savent qu'il existe dans le voisinage des sources d'eaux qui ont la propriété de résoudre et de détruire cette maladie qui devient héréditaire; mais, soit indifférence ou superstition, ils ne se donnent pas la peine de recourir aux remèdes pour détruire cette difformité si incommode d'ailleurs. Il est cer-

(1) Les habitans de la Valachie ne sont pas les seuls sujets à cette affreuse maladie. Dans les montagnes de la Styrie et dans le Valais, il n'est pas rare de voir de jolies personnes défigurées par d'énormes goîtres. Les plus maltraités dans ce genre, sont les Crétins, espèce de race muette et difforme répandue dans les environs du lac de Genève. (Note du Trad.)

tain que ceux qui en sont attaqués font horreur et compassion à la première vue. On trouve même dans les plaines des puits creusés qui donnent d'excellentes eaux, mais en général celles des puits est molle, tiède et d'un goût désagréable.

Il y a diverses sources d'eaux minérales ferrées et souffrées, mais dont on fait peu d'usage. Comme il y a des minières abondantes, il s'y trouve également de nombreuses salines. En Moldavie où les eaux sont plus rares, la meilleure, tant pour les hommes que pour les animaux, est celle du Pruth; on la croit même fort saine, mais pour la rendre potable il faut qu'elle soit reposée et qu'elle ait déposé les particules de terre dont elle est chargée. Les habitans des villes, qui ont adopté les coutumes des Grecs, conservent de la glace pour rafraîchir les vins et l'eau pendant l'été.

Comme la Moldavie est plus au nord et que la superficie de cette province est fort inégale, les saisons n'y sont pas aussi régulières qu'en Valachie; les pluies sont plus fréquentes et plus nuisibles pour les biens de la terre; la neige est aussi plus abondante, l'hiver long et rigoureux, et souvent l'on voit encore de la neige au moins d'avril; je crois que le froid excessif qu'il fait dans ce pays provient de ce qu'il n'est ni assez peuplé ni assez cultivé, comme aussi de la grande quantité de nitre que contient la superficie du sol; enfin de ce qu'il n'est pas couvert de montagnes du côté d'où vient le vent de nord-est qui, en soufflant, transporte avec lui les particules gelées des contrées les plus septentrionales de l'Europe.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES.

CHAPITRE IV.

Vignes.

La vigne, si utile par son produit, mérite d'occuper ici la première place, tant pour la grande abondance que pour l'excellente qualité des vins qu'on en tire dans les deux principautés. Ceux d'un usage plus ordinaire sont les blancs de couleur orangée; les rouges ne sont pas tant estimés. On cultive en général, la vigne sur les collines, et après les vendanges on la plie et on la couvre de terre. Au printemps on la découvre, on l'appuie contre des échalats fort minces et on la taille. En peu de temps elle commence à fleurir, et au mois d'octobre le raisin est en maturité. Quoique les Valaques et les Moldaves ne soient pas fort ingénieux dans la manière de faire et de conserver le vin, il est cependant de si bonne qualité qu'il devient potable et clair après la première année. Il est d'abord acide, ensuite il devient doux et en quelque sorte huileux. Dès les premiers froids les riches propriétaires laissent ordinairement à découvert un grand tonneau de vin nouveau dont la superficie forme, en se gelant et dans l'espace d'une ou deux nuits, une espèce de croûte plus ou moins épaisse suivant l'intensité du froid et

le temps que le vin reste exposé à l'air, ensuite on perce la tonne, on pratique avec un fer chaud une ouverture par laquelle on en extrait l'essence du vin dépouillée de ses parties aqueuses ; ce vin est très clair, a beaucoup de force et se conserve parfaitement bien.

Quand le vin rouge est en fermentation, on y verse ordinairement une certaine quantité d'absynthe, qui lui communique son amertume et lui donne une belle couleur de rubis. Ce vin est regardé comme très bon pour l'estomac et plaît quand le palais y est accoutumé, mais dans le commencement il paraît désagréable au goût.

Il serait difficile de dire à quelle espèce de vin connu on pourrait le comparer, si ce n'est une sorte qui ressemble beaucoup au vrai vin muscat frontignan. Il est certain qu'ils sont agréables au goût, qu'ils ne font aucun tort à la santé, et que, quand même on en abuserait jusqu'à l'ivresse, la tête demeure libre après que celle-ci est passée. Le vignoble le plus estimé de la Moldavie est celui d'Odobesti situé près de Foxane ; il produit un vin semblable au Champagne et que l'on exporte en Russie (1). Il est à remarquer que les vignobles situés à peu de dis-

(1) Il ne faudrait pas conclure de tout ce que dit l'auteur sur ces vins, qu'aucune qualité puisse approcher des vins de France. Il y en a d'agréables, mais en général ceux de Moldavie sont un peu durs et quelques-uns même ont une certaine acidité qui ne les rend pas potables pour toutes sortes de personnes. (Note du Traducteur)

tance du territoire valaque et qui, autant que j'ai pu l'observer attentivement, sont exposés au midi, donnent un vin faible, sans goût et qui se gâte aux premières chaleurs.

En Valachie les districts de *Sacojani* et de *Rimnik* près de Crajow produisent les meilleurs vins. Une grande partie de ces vins passe en Transylvanie, où l'on a l'habitude de les souffrer pour les rendre plus généreux et pour qu'ils se conservent plus longtemps, mais ils acquièrent, en même temps une qualité pernicieuse et qui a coûté la vie à plusieurs soldats allemands, alors en garnison à Cronstadt (1).

CHAPITRE V.

Graines diverses.

Les deux provinces produisent presque toute espèce de graines et de légumes. Les plus utiles et les plus estimés sont le froment, l'orge, le blé de Turquie, les pois, les fèves, les lentilles, etc. Le meilleur froment dont on se sert pour ensemencer et pour conserver, se sème en automne. On sème au printemps celui d'une qualité inférieure, mais c'est presque toujours par nécessité, quand l'automne a été fort pluvieux, que la terre a gelé dès les premières neiges, et qu'on prévoit une récolte mesquine. On laboure ordinairement avec six bœufs et l'on creuse

(1) Ce fait m'a été attesté par des personnes dignes de foi, et particulièrement par le général comte de Pellegrin.

le sillon très profond. On ensemence pendant une année, et on laisse reposer l'autre année les terreins déjà en valeur; ensuite on recommence d'y semer le froment, l'orge ou le maïs.

Quand ce sont des terreins nouvellement mis en rapport, ce qui arrive souvent, attendu qu'il y en a toujours un grand nombre en friche, on y plante, dès le printemps de la première année, des choux caputs qui deviennent d'une grosseur extraordinaire, des concombres excellens. De cette manière, non-seulement on extrait et l'on tempère les sels abondans que renferme un terrein vierge et abandonné depuis très long-temps, mais encore on détruit les herbages qui s'opposeraient plus tard à la production du froment; les feuilles de choux et de concombres, en couvrant les herbes naissantes, s'opposent à leur végétation et les font sécher avant qu'elles ayent pu produire leurs semences.

Le grain semé en automne croît de suite jusqu'à la hauteur de six à huit pouces, il est ensuite recouvert par les neiges dont les plus hautes sont les plus favorables; elles disparaissent ordinairement en mars, le froment croît alors rapidement, et il est déjà mûr en juin, époque où se fait la moisson. On se sert de chevaux pour le battre en grange, et on le met ensuite dans des fosses creusées en terre à cet effet. Comme le climat de la Moldavie est beaucoup plus froid et plus inconstant que celui de la Valachie, les récoltes y sont aussi plus incertaines; cependant elles sont assez abondantes pour permettre l'exportation

d'une assez forte quantité de froment. Le maïs, ou blé de Turquie introduit le siècle dernier dans ces provinces, et que l'on sème au printemps, réussit à merveille. Il est fort en vogue, tant parce qu'il est facile à cultiver, que parce que les récoltes en sont plus certaines, et qu'il fournit aux hommes et aux animaux domestiques une nourriture saine et abondante.

Les habitans conservent les épis dans de vastes paniers d'osiers qui sont supportés sur des échalas près de leurs habitations, et l'égrènent à la main quand ils ont besoin de convertir le blé en farine. La qualité du froment est excellente pour la panisation, c'est une espèce de milieu entre le grain rouge et dur et le blanc farineux ; il se conserve sous terre plusieurs années. Cependant le grain qui a été ainsi enfoui sous terre n'est pas propre aux semences. L'orge est pur, beau et parfait ; on le donne aux chevaux de préférence aux autres graines, même à l'avoine.

On sème rarement, et en petite quantité l'avoine et le seigle. Je crois que cela vient de la facilité qu'on a de se procurer de meilleures graines.

CHAPITRE VI.

Arbres.

On rencontre partout, tant dans les plaines que dans les vallées et les montagnes, d'immenses forêts, des arbres très hauts et qui sont de la plus grande

utilité pour les usages de la société. Le plus distingué est le chêne de la plus belle espèce, qui sert pour la construction des navires, et pour tout ce qui demande un bois dur et compact. Il y a des chênes qui ont deux ou trois pieds de diamètre, droits et d'une hauteur démesurée.

Les rues de Bucharest et de Jassy ne sont qu'un pont continu formé de madriers ou travées de chêne. Quand ce pont est bien construit et bien entretenu, il est fort commode pour les piétons, mais, au contraire, il devient dangereux, surtout pour les chevaux, quand il est vieux et qu'on néglige de l'entretenir. A tous égards l'usage de ces ponts est déraisonnable, dispendieux et destructif par l'immense quantité de pièces de bois dont il est composé, attendu qu'il doit être renouvelé tous les cinq ou six ans (1).

(1) En Moldavie, l'usage est de refaire à neuf cette chaussée à chaque avénement de règne de Prince. On ne peut se faire une idée de l'énorme quantité de bois qui entre tant dans la construction que dans la réparation de ce pont qui est bientôt détérioré par la grande quantité de voitures qui y passent. Les forêts de la Moldavie, quelque nombreuses et quelqu'épaisses qu'elles soient, seraient bientôt dépouillées si l'usage de cette espèce de pavement continue encore longtemps. Il n'y a cependant à Jassy que deux rues qui soient pavées de la sorte, l'une s'étend depuis le Palais jusqu'à la barrière du côté de la promenade appelée *Copeau*, et une autre rue transversale qui passe par les marchés; tout le reste de la ville n'a point de pavage et est impratiquable pour les piétons une bonne partie de l'année. On pourrait suppléer à cet inconvénient par un pavage régulier en

Les sapins, qui se trouvent en quantité dans les montagnes, pourraient être employés pour les travées de ce pont (1). On y trouve encore des hêtres et des charmes excellens pour la construction des voitures, des ormes et des frênes de différentes espèces. Les tilleuls, les peupliers et le noyer y deviennent très grands et très beaux, ainsi que le mûrier blanc dont on a fait ensuite beaucoup de plantations pour nourrir les vers à soie, mais dont la culture n'est pas encore introduite.

Il y a de mombreuses plantations de poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers, cormiers, lotos ou micoucouliers, et d'érables. Dans plusieurs endroits de la Moldavie et du Banat de Crayow, on trouve un très grand arbre appelé *Tissa*. Le bois qui est de couleur rouge est très dur; il est très propre à la confection des meubles, et peut être employé avec autant de succès que les bois d'Amérique. Les paysans en font de petits barils et quelques autres vases pour la conservation des liqueurs; ces vases sont aussi bons que ceux de verre et d'argile, et

pierre; mais la première entreprise nécessiterait une dépense à laquelle la situation précaire des princes, l'état des finances de cette province et l'insouciance des boyards à cet égard, n'a pas permis de penser jusqu'à présent. (Note du Traducteur).

(1) Je ne partage pas l'avis de l'auteur sur la possibilité d'employer aux constructions du pont les sapins pour épargner les chênes. Tout le monde sait que ce bois, qui est fort poreux, est de peu de durée et ne peut être employé que dans les constructions légères. (Note du Traducteur.)

sont surtout d'une grande utilité en voyage. C'est la seule production que j'aie vu sortir de l'industrie des Valaques; on peut encore ajouter qu'ils font aux sapins des incisions pour en recueillir le goudron, dans tous les lieux où cet enduit ne découle pas de lui-même, comme je le dirai dans la suite.

Quoique les deux provinces abondent aujourd'hui en bois touffus, cependant les nationaux, jaloux de l'honneur de leur patrie, assurent que c'est fort peu de chose en comparaison de ceux qui existaient anciennement, et qu'ils formaient des forteresses naturelles et impénétrables aux ennemis; c'est à ces avantages qu'ils attribuent le mauvais succès qu'eurent souvent les armes ottomanes dans ces contrées. Si l'on réfléchit à l'énorme consommation de bois qui se fait pour le pavage des villes, et celle que la Porte-Ottomane a coutume d'employer pour la construction des ponts sur le Danube à chaque bruit de guerre, indépendamment de la quantité qui s'exporte à Constantinople (1), on ne doutera pas de la diminution actuelle des forêts (2).

(1) Après la paix de 1774, des coupes de bois ont été commandées presque tous les ans aux deux princes pour la construction du pont d'Isackcia ainsi que pour celle des barques. Ensuite les commissaires Turcs le vendaient à leur profit.

(2) On pourra facilement se faire une idée de cette exportation, dès qu'on saura qu'indépendament de la quantité exigée par la Porte pour la marine et pour les ponts, la plupart des matériaux des maisons bâties sur le Bosphore, et qui sont renouvelées souvent à cause des fréquens incendies, sont tous

Les Valaques ont coutume d'arracher et de faire sécher les racines des arbres qu'ils employent très bien comme bois à brûler; ce bois est de plus longue durée et produit un feu plus vif que celui du tronc.

CHAPITRE VII.

Fruits et herbages.

Les fruits de diverses espèces et d'un excellent goût abondent, sans beaucoup de soin, non seulement dans les jardins, mais encore dans les forêts. Les pommes appelées *domniasca*, qui sont peut-être les plus remarquables de l'Europe par leur grosseur, leur goût et leur odeur, doivent occuper ici le premier rang. Elles se conservent d'une année à l'autre et acquièrent, en hiver, une certaine transparence qui les distingue. Il semble qu'elles soient naturelles à ce sol puisqu'elles deviennent excellentes sans la moindre culture. Il s'y trouve d'autres espèces de pommes qui n'ont rien de particulier, ainsi que des cerises, des pêches, des poires, des prunes qui y sont très abondantes à moins qu'elles ne soient pas cultivées, alors, ce qui est très rare en ce pays, tous les fruits, et surtout quand l'arbre est indigène, deviennent exquis et d'un excellent goût. Les noix et les noisettes y sont copieuses, les châtaignes rares

tirés des forêts de la Moldavie. On les taille sur les lieux, et on les apporte sur des chariots à Galatz où l'on en fait des radeaux que l'on conduit ainsi par la mer Noire jusqu'à Constantinople. (Note du Traducteur.)

et mesquines ; l'olivier, l'amandier, le pistachier, les figuiers, les fruits acides ne s'y trouvent pas et ne paraissent pas propres à ce climat.

Les concombres et melons d'eau, dont j'ai déjà parlé, ainsi que les melons sont de bonne qualité et forment, pendant l'été, une partie de la boisson des gens du peuple. Autrefois les Valaques ne connaissaient d'autre plante nutritive que le chou-caput. Dans le siècle dernier, les jardiniers transylvaniens et grecs y ont introduit toutes sortes d'herbages et de racines potagères qui croissent avec une grande facilité et deviennent d'un excellent goût, sans que le terrein ait besoin d'engrais, et sans que la culture demande beaucoup de soins. J'ai vu certaines terres, que les étrangers avaient jugées arides et incapables de produire quoi que ce soit, devenir d'excellens jardins potagers et d'agrémens, et donner des fruits en abondance.

Les fraises croissent dans les bois ; cultivées, elles réussissent parfaitement bien.

Les champignons sont communs : une espèce de pommes de terre qui a le goût de l'artichaud, se reproduit avec une extrême facilité. On pourrait espérer le même succès des autres espèces de pommes de terre qui sont cultivées dans toute l'Europe. Elles seraient, peut-être, fort utiles pour engraisser les pourceaux dans ces contrées où l'abondance des grains fournit aux habitans un excellent aliment (1).

(1) Il n'y a pas dix ans qu'un professeur français a introduit, en Moldavie, la culture de ce tubercule, dans des terres dont

Les choux-pommés y deviennent d'une grosseur prodigieuse et d'un excellent goût ainsi que toutes les plantes de la même espèce, à l'exception du chou simple dont la culture demande beaucoup de soins.

Les épinards sont gros, pleins de saveur, et croissent d'eux-mêmes ; les meilleurs se trouvent dans les petites îles du Danube.

Parmi les plantes aromatiques que produisent ces contrées, l'*absynthe* aigre, naturelle à ce pays, doit tenir la première place. Les champs en sont remplis et on en extrait le sel. Le *lilium convallium* (muguet) croît en abondance et fleurit le premier dès le printemps, ainsi que la rose simple sans odeur, mais de couleurs variées. On trouve encore en abondance une plante qui est une sorte de férule (2) ; elle sort d'une espèce de bulbe blanche qui est d'un excellent goût.

Le chanvre et le lin réussissent parfaitement bien, mais ces deux produits sont peu cultivés par l'indolence des paysans qui préfèrent les acheter tout préparés de leurs voisins les Transylvaniens.

La culture du tabac y obtient les plus heureux

il était le fermier, et ses premiers essais, ainsi que les suivans, ont été couronnés du plus heureux succès. Les boyards qui, dans l'origine, avaient de la peine à introduire ce légume dans leur cuisine, ne font plus maintenant difficulté de l'admettre sur leur table. (Note du Traducteur.)

(2) La férule est une plante qui, dans les pays chauds, s'élève à la hauteur des arbres ; les racines en sont médicinales. (Note du Traducteur.)

succès, et avec la plus grande facilité. La qualité paraît ordinaire, mais on ne peut juger de celle qu'il acquérerait puisque l'on ne se donne pas le moindre soin, et qu'on n'emploie aucun moyen industrieux pour le cultiver (1).

Il y a, en outre, une si grande variété de fleurs charmantes et d'herbages, qu'un botaniste aurait un vaste champ pour exercer sa curiosité.

PRODUCTIONS DIVERSES.

CHAPITRE VIII.

ANIMAUX.

Troupeaux et chèvres.

Les pâturages abondans qui se trouvent dans les deux principautés suffisent pour nourrir une grande quantité de quadrupèdes. Ces animaux de toute es-

(1) Si la culture du tabac n'est pas plus encouragée et n'obtient pas plus de succès, il faut, je crois, la rapporter à deux causes. Les boyards, qui ont adopté les coutumes grecques, préfèrent le tabac turc plutôt par ton que par raison, et ils en font une grande consommation, la coutume étant, chez eux, de présenter, comme en Turquie, la pipe et le café à ceux qui viennent leur rendre visite. Quant aux gens du peuple, ils se servent du tabac des manufactures d'Allemagne qui leur vient par la Transylvanie, et qui se vend assez bon marché.

(Note du Traducteur.)

pèce font la principale richesse et la branche la plus considérable du commerce des deux provinces. Les pâturages de la Valachie sont plus avantageux et plus propres à la nourriture des menus bestiaux. La quantité de ceux-ci, tant en moutons qu'en chèvres, s'élevait dans le siècle dernier à quatre millions environ. Il y a, en Valachie, trois espèces de moutons, savoir l'espèce appelée *zigai*, l'autre *barsau* et la dernière *stogosc*. La première espèce donne une laine très fine, courte, et a une chair excellente; la seconde porte une laine longue et épaisse; celle de la troisième est moyenne, attendu que ces moutons sont d'une espèce bâtarde.

Ces animaux vivent toujours au grand air et à découvert; ils passent l'été dans les montagnes et l'hiver sur les rives du Danube. C'est ordinairement à la St. George, vers la fin d'avril, qu'ils passent de la plaine dans les montagnes; dans les plus grandes chaleurs ils remontent sur la cime des montagnes où ils trouvent des pâturages excellents et des eaux très fraîches. Au mois de novembre ils redescendent et vont sur les rives du Danube, où ils sont moins exposés aux vents et jouissent d'un air plus tempéré. Ils y trouvent une herbe qui se conserve sous la neige et que les moutons aiment beaucoup. Ils la découvrent et la déterrent d'eux-mêmes. Il arrive souvent que la neige est trop haute et qu'elle est glacée à sa superficie, ou que la terre a gelé parce qu'il a tombé peu de neige, alors cette herbe ne peut croître. Pour parer à cet inconvénient, les

pâtres font provision d'herbe sèche dont ils forment de grand tas au lieu de paille. Ils conduisent autour de cette meule les troupeaux qui en mangent ce qu'ils ont besoin. Quand les vents impétueux du nord commencent à souffler, les pâtres font tourner continuellement leurs troupeaux autour de cette meule, au bord de quelque haie ou vers la saillie de quelque terrein, les battant souvent pour faire sortir ceux qui sont sous la neige et les forcer à faire du mouvement, pour les tirer de dessous cette neige, où ils s'ensevelissent, et pour qu'ils ne soient pas saisis par le grand froid. Il est indispensable que l'espèce de moutons appelée *barsan* passe l'été dans les montagnes, parce que les chaleurs la feraient périr dans les plaines. Quant aux *zigai*, ils peuvent y vivre, pourvu qu'il y ait des bois dans le voisinage pour les retirer pendant le jour, et de bonnes eaux. La troisième espèce que l'on nomme *stogosc* supporte mieux les chaleurs de l'été, mais est fort sensible aux intempéries des saisons. La chair de ces moutons est de bon goût (1).

Après la St. George on fait la tonte des brebis qui

(1) En Moldavie les troupeaux se divisent en deux espèces, l'une est appelée *Parnai Mistrougandzi* et l'autre *Tzourgandzi*. Ceux de la première espèce sont les plus estimés, et dans les adjudications qui se font chaque année à l'enchère de ces troupeaux pour la fourniture de Constantinople, elle obtient toujours une augmentation de quelques parats (le parat représente environ deux centimes et demi de France au cours actuel) sur la seconde. (Note du Traducteur.)

donnent plus ou moins de laine selon leur espèce. Le mouton de l'espèce nommée *barsan* en donne environ quatre livres ; les autres dont la laine est plus fine en donnent moins (1).

Les brebis donnent, ordinairement tous les ans un agneau ; celles qui en donnent deux sont rares. Mais si cela arrive le propriétaire en cède un au pâtre. On conserve généralement les mâles et les femelles ; les unes pour la propagation de l'espèce, et les mâles sont châtrés pour être vendus comme on le dira ci-après.

Le temps que les troupeaux sont sur les montagnes est le seul où l'on en recueille le lait dont les pasteurs font, de suite, une espèce de fromage qu'ils appellent fromage blanc et qui a peu de substance. Ils le vendent à des marchands établis avec leurs fromageries dans les environs ; ceux-ci en extraient le beurre et le convertissent en un fromage appelé *caccicavallo*, qui a la forme et le goût de celui qui se fait dans le royaume de Sicile. On fabrique encore une autre espèce de fromage plus grand, de forme et de pâte différente, appelé *cacio di montagna*, fromage des montagnes, qui est d'un excellent goût, et dont la plus grande partie se consomme en Transylvanie.

Les bestiaux sont ici sujets à plusieurs maladies comme ailleurs ; la plus singulière et la plus dange-

(1) En Moldavie la tonte n'a lieu que vers la fin de mai et le commencement de juin. (Note du Traducteur.)

reuse est celle qui leur vient après avoir mangé une herbe qui a une fleur jaune et qui naît dans les eaux stagnantes. Les bergers m'ont assuré que les troupeaux sont très friands de cette nourriture, qu'ils se jettent avidement dessus quand ils en trouvent et qu'on ne réussit qu'avec beaucoup de peine à les en éloigner ; c'est pourquoi les pâtres ont grand soin d'éviter toutes les eaux où ils s'aperçoivent que croissent ces sortes d'herbes qui causent à leurs troupeaux l'yctère et la mort.

Une brebis coûte un florin et demi (1) environ ; un agneau de douze à quinze quarantaines (2).

On égorge ordinairement les brebis pendant qu'elles sont pleines pour avoir la peau de l'agneau qui est dans le ventre des mères. Les noires sont payées fort cher et servent pour faire les calpacks ou bonnets de poil et les fourrures d'habits (3).

Les peaux ordinaires servent pour fabriquer des maroquins.

(1) Le florin d'Autriche représente 2 francs 58 centimes au cours, ce qui fait un thaler d'Allemagne ou 3 fr. 88 centimes pour une brebis. (Note du Traducteur).

(2) Ce sont les kreutzers que les Italiens appellent quarantaines, il en faut 60 pour faire un florin ; douze kreutzers font environ 52 centimes, quinze en font 64 et demi. (Note du Traducteur).

(3) Cette manière est aussi fort usitée en Tartarie, à Astracan et en Bucharie où ces peaux sont fort recherchées et dont on fait un grand usage en Pologne et en Turquie. Elles sont ou de couleur noire ou d'un gris cendré. J'ai vu payer une de ces peaux destinée à confectionner le calpak du prince de

D'après tout cela on peut calculer qu'un troupeau de mille bêtes bien soigné, rapporte par année en Valachie, environ mille florins, à moins d'une mortalité extraordinaire. En Moldavie les troupeaux sont bien moins nombreux et la qualité de la laine est inférieure. Malgré que l'on soigne toutes les races de ces animaux de la même manière, il est assez remarquable qu'il n'a cependant jamais été possible d'introduire en Moldavie l'espèce appelée *zigai*. Non seulement les petits de ces races dégénèrent, mais même ces troupeaux transportés de Valachie en Moldavie donnent, dès la seconde année, une laine plus longue et plus épaisse, et qui devient même, dès la troisième année, semblable à celle des troupeaux indigènes.

Le prince de Valachie exige, à la naissance de chaque mouton et chèvre, douze aspres (1). Celui de Moldavie perçoit 10 aspres. Cet impôt est compris sous le nom de *jerbarit*, ou droit sur les troupeaux.

Valachie 150 florins (*). Les noires coutent de 15 jusqu'à 30 florins chaque.

(*) Les peaux dont on faisait dans ces derniers temps les calpacks ou coiffure des princes de Valachie et de Moldavie sont appelées Samour, d'où le bonnet a pris le nom de *Samour calpack*, et coutaient dix fois davantage. (Note du Traducteur.)

(1) Cent vingt aspres font une piastre; 100 piastres turques font 80 florins d'Autriche (**).

(**) Les monnaies de Turquie sont tellement tombées dans ces dernières années que la piastre turque ne vaut plus que 75 centimes de France, ce qui élève le florin d'Autriche à 3 piastres et demie ou 350 pour cent. (Note du Traducteur.)

Les comtés de la Transylvanie, limitrophes aux deux principautés, ne pouvant fournir suffisamment de pâturages pour les troupeaux de cette province, on y envoie paître un grand nombre de bestiaux, surtout dans la Valachie qui est plus voisine (1) Les Transylvaniens ont souffert des vexations excessives dans le temps que le grec *Stavraky* tyrannisait les deux principautés. La cour de Vienne obtint de la Porte-Ottomane en 1763, un firman qui fixait à huit aspres le droit de pacage, mais dont les princes trouvèrent le moyen d'éluder l'exécution. Le prince Ypsylanti, en 1775, après la guerre avec la Russie, fixa ce droit à douze aspres, tant pour les étrangers que pour les nationaux; mais les princes qui lui succédèrent, ayant renouvelé leurs vexations, l'internonce autrichien, baron d'Herbert, fit, auprès de la Porte, de nouvelles réclamations, et en 1785, on convint de porter ce droit à dix aspres pour chaque animal, comme on l'avait pratiqué en Moldavie, malgré le firman du sultan Mustapha qui était dans les mains des bergers Transylvaniens. La cour impériale, sans donner formellement son assentiment à cette mesure, consentit que ce droit se payât pour l'année courante, mais elle continua d'insister auprès des princes pour

(1) Je ne saurais douter de ce fait, mais je pense qu'il est sujet à de grands inconvéniens à cause des précautions exigées par le cordon sanitaire tiré continuellement de ces côtés.

(Note du Traducteur.)

e ses sujets ne fussent point vexés et imposés comme par le passé. Comme la perception de cet impôt se donne à l'enchère, les fermiers se permettent toutes sortes de vexations pour retirer les deniers dans un pays où règne le despotisme et la rapacité (1).

Les deux principautés élèvent et nourrissent un grand nombre de bœufs et de vaches; mais ceux de Moldavie sont plus gros et plus charnus; ils sont de la même taille que ceux de Hongrie, mais ils ont les pieds plus courts et le ventre plus gros. On en exporte un grand nombre pour les pays voisins, surtout pour la Silésie. Une race de Bohémiens Moldaves, appelée *Lingourari* (2), parce qu'ils fabriquent des cuillers et autres ustensiles de bois, nourrissent et propagent la meilleure espèce de bœufs qu'ils vendent à raison de 60 piastres chaque, aux Arméniens de la Gallicie, lesquels ont en Moldavie diverses terres qu'ils louent, et où ils engraissent les bœufs, et maintiennent les races de chevaux. Il ne sera pas inutile de donner ici aux lecteurs quelques détails sur ces Arméniens.

Sous le règne de *Sca Abbas*, sophi de Perse, qui fit la conquête de l'Arménie, et en transporta

(1) La surveillance que la cour impériale de Russie exerce depuis quelques années, en vertu des derniers traités, sur toutes les parties de l'administration financière des deux principautés, par le moyen de ses consuls, a mis un frein à ces désordres et à ces vexations sans cependant les faire cesser entièrement. (Note du Traducteur.)

(2) *Lingouri* en moldave signifie cuiller. (Note du Trad.)

les habitans dans sa ville de *Giulfa* pour la peupler ; un grand nombre de ceux-ci se réfugièrent en Pologne, et s'appliquèrent principalement au commerce des bœufs et des chevaux. Une chose digne de remarque, c'est que jusqu'aujourd'hui, ils ont conservé leur langue, la physionomie nationale, enfin leur couleur olivâtre et le poil noir, quoiqu'il y ait plus de deux cents ans qu'ils vivent dans un climat qui ne produit que des blonds. La tyrannie accoutumée du gouvernement Moldave, a dérangé fortement le commerce de ces honnêtes marchands. La Gallicie ayant eu l'avantage de retourner sous la domination autrichienne, S.M. impériale, toujours attentive à favoriser les justes avantages de ses sujets par l'intermédiaire de son agent dans la principauté, leur a fait accorder, par le prince de Moldavie, un privilège qui se trouve à la fin de cet ouvrage. Depuis ce temps, ces marchands ont été plus tranquilles et moins troublés dans leur négoce.

Les buffles sont d'une grande utilité, surtout en Valachie, tant pour le lait qu'on en tire, que pour l'attelage des chariots. Cet animal ne demande que peu de soins. Comme il est également incommodé par le froid et par le chaud, il faut qu'il soit dans une étable très chaude ; l'été il aime à se plonger dans la fange ; ces animaux sont maigres pour l'ordinaire, mais il y en a de blancs qui sont moins désagréables à la vue. Ils sont très féroces et capables d'attaquer l'homme quand ils sont en rut.

Il y a de nombreuses races de chevaux en Mol-

davie. Chaque boyard a une race, les uns de cent, et d'autres de deux cents juments. Les meilleures sont celles des Arméniens dont j'ai parlé; chacun cherche à se procurer de leurs étalons. Les couleurs ordinaires sont le noir et le bai. Les races vivent toujours en plein air dans des campagnes ouvertes. L'été, les chevaux paissent l'herbe fraiche, et on les nourrit l'hiver d'herbe sèche, que les propriétaires ont soin de mettre en réserve et d'amonceler. On donne communément pour dix jumens un étalon qui les monte, leur sert de guide, de gardien et de patron. Quand vient le temps des neiges, où les loups ont l'habitude d'attaquer les troupeaux, les étalons s'en aperçoivent de suite, et par leurs hennissemens, ils rappellent les jumens et les poulains; ces derniers sont renfermés dans le centre: les jumens occupent la circonférence du cercle, la tête tournée vers le milieu, tandis que les étalons courent à l'entour, et reçoivent, à coups de pieds, les loups qui ont l'audace d'attaquer le troupeau. Les plus beaux et les plus vigoureux chevaux asiatiques qui ont vécu quelques années dans une écurie, seraient incapables de faire une telle défense, et encore bien moins de résister à l'inclémence de l'air; c'est pourquoi les Moldaves, afin de renouveler les races, se servent d'étalons d'Asie, mais seulement pour en avoir quelques poulains qu'ils élèvent avec soin. Ils s'en servent ensuite pour faire monter leurs jumens, et les étalons qui viennent de cette seconde génération, sont déjà indigènes; ils les introduisent dans les races. Ces

chevaux résistent au climat, et n'ont aucun défaut. On a observé que, sans cette précaution, ceux qui sont issus de chevaux turcs, arabes, espagnols, etc., étaient plus beaux que les naturels; mais qu'ordinairement à leur sixième année, ils commençaient à devenir poussifs, boiteux, et souvent même contrefaits des quatre pieds.

Les chevaux de Moldavie deviennent assez grands pour être propres à la selle et à l'attelage. Ils ont de belles formes, beaucoup de feu et de docilité; ils sont renommés pour la bonté de la corne du sabot. Les Prussiens et les Autrichiens les achètent pour leur cavalerie légère.

Les Valaques ont fort négligé ces races, et prétendent que malgré toutes les tentatives qu'ils ont faites avec les étalons et jumens moldaves, ils n'ont jamais pu obtenir de chevaux de cette grandeur, d'où vient que les leurs sont petits en général, mais d'ailleurs pleins de feu et capables de supporter de grandes fatigues. Les meilleurs sont ceux des pâtres de Transylvanie, et parmi ceux-ci, il s'en trouve d'excellens qui ont naturellement le pas prodigieux. Je me suis assuré que les chevaux de Valachie et de Moldavie, transportés en Asie, y deviennent meilleurs. Il est probable que l'orge de cette contrée qui est plus substantielle, contribue à ce développement, tandis qu'au contraire, de constantes observations ont prouvé que les chevaux turcs, transportés à Vienne, perdent subitement leur vivacité et le feu qui les distingue, ce qu'il faut attribuer à la nourriture.

La supériorité qu'ont les bestiaux de Valachie sur ceux de Moldavie, pour la bonté de leur laine, et celle qu'obtiennent les chevaux et les bœufs de cette dernière pour leur grandeur, vient de la différence des pâturages et de la qualité des eaux qui doivent fortement influer sur tous les animaux.

En effet, les races de chevaux les plus distinguées se trouvent dans la haute Moldavie, aux environs du Pruth. Il croît dans ces parages un foin très mince, de la hauteur de deux à trois pieds sur des terreins secs et élevés. Au contraire, en Valachie, le foin ne se trouve que dans des terreins humides et bas ; il est plus long, mais a moins de substance, et surpasse ordinairement en hauteur le chiendent, le cerfeuil ; souvent même, il est aromatique comme la menthe, l'absynthe, le *lilium convallium* ou muguet, etc. De tout cela, on peut conclure que le foin est plus homogène, plus convenable aux grands quadrupèdes, et que l'herbe menue vaut mieux pour les petits. Voilà pourquoi les bestiaux sont, en Valachie, et les bœufs et les chevaux en Moldavie, de meilleure qualité. Indépendamment des chevaux courageux que produisent les deux provinces, il y a encore une grande quantité de chevaux ordinaires, très bons et très utiles aux usages domestiques, ainsi que pour le commerce.

Il paraît que les mulets et les ânes n'y réussissent pas, car ils y sont très rares. Outre le bétail dont j'ai donné la description, il y a encore dans les deux principautés, surtout en Valachie, une grande

quantité de pourceaux que l'on exporte en Transylvanie et en Hongrie. Les bois produisent abondamment des glands pour leur nourriture, et s'ils viennent à manquer quelquefois, on y supplée par le blé de Turquie. La chair de ces animaux est fraîche; elle n'est pas aussi délicate que dans les climats plus tempérés; mais en compensation, étant salée et fumée, elle est bien meilleure et se conserve plus long-temps.

Il y a dans les montagnes, un grand nombre de sangliers, cerfs, ours et bouquetins. Les chevreuils, les renards, les lièvres, sont répandus dans les plaines; il y a surtout un nombre prodigieux de ces derniers.

Les paysans en prennent tous les ans en Valachie trois cent mille, et en Moldavie, deux cent mille. C'est dans le temps des neiges qu'on fait la chasse avec des chiens dressés pour cette espèce d'exercice; et plus il a tombé de neiges, plus la chasse est avantageuse. Ces animaux ne sont ni si grands, ni aussi beaux que ceux de la Tartarie; mais ils sont passablement bons, et cette espèce est l'unique qui se trouve dans ces deux provinces. Il y a encore une grande multitude de loups qui deviennent dangereux pour les troupeaux, et même pour les hommes quand ils sont enragés, comme cela est souvent arrivé (1).

(1) En Moldavie, le prince, afin d'exterminer ces animaux carnassiers, avait accordé une prime d'encouragement pour chaque tête de loup. Les paysans en détruisaient un assez bon nombre chaque année. (Note du Traducteur.)

Il est bon d'observer dans ces contrées que les paysans qui paraissent naturellement timides, attaquent les ours très courageusement. Les *Tziganes* (Bohémiens) ont un art particulier pour dompter en peu de temps les ours les plus fiers, et leur apprendre à danser promptement.

On rencontre dans les forêts, des pourceaux devenus sauvages, qui ressemblent parfaitement aux sangliers; on les distingue seulement par leur chair qui est blanche, et d'un très bon goût.

CHAPITRE IX.

Abeilles.

Une des plus estimables et des plus riches productions des deux provinces, sont les abeilles, car la cire qu'elles donnent, est sans contredit, la plus belle et la plus recherchée de toute l'Europe. La quantité de cire qu'on en tire est considérable, et le deviendrait encore davantage, si la population était plus nombreuse. Celle de Moldavie est, à quelques égards, supérieure en qualité à celle de Valachie, et particulièrement dans les districts où se trouvent des forêts de tilleuls qui donnent une fleur odoriférante, nourriture très recherchée de ces nobles insectes.

Il n'y a pas de doute que ce climat, ou plutôt les terreins ne soient les plus propres aux abeilles par la quantité, et la facilité unique avec laquelle

elles se multiplient. Il est certain que, quand la saison est favorable, un seul essaim d'abeilles en reproduit, dans un été, trente autres, et pour l'ordinaire de dix à quinze. Les produits, c'est-à-dire, la cire et le miel se recueillent au commencement de l'été et en automne. Les ruches sont de la plus grande simplicité, et ne sont formées que de troncs d'arbres creusés. La manière de gouverner les abeilles n'exige pas non plus de grands soins de la part des paysans. A la fin de l'automne, on détruit la plus grande partie des abeilles, et l'on conserve dans des cavernes creusées sous terre, et appelées *bordées*, une certaine quantité d'essaims de ruches, dans lesquelles on laisse le miel nécessaire pour la nourriture des essaims. Quand l'hiver est long, et que les insectes ne peuvent sortir dans la campagne, soit à cause du froid ou par défaut de pâture, on leur donne du miel. Les grosses pluies si fréquentes dans le printemps, les chaleurs excessives de l'été qui détruisent les fleurs et dessèchent les herbes, font du tort aux abeilles, et rendent leurs produits plus rares. La cire verte de Moldavie est fort vantée pour son odeur agréable et balsamique; c'est de fait, plutôt une résine qu'une cire. Les abeilles la recueillent sur les tilleuls, et elles s'en servent fort industrieusement et avec beaucoup de patience pour boucher les trous extérieurs de la ruche. Les curieux la recueillent, mais en petite quantité, pour s'en servir de parfum.

CHAPITRE X.

Oiseaux.

Les espèces de volatiles qui se trouvent en plus grande quantité, sont les poules d'eau, les perdrix, les cailles, les oiseaux, les outardes et les corneilles. Ces oiseaux sont en grand nombre dans tous les lieux habités, et font leurs nids sur les dômes des églises et d'autres grands édifices. Ils incommodent, par leurs cris, le voisinage, et détruisent les semences par leur voracité. Pour les éloigner, on plante la mort çà et là sur des échalas. Les cigognes ne font leurs nids que sur les coupoles; elles disparaissent l'hiver et reviennent avec les hirondelles au printemps à leurs anciens nids, où elles déposent leurs œufs; on ne les tourmente nullement, parce qu'on les regarde comme des oiseaux de bon augure. Elles nourrissent leurs petits de serpens et d'autres reptiles qu'elles cherchent dans les campagnes. Dans le Banat de Crayow, on trouve des poules de Numidie, et quelquefois des poules faisanes. Les bécasses, les bécassines, et généralement toutes les espèces d'oiseaux qui se trouvent dans les autres contrées de l'Europe, le bec-figue excepté, se trouvent dans celles-ci. Les rossignols y sont si nombreux, qu'on pourrait regarder les forêts de ces pays comme leur terre natale : ceux de Valachie sont fort estimés pour la douceur de leur chant. C'est en effet un des plus

doux plaisirs que l'on puisse éprouver, de se trouver la nuit, au clair de la lune, au mois de mai ou juin, dans une de ces forêts. La majesté des chênes qui répandent une ombre confuse; le bruit de leurs feuilles agitées par un vent agréable, et qui paraît s'unir aux doux concerts des rossignols; le murmure d'une eau courante; le reflet des rayons de cet astre qui tombent sur ces objets ou sur un étang; une solitude profonde; la tranquillité que l'ame éprouve ordinairement en ces instans; tout présente à l'esprit la scène la plus merveilleuse que puisse offrir la simple nature, et peut-être un de ces momens rares et rapides de félicité qu'il soit permis à l'homme de goûter, et que l'on chercherait inutilement dans les spectacles publics.

La grande abondance des grains, propres à la nourriture des volailles, permet d'élever des poules, dindons, colombes, oies, canards qui s'y propagent avec une grande facilité, et sont d'un excellent goût. On trouve des paons dans les couvens et dans les maisons des boyards. Il y a aussi dans les grands lacs et dans le Danube, une grande quantité d'oiseaux aquatiques. On prend également, dans ce grand fleuve, des cignes, des oies sauvages, des canards jaunes de Turquie qui vivent facilement dans les basse-cours, pourvu qu'ils aient de l'eau abondamment.

CHAPITRE XI.

Sauterelles.

Il semble que, par une inconcevable fatalité, les pays où la nature est prodigue de ses dons, soient assujettis à quelque mal, qui mêle son amertume aux douceurs de leurs utiles productions. Les sauterelles qui, chaque année, inondent ces riches et fertiles provinces, sont pour elles un vrai fléau. Malheur au champ et au pré où elles viennent se reposer! La verdure est détruite dans l'espace de quelques heures. Les épis de maïs ne présentent plus qu'une tige dépouillée, et ces insectes n'y laissent que leurs ordures qui noircit le terrein. Quand ils s'envolent, poussés le plus souvent par le vent, ils ressemblent à des nuages noirs qui obscurcissent les rayons du soleil. Le mouvement de tant de millions d'insectes ailés, cause un bourdonnement désagréable; le bruit que font les sauterelles en paissant, ressemble à celui d'un immense troupeau de chèvres. Dès qu'elles sont entrées dans les deux provinces, elles s'y établissent pour plusieurs années, et errent çà et là jusqu'à ce qu'enfin elles passent le Danube, ou surmontent les Carpathes, et entrent dans la Transylvanie, où le gouvernement a quelquefois employé des régimens entiers pour les détruire par le canon et par le feu. La chose paraîtra extraordinaire, mais elle est certaine. Les sauterelles déposent ordinairement en automne leurs œufs sur la superficie de la terre, et se retirent dans

un bois. Au printemps, dès que les neiges sont fondues, et que le soleil commence à réchauffer la terre, on voit le terrein s'émouvoir, et paraître ces insectes qui commencent à sauter et à chercher leur nourriture. Le seul moment pour les détruire, c'est celui de leur enfance, s'il m'est permis de parler ainsi. Alors les paysans, par ordre du gouvernement, s'assemblent munis de sacs, écrasent les sauterelles, les ramassent, les jettent dans un fossé et les recouvrent de paille. D'autrefois, si le lieu est favorable, on se borne à les cerner avec de la paille, à laquelle on met le feu. Malgré tous ces moyens, malgré toutes les précautions que l'on prend, et la guerre que leur font les corneilles et les étourneaux, il est impossible de les détruire entièrement.

Les sauterelles, à ce qu'on croit généralement, viennent d'Afrique, et d'après les observations exactes faites par M. de Volney, en Syrie, on pense, dans cette contrée, qu'elles sont originaires d'Arabie. Quelle que soit leur origine, il paraît qu'elles passent de la Syrie dans l'Asie-Mineure; de là, dans le Kouban et dans la petite Tartarie, d'où il est certain qu'elles arrivent dans la Moldavie et dans la Valachie. Il est bon d'observer que le mouvement progressif de ces insectes destructeurs en ces contrées, se fait vers le Danube qu'ils ont coutume de traverser par un vent impétueux. Si le vent change, ou devient contraire dans le moment du passage, elles tombent dans l'eau, attendu que leur masse ne leur permet pas de faire volte face pour opérer un mouvement rétro-

grade; aussi arrive-t-il souvent que l'on trouve les côtes de la mer Noire remplies de sauterelles noyées (1).

CHAPITRE XII.

Poissons.

Les truites et autres poissons de cette espèce se trouvent en abondance dans les rivières; il y en a également dans les lacs qui se multiplient à l'infini, mais la chair n'est pas si délicate. Comme ces lacs forment une partie de l'industrie et des revenus de la population de ces provinces, ils méritent une description particulière. Celui qui a un terrein bas et enfoncé, comme il y en a beaucoup, dans lequel se trouve, par hasard, quelque source d'eau, et où, à ce défaut, on peut faire passer une rivière, ou recueillir les eaux, le ferme avec des pieux de chêne, des fascines et de la terre du côté où la pente est plus forte, ce qui forme une digue très solide. On construit pour l'ordinaire, à l'extrémité, un moulin pour le village et les lieux circonvoisins. Quand le

(1) J'ai cité M. de Volney pour lui donner une preuve de mon estime, le regardant comme l'unique voyageur qui a su voir et réfléchir, et pour le remercier, en même temps, de ce qu'il a dit (page 189) de mon ami M. Bruce, anglais, auquel un grand nombre d'envieux ont disputé son voyage en Abyssinie et aux Cataractes du Nil, voyage qui lui a coûté quatre années et des fatigues incroyables.

lac est nouvellement formé, et qu'on y a conduit une quantité d'eau suffisante, on y jette du poisson qui se multiplie et qui, dans l'espace de trois ans, devient très gros. On commence alors à faire sortir l'eau, et on prend à la main ce poisson renfermé dans un petit espace, au fur et à mesure que se présentent les acheteurs. Quoique le poisson se vende à vil prix, le propriétaire d'un étang de cette espèce en retire cependant mille et deux mille florins (2600, ou 5200 francs).

Les Valaques et les Moldaves pouvant se procurer du poisson si commodément, ne se donnent pas la peine de le chercher dans les fleuves. Ce sont, pour la plupart, les Turcs de la Bulgarie qui font la pêche dans le Danube. Ce fleuve est une source inépuisable de poissons rares et de la meilleure qualité. Il abonde principalement en truites et en esturgeons proprement dits, et d'autres poissons sans écailles, d'une chair très blanche, et qu'on appelle *Morouna*. C'est avec ces deux poissons que l'on fait le caviar (1). On se sert d'une ruse particulière pour prendre ce poisson dans le Danube. Les rives de ce fleuve sont très basses en Valachie, et très rapprochées au printemps, quand les eaux commencent à se retirer; on forme des

(1) Le *caviar* est une espèce de fromage composé d'œufs d'esturgeons. Comme il est permis d'en manger pendant le carême grec, il s'en fait une grande consommation et exportation à Constantinople, dans les îles et dans toute la Russie. Il y en a de deux sortes, le noir et le blanc; on dit le premier très stomachique. (Note du Traducteur.)

canaux entre le continent et des espèces de petites îles qui restent dans ce fleuve. Les pêcheurs bouchent avec des roseaux les embouchures de ces canaux, le poisson ne pouvant plus en sortir, quand les eaux viennent à se retirer, on le prend très facilement, on le sale et on le fume.

On prend encore des tortues amphibies que l'on conserve et que l'on nourrit de chair de chèvre dans des fossés jusqu'au mois de septembre. On les transporte ensuite dans des sacs en Allemagne, sans leur donner aucune nourriture dont elles peuvent se passer tout l'hiver.

Vers le mois de juin, on trouve une certaine espèce de poissons qui remontent le Danube jusqu'à Vidin; ils ressemblent aux harengs; étant fumés, ils ont la même apparence et le même goût. Je suis persuadé que si cette partie du Danube se trouvait sous la domination de quelque puissance de la chrétienté, la pêche deviendrait une des plus considérables et des plus utiles branches de commerce.

CHAPITRE XIII.

Minéraux.

Il n'y a peut-être pas de sol en Europe aussi abondant en nitre que celui des deux principautés. C'est une question de savoir si cela vient de la grande quantité de bestiaux qui s'y nourrissent et qui paissent de tous côtés; si ce sont les neiges qui le déposent; d'autres causes, ou enfin une disposition parti-

culière du sol; j'en abandonne l'examen aux naturalistes. Il est de fait qu'en Moldavie, surtout dans le voisinage du Niester aux environs de Sorocca, il se fabrique une grande quantité de nitre sans beaucoup de peine et avec peu d'industrie. Les individus employés à ce genre de travail m'ont assuré qu'on voit clairement par les vestiges d'écuries qui existent encore, que ces lieux ont été autrefois très peuplés. Le prince est tenu d'envoyer chaque année à Constantinople vingt mille ockes (1) de nitre; les Juifs polonais en exportent beaucoup en contrebande, et l'échangent contre de l'eau-de-vie de grain. Le goudron naturel y est fort abondant; il y en a de deux sortes : l'un noir, l'autre rouge. On le recueille presque sans dépenses par le moyen de fosses creusées à quelques pieds de profondeur; souvent on rencontre une veine de ce bitume liquide, pur et plus ordinairement mêlé d'eau. On verse le tout dans des tonnes, et avec une grande cuiller de bois on recueille le bitume qui surnage à la superficie.

Le goudron rouge qui est une espèce *d'asphalte*, pourrait être de quelqu'usage en médecine puisqu'on l'emploie, sans aucune préparation, pour les maladies des bestiaux. Il sert, en général, pour enduire les roues des voitures et pour éclairer la nuit dans les cours des boyards.

Ces sources annoncent la présence de minières de

(1) L'ocke de Constantinople pèse, à peu près, deux livres et demie de France. (Note du Traducteur.)

charbon fossile, comme il s'en trouve en effet dans le voisinage des mines de sel; mais elles sont entièrement négligées, et l'on trouve quelquefois des morceaux de charbon dans le sel gemme.

J'ai vu dans les mains de quelques particuliers des morceaux d'ambre jaune trouvés sur la superficie des vallons. Cette matière est probablement une espéce *d'asphalte* condensée, reste à savoir si la mutation est opérée par l'impression de l'air ou par la chaleur souterraine dans les entrailles de la terre.

J'avoue à regret que, d'un côté, mes occupations ne m'ont pas laissé le temps de m'appliquer à l'examen, sur les lieux, des nombreux et curieux phénomènes que l'on rencontre dans ce pays, et que, de l'autre, mes connaissances sur ces sortes de matières ne me permettent pas d'en parler *ex professo*. Je me borne à raconter et à décrire les choses telles qu'elles paraissent aux yeux du vulgaire, sans entrer dans aucunes discussions ni recherches philosophiques.

Les monts Carpathes qui, comme je l'ai déjà exposé, séparent la Valachie et la Moldavie de la Transylvanie et du Banat de Témeswar, sont une ramification des Alpes qui, continués par la Bulgarie, et réunis au mont Hémus, vulgairement appelé par les Turcs *Balkan*, vont se perdre dans la mer Noire. La hauteur de ces montagnes est prodigieuse. Il faut ordinairement à un cheval un jour et demi d'été pour monter de la plaine jusqu'au passage qui conduit en Transylvanie. Les sommets sont encore plus élevés et toujours couverts de neiges qui fondent rarement dans

les mois de juillet et d'août. La contexture des montagnes paraît d'une pierre calcaire qui tire sur le rouge et qui a peu de consistance; il se trouve cependant des veines plus dures qui ressemblent au marbre. Les naturels du pays étant fort peu curieux de pénétrer dans l'intérieur de ces montagnes, on ne sait rien de positif à l'égard des productions du règne minéral. On trouve en beaucoup d'endroits des traces de volcan, et un site célèbre et des plus fréquentés qui sert de passage entre la Valachie et la Transylvanie, conserve encore aujourd'hui le nom de Volcan. On ne trouve en presqu'aucun endroit la pierre nue, partout les couches de terre sont élevées, propres à la végétation, et produisent, ou de riches pâturages mêlés d'herbes aromatiques, ou des bois très épais des différentes espèces d'arbres dont nous avons déjà donné la description.

Dès que les neiges sont disparues dans les vallons et dans les terreins bas, c'est-à-dire, vers la fin d'avril, la nature se développe avec une incroyable célérité, et les plantes et les arbres commencent à verdir. Au mois de mai les sites qui, peu auparavant, n'inspiraient que l'horreur et frappaient de terreur, deviennent agréables et charmans, par la variété de leurs positions. Des fleuves très rapides serpentent dans les vallons tortueux; il n'y a pas une colline qui ne donne une ou plusieurs sources d'eau limpide. L'ombre des arbres, le parfum des tilleuls fleuris, et des herbes aromatiques que foulent les chevaux et les roues des voitures, les troupeaux paissant çà et là; l'aspect des

des villages toujours situés là où le terrein forme une plaine ; les cabanes de pasteurs éparses sur les cimes des monts, le silence et la solitude qui règnent dans ces asiles ; tout concourt, à l'envi, pour causer au voyageur de la surprise et du plaisir. Si l'on ajoute à tout cela l'impatience naturelle à l'homme de fixer de nouveaux objets, qui naissent sous ses yeux, ou un mont ; une forêt ; et souvent encore la surprise de voir, sous ses pas, un précipice que l'homme le plus hardi, mais peu accoutumé à un tel coup d'œil, ne peut considérer sans frayeur, on aura de suite une idée du spectacle, tout à la fois agréable et horrible, que présentent les Carpathes. Les nuages qui s'arrêtent ordinairement aux deux tiers de la montagne, occasionnent souvent dans les vallons des pluies d'été, mais elles durent peu.

Ces montagnes renferment dans leur sein diverses mines de métaux précieux et communs. Comme ces mines n'ont jamais été exploitées dans les temps anciens à cause de la rusticité et de l'ignorance des princes de la nation, et qu'elles ne le sont pas davantage aujourd'hui de peur de l'avarice des Turcs, on ne peut ni s'étendre sur ce point, ni parler avec quelque précision de l'importance et de la richesse de ces mines.

On peut cependant exposer les conjectures les plus probables. D'abord dans la partie des montagnes qui sont situées au nord et qui appartiennent à la Transylvanie, on en tire journellement de l'or et du fer, et dans beaucoup d'autres endroits de la partie oppo-

sée, on trouve tous les indices de minéraux; la plupart des eaux sont imprégnées de parcelles de divers métaux. Dans tous les fleuves on trouve des paillettes d'or mêlé d'un peu d'argent, ce sont les Tziganes qui recueillent ces parcelles d'or; chacun d'eux est obligé d'en porter une dragme par an au trésor du prince. Des minières de fer qui se trouvent dans l'angle de la Moldavie, et qui appartiennent à l'empereur d'Autriche, ont été exploitées et mises en plein rapport dans le siècle dernier. Les seules mines qui s'exploitent actuellement dans les deux provinces sont celles de sel. Elles fournissent abondamment de cette denrée, non seulement la province, mais encore les pays circonvoisins. Il est à présumer qu'elles sont creusées depuis plusieurs siècles. Celles de Valachie fournissent la Bulgarie, la Servie, et une partie de la Bosnie. La Moldavie approvisionne la Pologne méridionale, surtout depuis que ces mines sont passées dans les mains de l'empereur d'Autriche.

On creuse ces minières fort profondes; les mineurs y pratiquent deux ouvertures, l'une perpendiculaire et l'autre oblique. On place à une certaine profondeur, dans l'embouchure de la première, une grille de fer sur laquelle on brûle une grande quantité de bois, pour changer et purifier l'air de la mine; l'autre sert d'issue pour les ouvriers. Les travailleurs sont de deux espèces; l'une se compose de serfs libres qui exercent ce métier par hérédité, l'autre comprend les criminels qui sont condamnés aux travaux pour de graves délits. L'existence de ces

sortes de gens est de courte durée, et la couleur de leur teint est un indice de leur mauvaise santé. Ils taillent des morceaux carrés de sel minéral du poids d'un quintal, on les tire dehors, par l'ouverture perpendiculaire au moyen de cordages adaptés à une peau de bœuf très dure.

Les mineurs, afin de travailler dans les excavations, pratiquent des chemins très vastes soutenus par des pilastres, et dont le temps et l'expérience leur ont enseigné la construction. Il arrive souvent qu'ils rencontrent une source d'eau qui rend la minière ou incommode ou impraticable, et l'inondation est quelquefois si soudaine que les mineurs n'ont pas le temps de fuir; mais elle est ordinairement précédée d'un bruit souterrain qui les prévient un jour ou deux d'avance; tout le fossé se remplit d'eau qui, avec le temps, se convertit en sel, à ce qu'ils prétendent. Cela est d'autant plus vrai que l'on rencontre souvent dans le sel des os, des outils en fer et autres ustensiles ordinaires aux travailleurs.

CHAPITRE XIV.

État actuel du commerce dans les deux principautés.

On voit, par tout ce qui vient d'être exposé jusqu'à présent, quelles sont les richesses naturelles et les divers produits de ces pays, et combien il serait facile de les augmenter, ainsi que le commerce et les

fabriques ; mais par le vice de leur constitution politique, l'un est très précaire, et les autres n'existent point de fait. Ces deux choses qui sont incompatibles avec le despotisme, ne peuvent jamais exister que là où règnent réellement la liberté, la justice, et la sûreté personnelle. L'expérience a démontré que le commerce ne fleurit que dans les pays où, après avoir posé pour base ces premières et indispensables conditions, on a encore l'avantage de trouver dans la nation ou dans une société d'hommes réunis, un certain intermédiaire entre le riche propriétaire foncier et le malheureux cultivateur ou fermier. Il faut que ce dernier ait une éducation proportionnée à son état, qu'il fasse usage de sa raison, et que le désir naturel d'améliorer son sort stimule son industrie, et l'excite à se procurer l'aisance par le commerce et d'autres moyens industrieux et honnêtes. Si l'on jette un coup d'œil sur les nations modernes les plus célèbres par leur grandeur et leurs richesses, on verra que toutes ces circonstances y concourent plus ou moins, ou que cette grandeur est toujours en raison de leur réunion plus ou moins grande. Or, il ne se trouve en Valachie et en Moldavie que des monastères et des boyards ; des propriétaires et des colons, esclaves soumis, les uns et les autres, à un despote esclave lui-même d'un tyran.

Tout le commerce et les petites manufactures de première nécessité se trouvent dans les mains des étrangers. De ce nombre, les Grecs qui viennent de l'Albanie ou de la Macédoine sont en première ligne ;

viennent ensuite quelques Valaques de la Transylvanie, puis les Arméniens et les Juifs de la Gallicie.

Il faut, avant d'en donner une idée quelle qu'elle soit, prévenir le lecteur que la Porte-Ottomane entend et prétend se réserver pour elle et principalement pour l'approvisionnement de Constantinople(1), au prix qu'il lui plaît de les taxer, tous les bestiaux tels que les chevaux, bœufs, moutons, et tous les comestibles comme le miel, la cire, les grains, le beurre, le suif, et le fromage, et qu'ainsi il reste peu de ces denrées à transporter dans les autres états.

Dans les firmans ou commandemens que la Porte expédie aux princes pour avoir des provisions, elle appelle les deux provinces le magasin ou grenier de Constantinople, et elle en tire en effet une bonne partie de ses subsistances. Si jamais les deux principautés passaient dans les mains de quelque puissance chrétienne, il est certain qu'elle retirerait de grandes sommes de la Turquie pour la vente des comestibles nécessaires à l'approvisionnement de sa capitale.

(1) L'approvisionnement de Constantinople est immense et se fait par trois canaux principaux; 1° par les îles de l'Archipel; 2° par la Valachie et la Moldavie; 3° par les provinces asiatiques les plus voisines de la mer de Marmara. Les deux premiers approvisionnent la capitale chacun pour quatre mois de l'année environ; le dernier est celui qui donne le moins. On concevra facilement, d'après cela, de quelle importance est, pour la Porte-Ottomane, la conservation de ces provinces et des îles, et à quelles fâcheuses extrémités elle se trouverait réduite, si elle était privée de ces ressources qui font plus des deux tiers de la consommation de la capitale de l'empire. (Note du Trad.)

Le numéraire qui circule en abondance dans les deux provinces, consiste en sequins ou ducats de Hollande et piastres turques qui sont moitié cuivre et moitié argent (1).

Malgré tout cela personne ne peut réellement se dire riche, parce qu'au bout du compte tout va dans le trésor du prince et de ses Grecs, et passe de là à Constantinople d'où les marchands qui viennent de la capitale pour acheter des denrées, le rapportent ensuite. L'armée russe y avait laissé beaucoup d'or et d'argent de Hollande qui disparut en moins d'une année (2).

Comme il a été stipulé dans le traité de Kaynardzi que la Russie serait libre d'avoir des consuls où il lui plairait, et comme les mêmes clauses existaient à l'égard de la maison d'Autriche par les traités antérieurs, les deux cours impériales résolurent d'envoyer leurs agens en Valachie et en Moldavie. Mais

(1) Il circule également des *roubiés* ou petite pièce d'or qui vaut 4 piastres et trois quarts; des *makhmoudiés* ou pièces d'or de la valeur de 25 piastres; enfin des *beschelikques*, pièces d'argent de la grandeur d'une pièce de 5 francs, qui valent 5 piastres. Les monnaies d'Allemagne telle que le *laubthaler* ou pièce de 3 francs, les pièces de 20 kreutzers et des thaleris d'Italie circulent aussi. (Note du Traducteur.)

(2) Toutes les fois que les armées russes passent ou séjournent dans les principautés, elles les enrichissent, au lieu de les appauvrir, et y laissent beaucoup de numéraire. Après la campagne de 1812, les finances des deux provinces étaient dans un état très florissant. (Note du Traducteur.)

cette innovation éprouva de grandes oppositions de la part de la Porte, dont la politique est soupçonneuse, rusée et pleine de défiance. Les princes prévoyant que cette mesure imposerait un frein à leurs extorsions, ont beaucoup contribué à entretenir la Porte dans ces dispositions. Enfin en 1782 les deux consuls s'établirent, à la grande satisfaction des indigènes qui pensaient que les princes deviendraient plus modérés dans leur administration et dans leurs exactions, ce qui serait peut-être arrivé sans la guerre qui éclata bientôt après (1). Les Grecs pour se consoler du déplaisir que leur causaient ces hôtes, en ont tiré parti du côté de leur vanité. Les consuls furent reçus avec toute la magnificence que les grands souverains ont coutume de déployer lorsqu'ils reçoivent les ambassadeurs. Le consul, précédé des troupes du pays, dans un carrosse de la cour traîné par six chevaux, suivi des personnes de sa nation, était introduit chez le prince, qui, assis sur son trône, le recevait, environné de tous les grands officiers de sa

(1) L'établissement des consuls, et surtout de celui de Russie, a produit une grande amélioration dans quelques parties de l'administration, parce que comme par le traité précité, la cour ottomane consent que, dans le besoin, les ministres de la cour impériale à Constantinople lui fassent des représentations pour le bien des principautés, la présence d'un consul retenait de le devoir les agens de l'autorité qui auraient craint que les ministres ne fissent des plaintes à la Porte; *inde ira*. Les princes furent ensuite obligés de recevoir les consuls russes dans les principautés.

(Note du Traducteur.)

cour. Ensuite venait le Divan-effendi qui lisait l'ordre du Grand-Seigneur de reconnaître le consul, et de le faire jouir des priviléges et immunités accordés par les traités entre les deux empires. Ensuite le prince complimentait le consul et faisait rendre les honneurs à ce fonctionnaire qui retournait chez lui dans le même ordre (1). Les cérémonies se terminaient par un gala donné à toute la suite. Afin de rendre plus intéressantes ces observations, j'ai jugé à propos de joindre ici la traduction du firman obtenu par la cour de Vienne, lorsqu'elle nomma et envoya dans les deux principautés un agent général qui avait sous lui divers officiers civils et militaires (2), non seulement pour protéger et assister le commerce des sujets autrichiens, mais encore pour

(1) Ces cérémonies qui se passaient dans la salle du divan, consistaient dans la réponse improvisée que faisait le prince au discours du consul; les confitures, le café, et la pipe qu'il lui faisait présenter, et qui, d'après l'usage oriental, est le plus grand honneur que l'on puisse faire à quelqu'un; enfin à faire parfumer sa figure et ses habits d'essence de rose d'après le même usage. (Note du Traducteur.)

(2) La Prusse ayant, dans ses traités avec la Porte, stipulé qu'elle pourrait avoir des consuls partout où les autres puissances en avaient, le prince de Valachie, en vertu d'un firman, reconnut en cette qualité M. Marcus qui fut consul à Bucharest en 1818, et qui, après sa mort, arrivée en 1819, fut remplacé par M. le baron de Kreuchely, homme très-estimable sous tous les rapports. C'est un hommage que l'on se plaît à rendre à la vérité. La France avait aussi dans ces derniers temps un consul à Bucharest. (Note du Trad.)

entretenir les relations qui ont ordinairement lieu entre des pays limitrophes.

CHAPITRE XV.

Exportations qui se font pour Constantinople.

Tous les ans au printemps, les marchands grecs munis de firmans de la Porte, viennent, dans les deux principautés, acheter les moutons dont ils enlèvent cinq à six cents mille qu'ils paient au prix qui leur convient, vexant, au reste, et opprimant les pâtres selon leurs caprices et sans que les princes ou d'autres fonctionnaires osent s'y opposer, attendu qu'un de ces marchands retournant à Constantinople, est capable de crier au milieu du marché, que le prince de Valachie ou de Moldavie est un traître qui s'entend avec les Russes et les Allemands, et qu'il entrave la vente des moutons, afin de faire mourir de faim le peuple mahométan. Comme une action de cette espèce est très facile à faire et qu'elle causerait, à Constantinople, un soulèvement qui pourrait faire déposer le prince ou lui coûter la vie, personne n'ose réprimer ce désordre (1). J'ai remarqué que ces marchands, quoique grecs,

(1) Ces abus criants avaient cessé depuis quelque temps par les raisons que j'ai exposées plus haut. Cette branche de revenu de la province s'était alors fort améliorée [illegible] en Moldavie, attendu que le prince avait, en 1820, mis l'adjudication de cette fourniture à l'enchère et qu'il était ré-

sont ceux qui humilient l'orgueil des princes, et se croyent d'importans personnages, étant appuyés par les janissaires auxquels ils fournissent la ration de viande ; de plusieurs grands seigneurs ; du chef des boucheries, et du Grand-Seigneur lui-même. Il y a encore une autre espèce de marchands appelés *capenlei*, du nom du marché où se vendent en gros à Constantinople les provisions. Ces marchans sont une association de Grecs et de Turcs. Ils viennent avec des lettres du grand-visir et achètent le fromage, le beurre, le suif, la cire, la viande fumée, etc. (1) au prix qui leur convient. On égorge dans les deux principautés environ quatre-vingt mille bœufs et vaches, et un grand nombre de chèvres dont on fait bouillir la chair dans de grandes chaudières jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consumée. On en recueille le suif dans une outre faite de peau de bœuf ; chaque millier donne ordinairement un quintal de suif, sans la moëlle que l'on retire, et qui

sulté de ce mode de concurrence un bénéfice réel au profit des habitans. Quant aux vexations dont parle l'auteur, ce prince pour les éviter avait exigé des entrepreneurs qu'ils répondissent de la conduite de leurs préposés à cet égard, et ce point [illegible] faisait une des clauses du contrat d'adjudication.

(Note du Traducteur.)

[illegible] *capenlei* forment une corporation privilégiée qui fait [illegible] le tort aux paysans, tant parce qu'ils ont le com- [illegible] fu[illegible] denrées et comestibles [illegible] par les ruses [illegible] estimable sous [illegible] C'est [illegible] ompte, et par [illegible] altérées dont ils se servent pour faire leurs paie- [illegible]

(Note du Traducteur.)

foulne séparément se conserve dans des barils. Les Turcs qui demeurent au-delà du Danube, prennent pour leur usage un grand nombre de bœufs.

En été abordent dans les ports de Galatz et d'Ibraïl situés sur les rives du Danube, grand nombre de bâtimens Turcs appartenant aux relaps qui naviguent de Trébizonde et qui sont tous janissaires, la plus insolente canaille que l'on puisse imaginer, capable de se livrer à toutes sortes d'excès, se faisant une gloire d'assassiner par trahison. Les Valaques et les Moldaves sont obligés d'envoyer tous leurs grains à ces deux marchés où ces espèces de marchands les achètent, à leur manière, tant pour le poids que pour la mesure. Les pauvres paysans sont fort contens pour l'ordinaire, quand ils peuvent retourner sains et saufs à leur chaumière, et ils sont fort heureux quand ils y rapportent un peu d'argent. La peste contribue encore communément à rendre le séjour de ces deux ports plus funeste dans cette saison (1).

(1) Ce redoutable fléau afflige aussi quelquefois les deux provinces; immédiatement après la campagne de Russie en 1812 et la rentrée des Turcs dans les deux principautés, la peste se manifesta à Bucharest et dans la Valachie, d'une manière effrayante. Cette terrible maladie emportait journellement un grand nombre de victimes. Elle se montra aussi en Moldavie à diverses reprises depuis cette époque, jusqu'à [illegible] étendue jusqu'à Jassy où elle se cachait [illegible] fièvre endémique. La province s'était alors fort améliorée, dernièrement nommé hospodar, fit de suite, de Constantinople où il était encore, établir des lazarets; et les sages précautions se-

CHAPITRE XVI.

Exportations qui se font pour la chrétienté.

Nonobstant les prohibitions de la Porte-Ottomane, la Moldavie qui posséde une grande quantité de chevaux courageux, et d'autres plus ordinaires, en fait passer en Pologne près de vingt mille par année. Ce commerce se fait ordinairement par Mohilow, ville de Podolie sur le Niester, où le roi de Prusse a un officier supérieur qui achète un assez bon nombre de chevaux de toute espèce. L'empereur d'Autriche en fait acheter aussi beaucoup et ordinairement dans les races même où il fait choisir les meilleurs, qui se payent de treize à quinze sequins et qui sont destinés aux hussards. Les Arméniens de la Gallicie dont j'ai déjà parlé, transportent, par l'Allemagne, et surtout par Breslau, cinq mille bœufs gras et six mille vaches. Les Grecs établis à Jassy ou à Vienne achètent cinquante mille oques de cire, et les Juifs de Brody, deux cent mille peaux de lièvres qui s'y vendent depuis peu d'années cinquante piastres le cent. Les Russes achètent les meilleurs vins que les Grecs établis dans ce pays font passer à Moscou. Les principaux articles de commerce qui, de Valachie, passent en Allemagne, sont les laines fines au nombre de plus de

[illegible] que l'on prit et que l'on suivit avec rigueur, éteignirent [illegible] de traducteur l'année suivante.

(Note du Traducteur.)

mille balles, les cires, les maroquins, les pourceaux, et, en Transylvanie, les laines ordinaires, le vin, et le poisson salé du Danube.

Un gouvernement vicieux et oppressif entraîne mille désordres à sa suite, et quiconque a le malheur de vivre sous un tel joug en éprouve les funestes effets. Toutes les provinces soumises directement ou indirectement à la tyrannie ottomane, sont dans ce cas; les plus grands comme les plus petits sont également exposés aux effets de ce despotisme. Les grands étant plus voisins de la foudre, peuvent à chaque instant en être pulvérisés; le faible et le cultivateur étant, en général, plus éloignés du volcan, ne sont pas si fort exposés à perdre la vie, mais il semble qu'ils ne jouissent de l'existence que pour travailler continuellement et se voir ensuite enlever le fruit de leurs sueurs et de leurs travaux. Le malheureux cultivateur de la Valachie et de la Moldavie, obligé de débourser à chaque instant de l'argent pour ses contributions et des taxes assez fortes sur toute espèce de production, a recours à ceux-mêmes qui les ont préparées. La crainte d'être bâtonné, incarcéré, et de se voir ravir par les mains cruelles des exacteurs, ses instrumens aratoires et ses bœufs seuls compagnons de ses fatigues, et enfin le seul moyen de pourvoir à sa propre subsistance, l'empêche de réfléchir et d'examiner à quelles conditions il emprunte pour se procurer quelque argent, il s'engage et cède, par anticipation, tout le produit qu'il attend de ses terres pendant l'année; le grain qu'il a semé, la vigne qu'il

a cultivée, la cire de ses abeilles, la laine de ses brebis, le veau, le poulain, rien de tout cela n'est plus à lui. Tous les produits, à peine recueillis, passent à l'avide créancier. Les princes emploient la plus grande rigueur dans la saison que les fruits de la terre mûrissent, et ne laissent pas aux paysans le temps de les vendre, de peur qu'ils ne détournent ailleurs l'argent qu'ils en retirent. Dans le même temps, les marchands grecs et épirotes sortent avec des mules remplies d'argent, et parcourent les villages pour offrir des secours à ceux qui en ont besoin; ils examinent la quantité des produits et l'estiment par anticipation, à un prix très vil. Si la grêle, ou toute autre intempérie de la saison, trompe les espérances des cultivateurs, et si la quantité de la marchandise ne répond pas à la somme reçue comptant, ils restent débiteurs pour l'année suivante. S'il leur survient, dans l'intervalle, de nouveaux besoins, ils ont recours au marchand pour se procurer de l'argent et s'engagent à de fortes usures pour l'ancienne et la nouvelle dette. En un mot, le cultivateur se trouve en peu d'années, dans la nécessité de travailler et de suer toute sa vie pour autrui, et à peine lui reste-t-il de quoi vivre médiocrement!

Avant la guerre, les Turcs qui habitent au-delà du Danube, étaient devenus au moyen de ce commerce, les patrons des deux Provinces; sous prétexte de se faire rembourser les deniers qu'ils avaient prêtés, ils s'établissaient dans les maisons des débiteurs, usant librement de leurs personnes et de leurs moyens d'existence.

Tous les peuples qui ont inondé l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, ont généralement réduit en esclavage les nations conquises. Les Slaves ont usé de ce privilège plus que tous les autres, témoins la Russie et la Pologne qui conservent encore aujourd'hui ce barbare usage; ce n'est que sur la fin du siècle dernier que la Bohême et la Moravie ont été affranchies par l'humanité de Marie Thérèse et de Joseph II. L'usage du servage introduit probablement par les Slaves, s'est conservé en Valachie et en Moldavie jusqu'en 1774, que Constantin Mavrocordato abolit la servitude, sans faire donner ou accorder à ces nouveaux affranchis un terrein en propriété, ce qui eût été très praticable, si les opérations de ce prince eussent été dirigées par la raison et l'équité.

Les deux provinces avaient alors d'immenses terreins qui appartenaient aux princes; et si, au lieu de donner les moins peuplés à ses favoris comme il l'a fait ainsi que ses successeurs, il les avait distribués aux cultivateurs qui sont peu nombreux en raison du sol, alors ou les propriétaires des terres les auraient cultivées eux-mêmes, ou ils auraient été abandonnés de tous leurs colons, qui se seraient transportés sur les terres qui leur étaient offertes, à titres de dons gratuits, par le prince. De cette manière la liberté qu'on leur a accordée n'est qu'imaginaire, et l'agriculteur en cultivant un terrein qui ne lui appartient pas, est contraint de partager avec le propriétaire le fruit de ses travaux, tandis que ce dernier,

certain de sa subsistance, ne se donne pas la moindre peine pour le faire mieux fructifier, s'abandonne à l'oisiveté et se mêle des intrigues de cour, et, imbu des maximes d'avarice et d'oppression, trouve le moyen d'acquérir de l'autorité pour mieux vexer le malheureux cultivateur de ses terres.

Dans la situation actuelle des choses le nombre des propriétaires, déduction faite des couvens qui possèdent un tiers des deux provinces, est très restreint, de sorte que si elles passaient sous un gouvernement juste, les boyards deviendraient en peu de temps les plus riches particuliers de l'Europe (1).

Toutes les monnaies qui ont cours dans les autres états de l'empire ottoman, passent également dans ceux-ci (2). Les poids et mesures sont les mêmes. Le quintal est de quarante-quatre oques qui correspond à cent livres de Vienne. Cependant les marchands qui achètent des indigènes les divers produits de la principauté, se servent de poids et mesures à la romaine, qui donnent un avantage de six à dix

(1) Je ne suis pas de l'avis de l'auteur, car Messieurs les boyards ne jouiraient sous aucun des gouvernemens européens des droits et privilèges dont ils jouissent sous celui de Turquie. Aussi beaucoup d'entr'eux sont-ils intéressés à ce que cet ordre de choses se continue pour conserver des emplois et des prérogatives qui sont pour eux des sources inépuisables de richesses certaines. (Note de Traducteur.)

(2) J'ai déjà fait connaître plus haut les différentes monnaies qui ont cours dans les Principautés.

(Note du Traducteur.)

pour cent. Quand ils vendent, ils font plus d'attention, et ont grand soin d'avoir d'autres poids, et les boutiquiers, marchands en détail, ne se font pas un scrupule de les diminuer d'un quart environ.

Il n'y a que les draps qui sont vendus au pique ou à la brasse, qui équivaut à la mesure vénitienne ; et les soieries au pique de Constantinople qui est beaucoup plus petit que la brasse.

CHAPITRE XVII.

Marchandises introduites des pays étrangers.

Comme le luxe apparent est défendu, en Turquie, à tous ceux qui ne sont pas nés musulmans, les Grecs, qui sont les princes et les patrons de la Valachie et de la Moldavie, s'y trouvant entièrement libres, se sont abandonnés aux dépenses les plus extravagantes que l'on puisse imaginer, et qui excèdent celles des Grands-Seigneurs Turcs eux-mêmes. Les dames, surtout, se parent des fourrures les plus fines, d'étoffes des Indes brodées et de galons européens. Ce luxe a été naturellement imité et bien souvent surpassé par les naturels. C'est ce qui donne aux négocians l'occasion d'introduire dans le pays des marchandises de toute espèce. Au printemps de chaque année les fourrures les plus précieuses telles que les martres, vair (1), hermines, zibelines, renards, loups cerviers et autres

(1) Le vair est un animal tacheté de la grosseur de l'écureuil. (Note du Traducteur.)

viennent régulièrement de la Russie. Les Grecs apportent de Constantinople toutes les étoffes, et mousselines des Indes et d'Alep, les tissus en or de Scio, indépendamment d'une infinité d'autres objets fabriqués à Constantinople. D'autres Grecs vont deux fois l'année aux foires de Leipsick et de Vienne d'où ils rapportent, par terre, une grande quantité de draps fins de toute espèce en laine, velue, ras, *sayes* ou jaquettes en laine fine et autres étoffes, toiles imprimées, galons et broderies de Vienne, ouvrages en fer de la Styrie, papiers de Venise, drogues, sucre raffiné de Fiume, café d'Amérique, plomb, étaim, et quincailleries de Nuremberg, Vienne, France et Angleterre, grand nombre de bijoux, perles, montres et autres ouvrages d'or et d'argent. Enfin tous les produits écrus qui s'exportent des deux provinces, pour la chrétienté, sont échangés contre tous ceux de ces manufactures. Une compagnie composée de Valaques, Transylvaniens et Bulgares, établis à Cronstadt, fait fabriquer dans ces environs beaucoup d'ustensiles ordinaires à l'usage des gens du peuple, et ce trafic monte à cinq mille charges de chevaux. Cette compagnie jouit de divers privilèges qui lui ont été accordés par les anciens princes de la nation, mais que les nouveaux princes ont peu confirmés. D'après cet exposé on pourrait croire que beaucoup de marchands se sont enrichis dans ces pays par le commerce, mais il n'y en a pas un seul qui puisse se dire vraiment riche, parce que le gouvernement misérable et vicieux en lui-même tyrannise chaque individu.

Avant la dernière guerre, les princes afin de subvenir aux fortes dépenses qu'ils sont obligés de faire à Constantinople, pour payer leurs dettes, et satisfaire à leurs caprices, empruntaient de l'argent à gros intérêts, et hypothéquaient, d'avance, les revenus de la capitation, des salines et des douanes. Les marchands, attirés par le gain, et souvent par force, donnaient leur argent aux princes. Si, dans cet intervalle, il survenait un changement de gouvernement, le nouveau prince, comme de raison, s'emparait des revenus, et les marchands perdaient, sans appel, leurs capitaux.

Ce cas est arrivé si souvent, que tous ces marchands sont devenus insolvables, et ont fait un tort considérable aux crédules négocians de Leipsick qui leur livraient des marchandises à crédit (1).

Les gains que divers marchands nouvellement établis, avaient faits pendant la guerre, et lors du séjour des armées russes, ainsi que la sage administration du prince Ypsilanti, qui régna sept ans après cette guerre, avaient rétabli le commerce, et relevé le crédit en Valachie.

Divers négocians de Vienne, encouragés par les traités de commerce entre la maison d'Autriche et la Porte-Ottomane conclu à Passarowitz, confirmés

(1) Cet abus a cessé dès que la durée du règne des princes a été fixée, et je dois dire que dans ces derniers temps les bailleurs de fonds recevaient des hypothèques plus solides que les revenus anticipés des deux principautés.

(Note du Traducteur.)

et remis en vigueur en 1784, comme on le verra par la traduction ci-après, avaient essayé d'établir par le Danube un nouveau commerce avec les deux principautés et les autres états de l'empire Ottoman. Les tentatives furent infructueuses, tant par les difficultés que rencontrèrent les nouveaux entrepreneurs, que par l'opposition ouverte des princes qui voyaient leurs intérêts froissés, et les tergiversations du gouvernement Ottoman. La guerre a mis fin à toutes ces entreprises.

CHAPITRE XVIII.

Système du gouvernement.

Nonobstant les fréquens changemens survenus dans le gouvernement de ces deux principautés, et quoiqu'elles ayent perdu leur liberté, la Porte-Ottomane leur a cependant laissé toutes les apparences de la souveraineté, et les anciennes charges avec leurs titres honorifiques, ainsi que le droit d'avoir un divan pour rendre la justice aux indigènes.

Voici l'énumération des charges qui composent ce divan.

En Valachie.

1° *Le ban* de Crayowa.
2° *Le grand Vornique*, ou grand juge.
3° *Le grand Logothète*, ou grand chancelier.
4° *Le grand Spathare*, ou généralissime.

8° *Le grand Vistiar*, ou grand trésorier.

9° *Le grand Cloutziare*, ou commissaire en chef de l'armée (1).

7° *Le Paharnik*, ou échanson.

8° *Le Stolnik*, ou sénéchal.

9° *Le Serdar*, officier dont le titre est emprunté des Turcs.

10° *Le Médilnitziare*, ou chef de l'office.

11° *Le Stoutziare*, ou pourvoyeur des vivres.

12° *Le Dziatrar*, gardien des tentes.

13° *Le* second *Cloutziare*.

En Moldavie.

1° *Le grand Logothète.*

2° *Le grand Dvornik.*

3° *Le Hetmann*, ou généralissime (2).

4° *Le grand Vistiar*, grand trésorier (3).

5° *Le Spathare*, ou ban.

Les autres charges sont à peu près les mêmes qu'en Valachie (4).

(1) Cette charge n'est plus qu'honorifique. (Note du Traducteur.)

(2) En Moldavie il y a deux hetmann; l'un fait les fonctions de général en chef, l'autre, appelé hetmann du Pruth, a l'inspection sur toute la rive droite de ce fleuve pour les affaires de commerce, etc. (Note du Traducteur.)

(3) Cette charge de grand vistiar est, à proprement parler, une charge particulière à la Moldavie d'où elle a été introduite ensuite en Valachie. (Note du Traducteur.)

(4) En général dans les deux provinces, quoique les charges

L'archevêque métropolitain, est président du divan, et pour ainsi dire l'oracle de la loi. En Valachie, c'est celui de Bucharest, et en Moldavie celui de Jassy. Le prince Ypsilanti a encore admis dans ce divan, en Valachie, les évêques de Rimnik et de Buséo; en augmentant ainsi l'autorité de ces trois prélats, et en leur accordant des marques distinctives et honorifiques, ce prince savait très bien l'incroyable ascendant qu'ils avaient sur l'esprit inculte et superstitieux de la multitude.

Le ban de Crayowa en Valachie, n'est plus aujourd'hui qu'un vain titre, puisqu'il n'a aucune influence dans le gouvernement de cette province. Il a seulement le droit de nommer à certaines places

soient multipliées, les attributions sont confondues, et il est difficile de les distinguer bien clairement. En Moldavie, par exemple, le grand *Postelnik* qui est, à proprement parler, le lieutenant ou visir du prince, a l'inspection sur toutes les parties de l'administration, et peut en remplir toutes les fonctions; il a sous lui un deuxième et un troisième postelnik. Il porte une masse, accompagne le prince, reste au divan, et dans certains cas il fait les fonctions de grand maître des cérémonies ou d'introducteur.

L'*Aga* est encore, à Jassy, une place très importante et très lucrative: elle est à la fois militaire et civile; il est général d'infanterie et a la haute police des marchés.

En Moldavie, ceux qui sont revêtus des grandes charges dont je viens de parler ont le droit de déployer un *massalla*: c'est une grande torche allumée, portée le soir par un coureur qui précède la voiture, afin de les distinguer des boyards de seconde classe. (Note du Traducteur.)

subalternes pour lesquelles il reçoit des présens, et qui sont ensuite confirmées par le prince.

Les logothètes sont les chefs et les directeurs de la chancellerie. C'est de leurs mains que sortent tous les diplômes, et ce sont eux qui font et conservent tous les protocoles des causes civiles. Ils ont une juridiction immédiate sur les nombreux couvens et monastères. Ils ont, sous leurs ordres, un second chancelier qui est toujours un jeune homme de la première noblesse, et qui entre fort jeune dans la carrière des emplois. Je trouve cet usage très bon et très louable, parce que l'habitude donne à ces jeunes gens la connaissance de fonctions qu'ils exerceront dans un âge plus avancé, et qu'alors ils entendent la procédure légale et judiciaire sans aucune étude préliminaire. Il y a un troisième chancelier qui revise les procès, et qui a sous lui un grand nombre de copistes pour toutes les écritures qui se font en langue vernaculaire, attendu que la langue slave, autrefois en usage dans les diplômes, est tombée en désuétude depuis long-temps.

Après le logothète ou grand chancelier, vient le garde des sceaux (1) qui appose en cire, sur les diplômes appelés *crysovoulos*, d'un mot grec, le cachet

(1) C'est un officier appelé *moucourdare* qui est chargé d'apposer sur les diplômes et autres actes, le cachet soit en cire soit en encre d'impression; il perçoit un droit de timbre qu'il partage avec le *dévictare* ou porte-plume. Au reste il n'est pas le gardien des sceaux; le prince seul en est le dépositaire.

(Note du Traducteur.)

du prince. Les armes de la Valachie sont un corbeau sur une colline, tenant une croix dans son bec, dans le milieu le soleil et la lune (1). Je crois que ces armoiries sont fort antiques, et quelque peu altérées, attendu que je possède des monnaies grecques de la ville de Nicopolis sur le Danube. Elles sont presque les mêmes, si ce n'est que l'oiseau tient dans le bec un serpent au lieu d'une croix. Les armes de la Moldavie sont une tête de bœuf (2).

Les dwornicks sont regardés comme les premiers juges exercés dans la coutume du divan, les usages et les lois de la province. Ils nomment les juges des frontières.

Le spathare en Valachie et le *hetmann* en Molda-

(1) Ces armoiries changent souvent au gré des princes. Depuis quelque temps dans celles de la Valachie la pièce dominante est toujours la même, mais l'écusson est supporté tantôt par des lions, tantôt par des licornes, et surmonté d'une couronne princière accompagnée du *topouse* et du *glaive* avec les lettres initiales du prince régnant et le millésime.

(Note du Traducteur.)

(2) Le grand sceau de la Moldavie est plus compliqué. Au milieu de dix-sept médaillons portant les noms et les attributs des dix-sept intendances de cette province, est l'armorial surmonté d'une couronne, du glaive et du *topouse*. Dans le milieu de l'écusson une tête de bœuf avec le soleil, la lune et les étoiles; au-dessus une sphère surmontée d'une croix; au bas et sur les côtés, des trophées militaires, tels que drapeaux, tambours canons, etc. Le cachet particulier du prince est de même avec cette différence qu'il n'a point les médaillons, la sphère ni la croix, et que l'écusson est supporté par des lions. (Idem.)

vie, assistent et ont voix au divan. Ils sont de fait les généraux en chef des troupes qui se trouvent dans la capitale et de celles qui sont éparses dans la province, et en nomment les capitaines. Ils exercent encore la haute police dans les faubourgs des deux capitales, ont dans leur maison une prison, et infligent des peines corporelles et pécuniaires. Comme cette charge donne beaucoup d'autorité, et qu'elle est très lucrative, elle est toujours occupée par un Grec, parent ou favori du prince. Le spathare a encore l'intendance des postes (1).

Le vistiar ou trésorier, est toujours un indigène, devant être consommé dans les usages du pays, et connaître à fond tous les moyens pour tirer du peuple le plus d'argent qu'il est possible. Il a sous lui un second vistiar qui est un jeune homme noble, et un troisième vistiar. Ce dernier est toujours une personne qui joint l'intelligence à une grande pratique, et qui est consommée dans les affaires. Il est ordinairement fixe dans ce poste, et jouit de la confiance du prince.

Les places ci-dessus mentionnées qui sont les plus importantes, sont toujours occupées par les premiers nobles des deux provinces. Ils doivent avoir la barbe

(1) Les noms de quelques-unes de ces charges annoncent qu'elles sont imitées de l'ancien empire grec. Le spathare était le grand connétable, etc. Les autres telles que *capoudsi* ou grand portier, *moucourdare*, *aga*, *dévictare*, *portar*, etc. etc. sont à l'instar des officiers Turcs du sérail; enfin celles de *dvornik hettmann*, etc. paraissent venir des anciens Slaves.

(Note du Traducteur.)

qui est un signe de vénération, et ils ont le droit de dire leur opinion au divan où ils siégent, tenant, pour l'ordinaire, à la main un bâton qui les distingue. Les autres boyards n'ont pas la parole et se bornent à mettre leur signature au bas de la décision. Je ne sais par quel usage singulier toutes ces signatures sont en monogrammes, et si compliquées que, depuis quelques années, il est impossible de deviner les noms de ceux qui ont signé ces actes.

CHAPITRE XIX.

Autorité du divan et des autres tribunaux.

Tous ceux qui ont quelques procès, présentent à l'hospodar, en public ou en particulier, une supplique selon la qualité du pétitionnaire, l'importance de l'affaire et le degré de justice et de popularité de ce prince. Ces suppliques sont lues par le troisième logothète, et l'on écrit sur le champ au dos le tribunal auquel l'affaire est renvoyée pour l'examen, et elles sont rendues au pétitionnaire même. Si l'affaire est du ressort ecclésiastique, elle est renvoyée à un prélat, et si au contraire elle est civile, à un des tribunaux subalternes qui sont de diverses espèces. Quand les parties contentieuses s'en réfèrent à cette première décision, l'affaire est terminée; si au contraire ils en appellent, elle est portée au divan. Lorsque la décision de ce tribunal ne convient pas, on demande que la cause soit révisée en présence du

prince qui, ordinairement, tient ses séances deux fois la semaine dans une chambre appelée *spatarie* ou petit divan, et qui est environné, et précédé d'un grand nombre d'officiers civils et militaires. Quand l'hospodar s'est placé avec beaucoup de gravité sur un sopha élevé, ayant un cimeterre suspendu sur la tête, et sur une table voisine, une masse ferrée (le topouse), une écritoire et le cachet ; le troisième chancelier s'avance et lit toute la procédure ainsi que la sentence ; les parties apportent ensuite leurs raisons ; quelques membres du divan disent leurs avis, le prince décide, et les parties sont renvoyées. Quant aux affaires criminelles, il y a un tribunal particulier composé de nobles du second rang qui ont déjà exercé des emplois inférieurs dans le divan. Toutes les sentences de ce tribunal sont examinées le samedi par le prince lui-même en présence de l'armache, qui est le gouverneur des prisons du criminel.

La peine la plus ordinaire est le bâton ; une autre plus grave est d'être condamné à travailler pendant quelques années aux mines, et la plus forte est d'avoir une oreille coupée, et d'être condamné aux travaux à perpétuité. La peine de mort a été presque totalement abolie par les derniers princes auxquels il est juste d'accorder la louange qu'ils méritent d'avoir été en général humains, d'avoir eu horreur des cruautés, particulièrement le prince Ypsilanti qui s'étudiait à faire le bonheur des Valaques (1).

(1) C'est le malheureux père de ce prince, ayeul du prince

Dans le cas où la sentence de mort doit, suivant les circonstances et la gravité du délit, être absolument signée par l'hospodar, l'armache retourne à trois reprises différentes, avec des intervalles de temps chez ce prince, pour lui demander s'il persiste dans la résolution de répandre le sang humain. Si la troisième fois, le prince répond affirmativement, le coupable est de suite conduit au supplice, qui est ordinairement la potence. Cet usage m'a paru très louable, et mériterait d'être imité par les nations les plus civilisées, où la vie d'un homme dépend de la volonté d'un seul ou d'un petit nombre d'autres. J'ai observé, à ma grande satisfaction, que les grands crimes sont rares. Les délinquans sont presque toujours des *tziganes* qui volent les bestiaux et font le métier d'assassins sur les grands chemins. Quelque fois même ils commettent des excès de cruautés et de barbarie, et tourmentent les malheureux qui tombent entre leurs mains, pour leur faire déclarer où se trouve leur argent; mais à peine le gouvernement en est-il informé, qu'il prend toutes les mesures nécessaires pour les faire arrêter et leur ôter la faculté de continuer ce métier.

Il n'y a point de code, de lois écrites (1), et les

Alexandre Ypsilanti chef de l'armée grecque en Moldavie, qui fut appliqué par les Turcs à de si horribles tortures à Constantinople, pour lui faire déclarer les trésors qu'on lui supposait cachés. (Note du Traducteur.)

(1) Le prince Charles Callimaqui, le même qui a régné sur la Moldavie depuis l'évacuation des Russes en 1812, jusqu'en

lois romaines et impériales qu'ils disent suivre, ne sont ni comprises ni étudiées de personne. Ils citent sans cesse leur *Obicei pemuntule ;* ce sont les coutumes simples du pays et traditions capricieuses, en sorte que les juges sont créés sans réflexion, et selon la volonté des princes. De là vient une confusion générale dans la propriété, parce que la sentence d'un prince peut être révoquée par son successeur, et que les procès se renouvellent et se reproduisent sans cesse (1).

Quoique le divan s'immisce, en apparence, dans les affaires du pays, il n'a de fait aucune autorité, et tout se termine par le prince ou par ses ministres. On dresse, par exemple, tous les ans, un bilan du trésor qui est examiné et signé par les membres du divan alors en activité de service ; mais ce n'est qu'une pure formalité, et il n'y a pas de stratagêmes que

1819 a fait, pour cette province, un code de lois qui porte son nom et qui a été suivi jusqu'à présent. On m'a assuré, à Odessa, que ce malheureux prince qui pendant 16 années a rendu à la Porte les plus grands services, et qui dernièrement encore a été employé dans les négociations les plus importantes et les plus délicates, est mort à Brousa où il avait été relégué avec toute sa famille!!... (Note du Traducteur.)

(1) Le prince Ypsilanti a fait un code très succinct ou plutôt une instruction pour servir de règle de conduite aux juges dans les cas les plus fréquens. La clarté, la brièveté et la simplicité qui y règnent font beaucoup d'honneur à l'auteur de cet ouvrage qui a été d'un grand secours à la Valachie. Cela est si vrai que ses successeurs ont été obligés de s'y conformer et qu'ils le conservent.

l'on n'emploie pour leur fermer la bouche, et les empêcher de faire parvenir leurs plaintes à la Porte, de l'informer que le prince a reçu, sans les consulter, des sommes immenses, et ruiné le pays, comme ils le faisaient autrefois. Le divan intervient dans l'adjudication des fermes qui se fait au plus offrant, mais cette fonction est purement passive, attendu que ces membres sont eux-mêmes les acquéreurs, et que c'est le prince qui décide. C'est lui-même qui, avec ses grecs, traite toutes les affaires de Constantinople, qui sont impénétrables pour les nationaux; et malheur à celui qui cherche à en pénétrer le secret ! Comme ces nobles ne peuvent régir eux-mêmes leurs terres, et qu'ils ont depuis long-temps perdu le goût de l'agriculture, toutes leurs vues sont tournées vers les charges, et tous leurs soins se bornent à en obtenir une. C'est là qu'est fixée toute leur attention, et c'est là le but de toutes leurs cabales et de toutes leurs intrigues.

Indépendamment des charges du divan que j'ai déjà décrites, il en existe encore d'honorifiques et de nobles, telles que :

Le grand *Postelnik*, ou maréchal de la cour, qui a sous ses ordres deux autres Postelniks nobles et un grand nombre d'autres subalternes, appelés *Postelnitzeles* (1). C'est ordinairement un ministre

(1) J'ai déjà parlé plus haut de cette charge si importante et de diverses autres attributions qui y sont attachées.
(Note du Traducteur.)

grec, et c'est par lui que s'obtiennent les grâces, et que se font toutes les affaires. Il marche devant le prince en fonctions, porte une longue masse d'argent, et reste aux pieds du trône. Il doit avoir la barbe.

Le *grand commisse*, ou grand écuyer. C'est toujours un jeune grec parent du prince; il a sous ses ordres le second commisse qui est le maître des écuries. La plus brillante fonction de cet officier, est celle qui se fait le jour de Saint-George, (27 avril vieux style) 5 mai (1), lorsque l'on conduit dans la prairie les chevaux du prince qui sont ordinairement fort nombreux; ils sortent des écuries conduits à la main par deux valets d'écurie couverts de manteaux rouges. Le cortège passe sous les croisées du prince, le grand écuyer ferme la marche; il est monté sur le cheval qui est un présent du Grand-Seigneur à l'hospodar, et qui occupe toujours la première place dans l'écurie. Ensuite vient la musique turque (2). Toutes ces cérémonies sont à l'instar de celles qui ont lieu dans le sérail à Constantinople.

(1) Il a encore une autre cérémonie moins brillante, sans doute, mais plus imposante par le caractère religieux qu'elle respire : c'est la bénédiction des eaux qui a lieu solennellement le 6 Janvier, jour de l'épiphanie, sous une vaste tente dressée dans la cour du palais. C'est l'archevêque métropolitain qui fait les fonctions dans cette cérémonie à laquelle assistent tous les officiers supérieurs de la cour et du gouvernement.

(Note du Traducteur.)

(2) Cette musique turque est une chose vraiment assommante.

L'*aga*, général d'infanterie, a l'intendance des marchés, il vérifie les poids, s'assure de la qualité des vivres, et fait donner la *falangue* (1) publiquement et sur le fait. Il fait sa ronde la nuit pour prévenir ou pour faire éteindre les incendies (2); investit les maisons qui sont suspectes, ou dans lesquelles il se trouve des femmes de mauvaise vie. Ordinairement, ils abusent de leur autorité en faisant mille vexations, et en dépouillant les gens impunément.

Elle se compose d'une espèce de galoubet, de trompettes, de petites tymballes et de grosses caisses. Trois fois par jour elle se fait entendre pendant trois quarts d'heure sous les croisées du palais, au *mechterkané*. Le *tutti* qui la termine s'élève en *crescendo* d'une manière désagréable qui ressemble à un charivari, attendu la discordance et le nombre des instrumens.

(Note du Traducteur.)

(1) La falangue est un gros bâton auquel s'adapte une corde fine attachée au centre par les deux bouts. On passe les pieds dans ce lacet. On tourne ensuite le bâton qui est soulevé aux deux extrémités par deux hommes. Le patient se trouvant dessous, a les pieds élevés, tandis que deux autres hommes le frappent de verges sur la plante. Ce châtiment est très cruel. On en donne ordinairement cent coups.

(2) Si l'incendie qui s'est manifesté en quelqu'endroit est considérable, on en avertit le prince, qui s'y porte avec ses principaux officiers et donne les ordres lui-même; s'il est de moindre importance, c'est son grand camarache qui le remplace. Cette coutume est imitée des Turcs. A Constantinople c'est le Grand-Seigneur, ou le grand-visir.

(Note du Traducteur.)

Il a sous lui deux autres officiers qui font de même, ce qui cause un désordre insupportable.

Grand Camarache, ou trésorier particulier (1). Tous les marchands, et particulièrement les juifs, sont sous sa juridiction. Il a certains petits revenus, et fournit le prince de tous les objets de luxe et les habillemens de la cour. Les princes, indépendamment des choses qui sont à leur usage ou qui dépendent de leurs caprices, achètent de la Russie une infinité de peaux fines, bijoux et autres bagatelles fabriquées en Europe, pour les envoyer en présens à Constantinople. Le camarache a un bénéfice sur tous les objets confectionnés, outre les gains indirects qu'il retire des ventes, de sorte que ses profits sont très considérables. Cette charge est toujours occupée par un proche parent du prince.

Grammaticosse, ou secrétaire grec. Il a la correspondance avec les agens de Constantinople (2), et

(1) Le *grand camarache* est encore l'homme de confiance du prince. Il a les dépenses de bouche, et commande à toutes les personnes du service. C'est, en quelque sorte, le grand-maréchal du palais. (Note du Traducteur.)

(2) En vertu du traité de Kaynardzy, les deux princes de Valachie et de Moldavie ont, auprès de la Sublime Porte, deux *capoukiayas* ou chargés d'affaires, par l'intermédiaire desquels se traitent toutes les affaires des deux provinces, entre les princes et la Porte. Ces deux places sont très lucratives, mais très dangereuses, attendu que les agens sont considérés par la Porte comme ôtages; c'est toujours un fils ou un proche parent du prince, qui les remplit. Elles demandent

autres affaires de confiance (1). Il a sous lui deux autres secrétaires qui écrivent les lettres de félicitations à Noël et à Pâques. Les princes reçoivent une infinité de lettres de félicitations écrites en style oriental, et bien éloigné du style en usage chez les Grecs anciens. Les Grecs modernes ne font que traduire et copier celles des Turcs, et les princes répondent à toutes ces lettres qui contiennent des adulations et flattent leur vanité, vu qu'on se sert à tous propos du titre de sérénissime (2).

Le grand *Armache* est gouverneur des prisons du criminel, et a l'intendance des Tziganes ou Bohémiens.

Le grand *Portar*, ou portar bachi, est l'introducteur des Turcs. Il a sous ses ordres deux autres subalternes et un grand nombre de satellites. Tous doivent savoir la langue turque.

Les *Isprawniks*, ou gouverneurs des districts, sont au nombre de deux dans chacun; leurs plus

d'un côté un dévouement sans bornes, et de l'autre un grand excès de confiance. (Note du Traducteur.)

(1) Le *grammatikos* ou premier secrétaire, est en même temps le chef du département des affaires étrangères, c'est-à-dire, du bureau où se traitent les affaires des européens. Il a aussi la correspondance avec les consuls étrangers, et c'est par son intermédiaire que ces fonctionnaires obtiennent des audiences et sont introduits chez le prince régnant.
(Note du Traducteur.)

(2) Ce titre *d'altesse sérénissime* leur est donné par les cours impériales de Russie et d'Autriche. (Note du Trad.)

grands soins sont de percevoir les contributions, et de pourvoir aux fournitures demandées par la Porte.

Le *Divan effendi*, ou secrétaire turc. Ses fonctions sont d'écrire les dépêches adressées à la Porte-Ottomane, de lire au divan les firmans du Grand-Seigneur, et de juger, conjointement avec un cadi ou juge turc de la forteresse la plus voisine, les différends qui s'élèvent entre les Turcs et les indigènes. Ce cadi est, dans ce cas, envoyé par ordre de la Porte, et vient muni d'un firman dont voici la teneur. *Notre sublime Porte ayant été informée qu'un tel sujet turc a des prétentions sur tel Valaque ou Moldave, nous vous ordonnons à vous, comblé de science et de sagesse, de vous* transporter à Bucharest (ou à Jassy), d'examiner et de juger l'affaire *conjointement avec le divan effendi, attendu que les Giaours (les infidèles, c'est-à-dire, les Chrétiens) ne connaissent et n'ont aucune loi écrite, et ne sont point éclairés par les lumières de la justice* (1).

Quoique le divan effendi soit censé au service de l'hospodar, et qu'il en reçoive de bons émolumens, il est cependant considéré comme officier de la Porte, et inspecteur de la conduite des princes (2), et agit à leur égard avec beaucoup de supériorité. Il est de

(1) Les derniers princes de Moldavie avaient étendu leur autorité jusque sur les Turcs même habitans de cette principauté, et n'avaient plus besoin de ces formalités pour les juger. (Note du Traducteur.)

(2) Les princes savaient très bien fermer les oreilles et la bouche à ce surveillant. (Note du Traducteur.)

fait qu'il parviendrait à le faire trembler, attendu qu'il est impossible à un Grec, quelqu'orgueilleux et quelque fier qu'il soit d'ailleurs, de se dépouiller entièrement des premières idées de servitude et de soumission envers les Turcs, idées qu'il a sucées avec le lait.

J'ai vu plus d'une fois en Turquie, un garçon de cinq à six ans, battre et mettre en fuite quatre ou un plus grand nombre de Grecs âgés de dix ans. Les premiers qui se qualifient de sujets effendi, se permettent toutes sortes d'excès; ils enlèvent, pour leur usage, des garçons et des filles des chrétiens, et les font changer publiquement de religion.

Il y a encore une infinité de charges subalternes qui sont non-seulement inutiles, mais même à charge à l'état. Il serait fastidieux de vouloir les énumérer.

CHAPITRE XX.

Autorité et faste des princes.

Quoiqu'en Valachie et en Moldavie le despote soit précaire; que ce soit bien souvent un homme sans naissance et sans talent élevé par les intrigues des Grecs, l'argent et la faveur de la Porte-Ottomane, et qu'un autre intrigant détruit et fait rentrer dans sa première nullité (1); il n'y a cependant pas de

(1) Pour mettre fin à ces intrigues sans cesse renaissantes, la Porte-Ottomane avait fait en 1818, un règlement plein de sagesse approuvé par le Grand-Seigneur actuel, et par lequel

gouvernement plus despotique que celui de ces deux princes. Ce despote prend envers les sujets qui ont le malheur de vivre sous un tel joug, une telle gravité, que les boyards en l'approchant se présentent en tremblant et avec la contenance la plus servile. J'en ai vu beaucoup en ouvrant la portière, pour entrer à l'audience si désirée, faire un signe de croix et se recommander à leur saint patron. Il n'y a qu'un petit nombre des plus distingués à qui il soit permis de lui baiser la main; pour l'ordinaire, on lui baise le pied ou le pan de son manteau. Les princes peuvent disposer des biens et de la vie des sujets (1). Quand ils veulent leur faire appliquer la falangue, ils les relèguent dans quelque prison d'un couvent isolé, et quelquefois

quatre familles de grecs du Phanal connues pour les services rendus à l'état par leurs ancêtres, auraient, à l'avenir, droit aux deux places de drogmans et aux deux principautés. Ces quatre familles étaient : la famille du prince Morousy ; celle de Callimaqui et les deux familles des Soutzo. Le chef de l'une d'elle, Alexandre, était prince de Valachie, et celui de l'autre, Michel régnait sur la Moldavie à l'époque des derniers événemens. On sait quel a été le sort de la plupart des individus de ces malheureuses familles!!... (Note du Traducteur.)

(1) Ils ne l'ont jamais fait et le feraient encore moins à présent. Les boyards moldaves plus unis entr'eux, ne laissent pas facilement empiéter sur leurs droits, et notamment depuis que le tiers de la Moldavie est passé dans les mains des Russes, car ils se retirent dans leurs terres situées au-delà du Pruth, où ils sont à l'abri des poursuites, dès que le prince veut les tourmenter ce qui oblige l'hospodar, par cela même de les ménager. (Note du Traducteur.)

dans un premier mouvement de colère, il les frappent avec la masse ferrée (le topouse) qu'ils ont toujours près d'eux (1).

Ils disposent de tout et distribuent selon leur volonté les terres et les villages, de manière qu'ils ont tout aliéné pour leurs propres intérêts avec cette prodigalité qui leur est familière (2).

Ils changent à leur gré les sujets qui occupent les emplois. Cependant ces employés après leur suppression, conservent leurs titres, les honneurs et quelques avantages. Les princes les font ordinairement passer par les grades. Par exemple, un postelnik n'est pas fait de droit, ban de Crayowa ou Logothète. Un ban peut, cependant, devenir sans difficulté trésorier,

(1) Sur la fin du siècle dernier un boyard, grec d'origine, que l'on croyait avoir été le chef d'une conspiration contre le prince, fut relégué au couvent du Mont Sinaï. Non seulement l'officier qui était chargé de l'arrêter, le fit charger de chaînes et mettre au pain et à l'eau, mais par raffinement de cruauté on lui fit coudre ses habits sur le corps, afin qu'il souffrit de l'infection et fût tourmenté par la vermine.

Le prince Constantin Racowitza, mort à Bucharest en 1763, fit renfermer dans une cage de fer, un malheureux médecin allemand en l'accusant d'avoir ensorcelé sa femme par des médicamens. Il lui faisait donner la bastonnade en sa présence tous les jours jusqu'au point qu'il en mourut. Heureusement ces exemples sont fort rares, et je m'étonne, qu'avec la constitution de ces pays, ils ne soient pas plus fréquents.

(2) Tout cela s'est fort amélioré, et les princes depuis une vingtaine d'années sont devenus plus débonnaires, plus accessibles et plus populaires. (Note du Trad.)

spathar ou hettman. Le nombre des titres est fort grand, parce que les princes, ou par faveur ou pour de l'argent que reçoivent les ministres, confèrent chaque jour des titres de noblesse, et l'on sait à peu de chose près, ce que chacun coûte.

Dans ces deux provinces, l'homme le plus vil est créé noble avec un peu d'argent (1). Les porte-faix ou valets d'écuries sont transformés en boyards, et se traitent entre eux de *cestii boyar* en valaque, ou de *evieniasou* en grec, ce qui veut dire votre seigneurie.

En 1775, un boyard Valaque, nommé Ghindescoulo, ayant tramé un complot, le prince, pour faire connaître son autorité, le fit arrêter et le fit revêtir des habits d'un paysan qui se trouva là par hasard. Il obligea ce dernier de prendre les habits du boyard qui, ayant été dégradé, reçut publiquement la bastonnade, et fut mis aux fers. La crainte et la surprise que témoigna d'abord le paysan, la fierté et la vanité qu'il montra ensuite, amusèrent beaucoup les spectateurs. Il alla dans cet accoutrement visiter le ban Philipesculo, boyard du premier rang et son pa-

(1) Cette noblesse de deuxième et troisième classe était effectivement fort nombreuse, mais comme les nobles sont obligés à chaque avénement de faire renouveler leurs titres et privilèges, le dernier prince de Moldavie avait entrepris de réformer cet abus en vérifiant les titres de noblesse, et en ne les confirmant qu'à ceux qui y avait droit par de véritables services rendus à l'état. Les circonstances ne lui ont pas permis d'opérer cette utile réforme. (Note du Traducteur.)

tron, qui, croyant que le paysan avait été ennobli par le prince, comme le bruit s'en était répandu, le fit asseoir près de lui, et lui fit donner le café. Cette comédie dura peu ; après le dîner, le nouveau boyard fut dépouillé, et reçut en présent cinquante piastres.

Tous les princes amènent avec eux de Constantinople, un grand nombre de Grecs auxquels ils donnent les charges les plus lucratives (1). Après la paix de 1774, entre la Porte et la Russie, les Valaques et les Moldaves s'étaient opposés à cet usage, et recoururent au colonel Peterson, ministre de Russie qui était fort disposé à les appuyer ; mais les Grecs firent tant de démarches auprès de la Porte, que l'affaire ne réussit pas.

Un assez bon nombre de Grecs au moyen de la faveur du prince, réussissent à conclure des mariages avantageux en Moldavie et en Valachie, deviennent boyards, propriétaires de bien-fonds. Ils intriguent ensuite tellement qu'ils parviennent jusqu'aux charges de bans, dworniks, logothètes et vestiars qui ne sont ordinairement conférés qu'aux naturels du pays, descendans de quelques anciennes familles ou réputés pour tels. En un mot, la Valachie et la Moldavie sont un véritable pérou pour les Grecs.

(1) Il y a cependant des charges telles que celles de Dvornik, Aga, Logothètes, etc. qui appartiennent de droit aux nobles des deux principautés, et d'autres comme les Ispravniks, etc., qui sont partagées à la fois entre un grec et un indigène.

(Note du Traducteur.)

Non-seulement toutes les charges ont des émolumens disproportionnés, mais encore dans toutes depuis la plus grande, tant ecclésiastique que civile, jusqu'à la plus petite, on a le droit de dépouiller le peuple, surtout quand les princes ne payent pas les traitemens. La noblesse, les évêques, les monastères sont exempts de toute espèce de taxe et contribution, et ont même, en proportion de leurs titres, un certain nombre de paysans qui leur sont donnés en propre, et qui ne payent rien au trésor, afin de réserver tout ce qu'ils possèdent pour leurs patrons(1).

Quand la Porte-Ottomane crée un prince, il va quelques jours après sa nomination, avec sa nombreuse suite à cheval, rendre visite au Sultan qui le reçoit sur le trône et dans la salle de réception des ambassadeurs européens (2). On lui pose sur la tête,

(1) C'est ce qu'on appelle les *socotelniks*. Ils sont en grand nombre dans les deux provinces. Dans la seule Moldavie, ils coûtèrent au trésor, pour l'an 1820, à raison de 2 piastres par individu, 360,000 piastres. (Note du Traducteur.)

(2) Voici les cérémonies qui suivent les nominations des princes, et telles que je les ai vu observer lors de la création des deux derniers hospodars de Valachie et de Moldavie en 1818 et 1819 à Constantinople. Le lendemain de sa nomination, un officier supérieur va, de la part du grand-visir, et conduit à la Porte, le prince qui, cette première fois, est suivi d'un petit nombre des siens à cheval. Le grand-visir lui remet l'investiture de la principauté, et le revêt d'un *caftan* (espèce de manteau à fleur d'or, qui est chez les Turcs un signe d'honneur). Toute sa suite, qui a également reçu des caftans, le reconduit à son palais. Il reçoit ensuite, tour à tour, et à quel-

en présence de S. H. la *coucca*, qui est un cimier de feutre, recouvert de poils, couleur cramoisi, et surmonté d'un immense panache de plumes d'autruche. Il est encore revêtu de la *cabanizza*, vêtement que portent seuls les sultans et les magnats en

ques jours de distance, *les queues*, *les étendards*, et le *camcer*, ou poignard enrichi de diamans. Chacun de ces objets, qui lui sont apportés par les officiers du sérail ou de la Porte, est accompagné d'un cortège plus ou moins nombreux, et le prince les reçoit tantôt assis sur le divan et quelquefois sur le seuil de son palais. Il est complimenté par les siens et ces mêmes officiers et d'autres employés du gouvernement toutes les fois qu'il reçoit quelque chose, et fait remettre aux derniers, par son grand camarache, des présens plus ou moins riches. La cérémonie la plus importante, est l'audience que lui donne le Grand-Seigneur assis sur son trône et dans laquelle, après un compliment que fait le prince à S. H., il en reçoit une riche pelisse et d'un très grand prix. Cet usage qui paraît si fort en contradiction avec la fierté musulmane vient, m'a-t-on dit, de ce que Soliman revenant de la chasse, trouva Bogdan, prince de Moldavie, qui venait le reconnaître comme son suzerain. Cette démarche fut si agréable à l'empereur Turc, qu'il fit revêtir de sa propre pelisse ce nouveau vassal. Le prince reçoit encore la *couca* ou casque de janissaire, surmontée d'une belle plume d'autruche, et s'en retourne avec un cortège nombreux, mais dont très peu de personnes ont pu pénétrer dans la salle d'audience, (l'usage, dans tous les cas, n'en admet pas plus de dix). Le prince pendant son séjour à Constantinople jouit d'une grande influence, c'est pourquoi on hâte son départ. Cette dernière cérémonie, est la plus brillante. Le cortège, appelé *allège*, est pompeux; il est ouvert par un corps de cavalerie albanaise;

fonctions. Il retourne chez lui, portant un cimeterre ceint par le grand-seigneur et la masse ferrée (le topouse). Il monte un cheval richement caparaçonné, tiré des écuries impériales, et dont S. H. lui a fait présent. On porte devant lui deux queues. La marche

viennent ensuite les étendards portés par les officiers militaires; puis les différens officiers de sa maison, suivant leurs grades, la députation que la province a envoyée pour le complimenter au nom des habitans, les bannières de Saint Georges et Saint Michel et celle de la Vierge et les armes de la principauté. Les fils d uprince, à cheval, ont le *samour calpak* ou bonnet de riche fourrure et pelisse de même; l'aîné porte le *beyrat* ou décret de nomination, douze chevaux les plus beaux, richement caparaçonnés, conduits par des écuyers et portant chacun un large bouclier ciselé, éclatant d'or, de pierreries (usage qui vient des princes Tartares); enfin le prince lui-même monté sur un cheval donné par le Grand-Seigneur. Il porte la pelisse et la couca; les trois queues marques de sa dignité sont portées devant lui, il est précédé par un *capoudzibachi* ou garde de la Porte; accompagné de gardes-du-corps et environné des plus grands officiers de sa maison. Dans cette dernière cérémonie, tous les officiers grands et petits portent des manteaux rouges, qui est la couleur de la Porte. La marche est fermée par un corps de musique turque. Le cortège se dissout à la porte de Constantinople, et le prince, qui est censé parti, s'en retourne chez lui incognito où il demeure encore quelques jours pour faire les derniers préparatifs de son départ réel. Quoiqu'il ne règne aucune suite dans toutes les cérémonies turques et qu'elles aient toujours lieu *ab hoc* et *ab hac*, elles frappent cependant par l'imposante gravité des personnages, la richesse de leurs habits, l'éclat et la magnificence des accessoires, etc.

(Note du Traducteur.)

est fermée par la musique turque qui vient chaque jour, après le dîner, jouer sous ses croisées comme cela se pratique dans les sérails du Grand-Seigneur et du grand-visir. Il tient tous les jours un divan, qui dure peu, environné de ses officiers pour juger les causes de ses nouveaux sujets, s'il s'en présente(1).

Il part de Constantinople avec le même train, accompagné d'un *capoudzibachi* de la Porte, et de quatre gardes-du-corps du sultan qui le conduisent à sa résidence, et qui sont gracieusement récompensés.

Sur les limites de la principauté, il est reçu par la noblesse qui l'accompagne jusqu'à un monastère situé à une lieue de distance de la capitale, où il reste quelques jours pour faire les préparatifs de son entrée solennelle. La marche s'ouvre par les milices urbaines, ensuite les petits officiers, puis les boyards marchent deux à deux suivant leurs rangs, viennent après neuf chevaux richement harnachés; suivent les officiers attachés à la maison du prince dans le même ordre qu'ils gardaient à l'audience du Grand-Seigneur. Il monte le même cheval, est environné de ses gardes-du-corps, et à ses côtés sont ce *capoudzibachi* et quatre turcs; suivent ses pages et chambellans. Un corps nombreux de musique turque ferme

(1) Aussitôt après sa nomination, le prince envoie ses *caimacames* ou lieutenans qui prennent, en son nom, possession de la principauté et gouvernent jusqu'à son arrivée.

(Note du Traducteur.)

la marche. La princesse, dans un carrosse, et suivie d'un nombreux cortège de dames, vient après.

Le prince monte à la chapelle de la cour, où il reçoit des mains de l'archevêque l'onction et l'huile sainte (1). De là, il passe au divan, monte sur le trône, et tandis qu'il est encore debout, le divan effendi donne lecture du diplôme impérial qui le constitue prince, et conçu en ces termes d'après le formulaire turc. N. *célèbre parmi les princes de la nation du Messie, étant une plante aromatique cultivée de nos mains, et un flambeau allumé par nous, etc., nous vous l'avons donné pour votre vaivode*, c'est vous dire que vous lui obéirez, etc. Après la lecture, les turcs se retirent, le prince s'assied, les assistans sont admis à lui baiser la main. Ensuite, quand le prince est déposé, et que le ministre de son successeur arrive, il est abandonné de tout le monde, souvent insulté, et il part incognito. De retour à Constantinople, il se retire dans une maison sur le bosphore où il mène une vie privée.

Les Grecs prétendent qu'il conserve tous ses honneurs, et qu'il peut paraître en public avec son cortège à l'égal d'un magnat turc; mais le fait est que ceux qui ont osé le faire, ont payé cher leur vanité, soit par l'exil ou en déboursant de grandes sommes.

(1) Quelquefois cette cérémonie se fait dans l'église patriarchale à Constantinople et est accompagnée d'un *Te Deum*, c'est ainsi qu'on en usa pour le prince de Moldavie en 1819. (Note du Traducteur.)

Toutes les fois que le prince sort en public, il conduit avec lui le même train (1).

Quand il y a baise-main, il s'assied sur le trône. Cela a lieu toutes les fois qu'il donne l'investiture de nouvelles charges (2), alors il fait revêtir le fonctionnaire d'une longue chlamyde fond blanc à fleur d'or (3), et lui remet le bâton qui est différent selon les emplois, après quoi ceux qui sont nommés aux principales charges, s'en retournent chez eux sur un cheval de la cour. En un mot les princes exercent une souveraine autorité et prennent, à l'égard de leurs sujets, tout l'appareil *de grandeur et de magnificence d'un souverain.*

Jusqu'au temps de Nicolas Mavrocordato, les princes étaient traités par la Porte avec beaucoup plus de distinction, et n'étaient pas obligés de s'avilir si fort devant les Turcs; ils portaient sur le bonnet un diamant et une plume de héron semblable à celui du Grand-Seigneur. Aujourd'hui, renonçant à cette prérogative et se faisant gloire d'être les esclaves de la sublime Porte, ils ne portent plus cette aigrette que dans les tableaux qu'ils font peindre pour les églises, où ils sont sûrs que les Turcs n'entrent jamais.

(1) Cela n'arrive que deux ou trois fois l'année aux grandes fêtes, et lorsqu'il va à la métropole. (Note du Trad.)

(2) Ainsi qu'aux jours de grandes fêtes, de la sienne, celles des personnes de sa famille et dans quelques autres circonstances. (Note du Traducteur.)

(3) C'est le caftan dont j'ai déjà parlé. (Note du Trad.)

La Porte-Ottomane leur donne le titre de vaivode, mot slave adopté par les Turcs (1), ce qui, en italien signifie chef d'armée, ils l'appellent vulgairement *bey*, c'est-à-dire, prince; la Porte donne ce même titre de *bey* aux ministres étrangers résidens à Constantinople, et les pachas en qualifient également les consuls.

La cour impériale de Vienne le qualifie d'altesse et de prince, celle de Russie *hospodar*, mot slave qui signifie *seigneur* ou *maître* (2). Les princes commencent toujours leurs diplômes en slave (3) par ces mots *Moi. — Par la grâce de Dieu hospodar de l'empire Valaque ou Moldave, moi N : N : Vaivode, etc* (4).

L'oisiveté et la vanité ont introduit dans Bucharest une mode bien singulière. Tous les boyards, employés ou non, passent toute la matinée à faire conversation, en cercle, dans quelque salle à la cour. Cette manie s'est communiquée aux négocians, et celui qui ne va pas perdre ainsi son temps dans quelque réduit passe pour un homme de néant. Les do-

(1) Le vulgaire des Turcs appelle les princes *bey* prince, ou *igiaour effendi*, c'est-à-dire, prince mécréant. (Note du Trad.)

(2) J'ai déjà dit plus haut le titre que leur donnent actuellement ces deux cours. Le roi de Prusse, écrit simplement, *Monsieur le prince hospodar de....* (Note du Traducteur.)

(3) Ce n'est plus en slave, mais bien en grec ou en langue du pays. (Note du Traducteur.)

(4) Le protocole de la cour de Moldavie était ainsi conçu, *Nous N. — par la grâce de Dieu, prince régnant actuel de Moldavie, etc.* (Note du Traducteur.)

mestiques même y ont attaché une idée de distinction, et se font gloire d'être *fichior de Bojer de la Curti*, c'est-à-dire, au service d'un noble appartenant à la cour, et sont capables d'abandonner un maître qui ne la fréquente pas.

CHAPITRE XXI.

Passage des pachas et autres Turcs.

La proximité des deux forteresses turques de Cholin et de Bender, où commandent des pachas à trois queues, les oblige de traverser la Valachie et la Moldavie, et leur procure l'occasion de rendre visite aux princes leurs amis (1). Mais ceux-ci font tout leur possible pour se soustraire à un tel honneur qui leur coûte beaucoup, et les rabaisse aux yeux de leurs sujets, attendu qu'ils sont tenus de voir le pacha, et d'aller au devant de lui avant qu'il arrive au logis. A peine l'aperçoivent-ils qu'ils descendent de cheval et l'abordent respectueusement pour baiser le pan de son habit, et l'accompagnent à pied jusqu'à ce qu'il descende. Arrivés dans l'appartement, ils ne s'asseoient qu'après y avoir été invités itérativement, et se tiennent dans la posture la plus humble, c'est-à-dire, les genoux croisés. Si le Turc est peu civil ou peu ami, il laisse le prince dans cette position jus-

(1) Depuis que ces deux forteresses appartiennent à la Russie, ces passages n'ont plus lieu. (Note du Traducteur.)

qu'à la fin de la visite, dans tout le cours de laquelle il prend toujours le ton d'un maître; quelque vexation qu'il fasse, l'hospodar les endure, parce que, si le pacha devenait un jour grand-visir, il lui ferait payer cher son irrévérence. Le prince envoie ensuite un présent considérable au pacha.

Indépendamment de ces pachas, il passe continuellement des officiers et autres employés du gouvernement turc, qui tous vont rendre visite au prince, afin d'en recevoir des présens toujours proportionnés à leur rang.

Il a existé à Bucharest et à Jassy une grande maison appelée *Beylik* (1), et destinée à les loger.

Les hôtes les plus redoutables que la Porte emploie dans les commissions importantes, et souvent pour déposer le prince ou lui ôter la vie, sont les *capoudzibachi*. L'arrivée d'un pareil émissaire fait toujours trembler. La Porte se servit de l'un d'eux pour faire assassiner en 1777 Grégoire Ghika, prince de Moldavie, qui, d'abord drogman de la Porte, avait régné sur cette province avant la guerre des Russes, et mérité tous les suffrages dans l'exercice de ces deux emplois. Ayant été envoyé en Valachie au commencement de la guerre, il fut pris par les Russes, et conduit prisonnier à Saint-Pétersbourg. On prétendit qu'il avait été d'intelligence avec eux, attendu qu'il

(1) Les dépenses et frais d'entretien du *Beylik* ou maison des étrangers turcs à Jassy, ont coûté à la Moldavie la somme de 25,000 piastres pour l'année 1820. (Note du Trad.)

n'avait pas fait la moindre résistance contre une poignée d'aventuriers indisciplinés.

De la cour de Russie, ce prince passa à l'armée de Moldavie commandée par le feld-maréchal comte de Romanzow qui s'aperçut bientôt qu'il entretenait une correspondance secrète avec les Turcs, et leur donnait une idée peu avantageuse des forces russes. Cet acte d'ingratitude et d'extravagance indigna au dernier point le comte qui le fit garder à vue loin du camp. Nonobstant cela, l'impératrice, dans sa clémence et sa générosité, oublia cette offense, et à la paix conclue en 1774, elle le fit nommer prince de Moldavie, où il s'occupa uniquement de ramasser de l'argent, et de lier les intrigues les plus mal concertées.

A l'époque où des troubles éclatèrent en Crimée, la Porte songea à se défaire d'un tel sujet, mais d'une manière vile et basse. Elle envoya un capoudzibachi qui était précisément un ami de Ghika, lui donnant le titre d'écuyer du Grand-Seigneur, et d'inspecteur de la forteresse de Chottin. Ce caractère extraordinaire que la Porte n'a coutume de donner que dans le cas d'une exécution fort importante; et les extravagances que Ghika avait commises en Valachie, devaient être suspectes à ce prince, déjà prévenu par ses amis de Constantinople, des mauvaises dispositions de la Porte à son égard, et des vexations de cet officier, ainsi que par une lettre du prince de Valachie qu'il reçut au moment où, contre l'avis de ses plus fidèles serviteurs, il voulait rendre visite au ca-

poudzi qui avait feint une maladie. Le capitaine de ses gardes albanaises, homme brave et courageux, et qui lui était fort attaché, voulait l'accompagner comme à l'ordinaire, mais il le renvoya et entra seul dans la chambre du Turc. Celui-ci peu d'instans après lui demanda du tabac, et feignant de ne pas le trouver de son goût, il ordonna à un des siens d'en donner au prince de meilleur qui était dans une boîte près delà. En le lui présentant, il lui donna deux ou trois coups de poignard dans la poitrine. Le prince étant fort agile et très hardi, se leva pour sauter par la fenêtre, mais malheureusement les boiseries étroites de la croisée l'en empêchèrent ainsi que plusieurs sicaires qui le retinrent et qui achevèrent de le poignarder. On lui coupa sur le champ la tête qui fut envoyée à Constantinople, et exposée pendant trois jours à la porte du sérail. Le corps fut abandonné à sa famille, ses effets et son argent confisqués au profit du Grand-Seigneur.

Une chose remarquable, c'est que Ghika qui portait toujours un stylet à sa ceinture, ne l'avait pas dans cette occasion. On voit par ce trait infâme que la Porte avait trois ans après la signature, contrevenu au traité de paix de 1774, et à l'article positif de ne pas déposer les princes à l'insu de la Russie. Le gouvernement turc, soupçonneux par nature, envoie toujours, dans les deux principautés, des émissaires travestis pour espionner la conduite des princes, et qui font les rapports qu'il leur plaît. Souvent leur mission étant ignorée, ils se font connaître pour

extorquer quelque bonne somme. En un mot, ces despotes sont un contraste de grandeur et d'humilité, oppresseurs et opprimés, et condamnés par leur propre ambition à vivre pendant tout le cours de leur règne, dans une crainte et une agitation continuelles, exposés en retournant à Contantinople aux vexations non-seulement des ministres Turcs, mais encore de tout particulier, surtout quand ils ont de l'argent. Nonobstant tous ces inconvéniens, il se trouve encore des gens qui, à ce prix, souhaitent une principauté de cette nature.

CHAPITRE XXII.

Recettes et dépenses des deux principautés.

VALACHIE.

La recette de cette principauté consistait, en 1782, en une capitation de paysans, montant à la somme de . . . . . piastres 2,200,000

Capitation des Maziles, espèce de gentilshommes de la campagne, et celle des marchands 200,000

Capitation des Valaques émigrés de la Transylvanie, qui sont au nombre de treize mille familles, et qui payent moins que les indigènes 140,000

Salines données à ferme 300,000

2,840,000

Report.	2,840,000
Douanes données à ferme.	200,000
L'oyarit, ou tribut qui se paie pour les pâturages des troupeaux.	280,000
Dismarit, ou taxe sur les abeilles. .	70,000
Vinarit, ou droit sur les vins . . .	60,000
(Ces deux dernières taxes ont été fort rares cette année).	
Revenus de la princesse	40,000
Taxe sur le tabac du pays, le sel qui se vend en détail, le *dismarit* et autres petites contributions de la ville de Bucharest . .	60,000
Somme totale en piastres . .	3,550,000

Les années suivantes, ces recettes, et particulièrement l'impôt sur le sel, se sont accrues. Il faut convenir que le gouvernement des princes est, depuis la guerre de 1774, beaucoup plus humain, et qu'il porte moins d'atteinte à l'industrie (1), puisque je trouve, qu'avec toute la force et les violences employées, les recettes de l'année 1767 étaient de:

(1) Presque toutes les parties de l'administration se sont améliorées depuis la fin du dix-huitième siècle, et il n'a manqué à quelques-uns des derniers princes qu'une plus longue durée de règne et moins d'obstacles du côté de la Porte et des boyards, pour introduire dans les deux principautés le système le plus convenable à leurs vrais intérêts; mais le bien ne va que lentement, et il était impossible d'opérer cette régénération dans le court intervalle de sept années.

(Note du Traducteur.)

86112

La capitation des paysans	1,310,000
Dons faits à l'arrivée du prince. . .	150,000
Capitulation des gentilshommes de la campagne et des marchands.	100,000
Taxe sur les pâturages.	225,000
Idem sur les abeilles.	65,000
Idem sur les vins	75,000
Salines.	150,000
Douanes et taxes de la ville. . . .	100,000
Piastres. . . .	2,175,000

En comparant ces deux sommes, on verra que les derniers princes avaient un bénéfice d'un million et demi de plus que leurs prédécesseurs. Autrefois, les princes étaient établis pour trois ans, et il fallut qu'ils en obtinssent à la fin de chaque année, la confirmation de leurs charges, ce qui se faisait par le moyen d'un firman dont la dépense était de: 750,000

Le tribut ordinaire.	300,000
Présent du *Beyram*	60,000
Dépenses pour les agens et protecteurs à Constantinople	250,000
Dépenses du prince	500,000
Total en piastres .	1,860,000

Ce qui restait de la recette, après les dépenses faites, était le bénéfice du prince, quand c'était un homme habile et maître de lui-même; mais en général, ce reliquat était la proie de ses ministres et des agens à Constantinople qui lui avaient procuré la principauté, et qui s'efforçaient de le maintenir dans ce poste.

Pendant les deux premières années qui suivirent la paix sous le règne du prince Ypsilanti, la Porte, suivant la teneur de la convention, n'exigea point de tribut, et n'avait point demandé de grands présens au prince; mais ce ne fut qu'une fiction politique, parce que dans la suite elle obligea celui-ci à payer deux tribus par anticipation, promettant de lui en tenir compte plus tard; il fut encore obligé de payer au comptant les fournitures de grains, légumes et autres objets, afin de ne pas désespérer les habitans qui avaient repris un peu de courage pendant la guerre; en un mot la Porte, ses ministres et les Grecs de Constantinople, retiraient de la Valachie sous divers prétextes, les mêmes sommes qu'auparavant, et nonobstant cela, il restait encore chaque année au prince un million de piastres.

Recettes de la Moldavie en 1785.

Capitation des paysans (1).	1,775,000
Idem des gentilshommes de la campagne.	25,000
Dixme, ou taxe sur les abeilles . . .	120,000
Droits sur les vins	200,000
Idem sur les troupeaux.	170,000
Salines	300,000
Douanes	200,000
Petites taxes et contributions de Jassy.	50,000
Total des piastres	2,840,000

(1) Par un anaphora donné sous le prince Alexandre Mo-

Les revenus se sont également augmentés de beaucoup dans cette principauté, comme on le verra par une pièce authentique dont je donne ici la traduction. Elle fut présentée en 1770 par les députés Moldaves à S. M. l'impératrice de toutes les Russies. Je l'ai extraite des registres de la chancellerie de Jassy, où elle se trouve jointe à un mémoire, et une supplique que le lecteur sera bien aise de trouver ici, vu que ces documens intéressent le pays dont je lui donne la description.

Mémoire sur l'état présent de la Moldavie.

Ce pays ayant été, pendant le cours de deux années, le théâtre d'une guerre que les Turcs et les Tartares ont renouvelé par de fréquentes incursions, et comme ils n'y ont laissé que la terre inculte, ceux des habitans qui n'ont pas été réduits dans l'esclavage, se sont dispersés pour chercher une subsistance qu'on leur avait enlevée; les ressources de la province ont été par cela même fort affaiblies. Dieu ayant ensuite rendu victorieuses les armées de S. M., nous avons vu, après avoir été délivrés du joug des Turcs, notre pays désolé de nouveau, en partie par ses propres habitans qui s'étaient unis aux Cosaques, et qui s'a-

roussy en 1804 la capitation fut fixée à 1, 600, 000 piastres pour toute la province. Le prince Charles Callimaqui, en 1812, après le traité de Bucharest, la diminua d'un tiers pour la portion de la Moldavie qui avait été concédée à la Russie.

(Note du Traducteur.)

bandonnaient aux pillages; d'autres se sont éloignés de leurs propres familles pour se soustraire à leurs devoirs, et, en dépouillant leurs propres concitoyens, ils les ont mis dans l'impossibilité de contribuer aux besoins de la province. Ces désordres en firent naître d'autres, et les fourrages, les provisions dont chacun s'emparait suivant ses besoins, furent consommés en peu de temps, ainsi qu'il résulte du rapport que nous avons fait à S. Exc. le feld-maréchal comte de Romanzow, lorsqu'il était à Labizow où nous le priâmes, dans le même temps, de mettre à Jassy un commandant pour se concerter avec les boyards du pays sur les besoins de l'armée, et tout ce qu'on jugerait nécessaire à son service, attendu que la situation du pays leur est connue, et que les commissaires seraient dans le cas d'exécuter plus promptement les ordres qu'ils recevraient. Cette demande a été de suite accordée par S. Exc.

Nous ne manquerons pas d'exécuter promptement tous les ordres donnés par S. Exc., ainsi que tous les autres, relatifs aux provisions et fourrages nécessaires à l'armée, comme aussi de faire l'acquisition des chevaux de quatre mille recrues, et la dépense de leur équipement.

Exposition de ce que le pays pourrait fournir.

Comme il est notoire que notre pays a souffert beaucoup dans la guerre actuelle, nous ne pouvons établir d'une manière précise nos contributions,

mais nous sommes unanimement résolus de donner et de contribuer de tout ce qui s'y trouve. Nos biens et notre existence sont d'autant plus à la disposition de S. M. qu'Elle nous a promis que nous serions éternellement sous Sa protection (1), et si nous avions le malheur de retomber sous le joug des Turcs, nous serions totalement perdus. Si les troubles cessent, et si les parties détachées sont réunies à notre pays (2), nous sommes en état et nous nous obligeons d'entretenir à nos dépens, pour la garde de la province, douze mille soldats, et de fournir les vivres à huit mille de S. M.

Supplique à sa majesté.

Nous supplions S. M. de nous faire la grâce d'ordonner aux commandans de l'armée de donner, à leurs subalternes, l'ordre de ne pas se faire délivrer des provisions de fourrages sans en donner connaissance aux commissaires des districts. Dans le moment que les volontaires se présentent pour marcher contre l'ennemi, nous avons un commandant qui les maintient dans la discipline, et ceux que l'on prendra sur le fait seront livrés aux commissaires des

(1) Les lettres de S. M. Impériale ont été lues six fois dans toutes les églises.

(2) Allusion aux terres usurpées sur la Moldavie par les forteresses turques, ce qui intéressait particulièrement les Moldaves.

districts auxquels ils appartiennent, et les vols seront restitués aux propriétaires (1).

Que S. M. nous permette de lui représenter que la forteresse de Bender, est la sûreté de notre pays, la clef du Danube et le seul moyen de tenir les Tartares en respect; et que, nous ne pourrions jouir d'un repos durable dès qu'elle serait prise.

Recettes de la Moldavie.

Contributions ou capitation . . .	984,049
Taxe sur les abeilles et sur les pourceaux	74,078
Taxe sur les troupeaux	74,012
Droit sur les vins et dont les prélats et la noblesse sont exempts	106,110
Douanes suivant le tarif	87,500
Droit sur le sel	25,000
Contribution des Tartares qui occupent des terres dans la Moldavie . . .	8,600
Contributions des autres étrangers. .	9,250
(2) Total en piastres . .	1,368,599

(1) Tous les gens de mauvaise vie de la province s'enrôlaient comme volontaires et au lieu de marcher contre l'ennemi, ils commettaient mille désordres.

(1) En 1820 les revenus de la province, qui étaient divisés en deux parties, se montaient ensemble à 2,864,638 piastres, savoir: 1, 441, 638 piastres des recettes de la trésorerie d'après les règlemens, et composées de la capitation, de l'impôt pour les postes, plus de 1, 423, 000 piastres de la caisse des *Rousoumats* ou liste civile du prince. Je donnerai plus loin les détails et l'état des dépenses. (Note du Traducteur.)

Ayant été contraint d'établir, par le passé, les taxes selon les circonstances et sans connaître les moyens pécuniaires des habitans dont nous ignorons le nombre; vivant sous le joug des Turcs et environnés de pays étrangers, nos taxes ont été modérées afin que les habitans n'émigrassent point; mais puisque le sort nous fera jouir désormais de la protection de S. M., nous sommes certains que les revenus de notre pays s'accroîtront en même temps que les habitans s'augmenteront et que les étrangers s'y établiront.

Le prince que la Porte-Ottomane nous envoyait, disposait des revenus du pays pour payer, en argent comptant ou en nature, le tribut que nous impose le Sultan, ainsi que les dépenses courantes pour les passages des pachas et le rétablissement des forteresses.

On aura une idée du système de ce gouvernement par les comptes ci-après qui sont extraits des registres.

Dépenses de la principauté de Moldavie (1)

1° Tribut au Grand-Seigneur . . .	65,000
2° Présent du Bayram	60,000
3° Au résident du han des Tartares .	9,200
	134,200

(1) Les articles numérotés 3, 7, 8, 9, et 10 ne figurent plus depuis longtemps dans les comptes de dépenses.
(Note du Traducteur.)

Report . . .	134,200
4° Dépenses secrètes faites à Constantinople	250,000
5° Intérêt de l'argent emprunté par le prince à son avénement au trône . . .	68,620
6° Au grand-visir.	13,608
7° Fournitures de la forteresse de Chotin	16,200
8° Au han des Tartares et des pachas voisins.	45,000
9° Aux pachas qui traversent la Moldavie	32,600
10° Aux officiers turcs qui traversent la province	80,000
11° Aux amis du prince à Constantinople, et aux veuves de ceux qui ont servi l'état	65,000
12° Aux Turcs qui se trouvent à Jassy, à l'occasion de leurs fêtes de Ramazan et de Beyram	4,250
13° Au prince, à son arrivée et à son départ	12,000
14° Pour l'entretien de la maison des étrangers Turcs	2,000
15° Toile pour les sacs d'argent qui s'envoient à Constantinople	405
16° Aux courriers qui vont à Constantinople	3,850
17° Courriers expédiés dans les pays	
Total, piastres . . .	727,733

Report . . .	727,733
étrangers	12,400
18° Aux courriers de la province . .	7,600
19° Chevaux de poste et postillons .	20,000
20° Pour les gazettes et autres feuilles publiques de Vienne et de la Pologne .	2,390
21° Pour les courriers extraordinaires à Constantinople	12,750
22° Courriers extraordinaires pour les pays étrangers	4,300
23° Pour les *caftans* que le prince distribue en accordant les places	5,800
24° Gratifications à divers particuliers	56,000
25° Papier, cire, etc. du secrétaire grec	480
26° Pour la secrétairerie turque . .	960
27° Pour les vins et liqueurs de la table du prince et les présens envoyés à Constantinople	5,100
28° Pour l'entretien du palais et la nourriture des gardes	36,000
29° Pour les chaussures des domestiques du prince.	4,000
30° Pour la cuisine	21,000
31° Pour les écuries	15,600
32° Pour la nourriture des domestiques	12,000
33° Pour les uniformes de 200 hommes et 14 officiers commandés par le hetmann	1,270
34° Gratifications à diverses personnes	
Total en piastres . . .	945,383

Report . . .	945,383
aux fêtes de Noël et de Pâques . . .	30,000
35° Pour les prêtres et maîtres d'école qui viennent complimenter le prince les jours de grandes fêtes	4,200
36° Aumônes aux veuves et aux orphelins	12,000
37° Salaire des prêtres qui desservent les chapelles du palais, et entretien desdites	1,670
38° Présens faits à l'occasion des baptêmes et mariages des particuliers, et auxquels assistent le prince et la princesse	6,000
39° Culture des vignes qui appartiennent à la cour.	520
40° Papier et lumière de la chancellerie	720
41° Pour l'entretien de quelques personnes nobles attachées à la cour . . .	3,300
42° Aux Turcs qui sont au service du prince.	31,800
43° Aux troupes nationales	71,520
44° Aux leventins, troupe étrangère.	20,305
45° A la musique turque, y compris deux cents seïmen avec leurs officiers. .	14,244
Total des piastres (1) . . .	1,141,662

(1) Les dépenses se sont considérablement accrues depuis cette époque. La dépréciation des monnaies turques en est une des principales causes. Par exemple le ducat d'Hollande qui,

Dépenses de la princesse.

Pour les habits de la princesse et des personnes de sa cour	22,908
Pour l'huile et l'encens qui se consomment dans les églises où sont les sépultures des princes	6,000
Pour les fêtes du prince	3,000
Aumônes distribuées par la princesse.	38,400
Total des piastres . . .	70,308

dans ces principautés, sert de base à toutes les opérations financières, valait en 1783, quatre piastres et demie; dix-neuf ans après, c'est-à-dire, en 1802, il en valait sept et un quart; enfin il s'est tellement élevé dans ces derniers temps, qu'au commencement de 1821, il valait quinze piastres et demie ou trois quarts. Une autre cause de l'augmentation des dépenses est l'introduction de certains articles exigés par la Porte, comme les frais de correspondans dans diverses cours de l'Europe, les courriers extraordinaires, les demandes de riches fourrures pour les officiers du sérail, etc., et dont quelques-uns n'existaient point sous les règnes précédens; de plus les dépenses extraordinaires nécessitées par les circonstances, telles que l'établissement et l'entretien des lazarets, etc. etc.

Quoique la Moldavie eût perdu par le traité de Bucharest un tiers de son territoire, les dépenses étaient tellement en disproportion avec les recettes, qu'en 1820 il se trouva un déficit de 680,000 piastres environ pour l'exercice de cette année, et que le prince fut obligé de le couvrir en partie des revenus de sa propre caisse. Sans entrer dans aucune explication à cet égard, et pour ne pas reproduire ici l'état général et détaillé des recettes et dépenses dont les articles sont presque toujours

Les dépenses de la principauté de Valachie ont été à peu près du même genre et de la même espèce dans un intervalle de treize années, bien que quelques-unes soient devenues plus fortes en raison de l'augmentation des revenus. Les dépenses particulières de l'hospodar s'élevaient, dans le temps du prince Ypsilanti, à 750,000 piastres.

CHAPITRE XXIII.

Mode de perceptions des impôts. Population.

Les diverses impositions telles que sur les vins, les troupeaux, les abeilles et d'autres d'un moindre rapport, sont mises tous les ans publiquement à l'enchère en temps opportuns, et s'adjugent au plus

les mêmes, je me bornerai à donner un aperçu de la recette et des dépenses de ladite année. Les recettes de la vistiarie, composées 1° de la capitation qui est payable par trimestre de chacun 311,690 piastres; de l'impôt de postes et de quelques autres, formèrent une somme totale de 1,441,638 piastres. Les dépenses à solder avec cette recette s'élevèrent à 2,121,901 piastres.

Les revenus de la caisse particulière du prince qui consistent, comme on l'a déjà dit, dans les salines, douanes, droits sur les vins et liqueurs distillées et exportées, les pourceaux, les ruches à abeilles, le menu bétail, etc. s'élevèrent à 1,423,000 piastres et les dépenses particulières de la liste civile à 1,322,134 piastres; le bénéfice du prince n'aurait été que de 100,866 piastres, s'il n'eût pas été obligé d'abandonner cette somme pour couvrir une partie du déficit. (Note du Traducteur.)

offrant qui est obligé de payer sur-le-champ au trésor, une partie de la somme à laquelle elles ont été fixées, et le reste dans un terme fixe et plus éloigné. Comme ces contributions ne pèsent que sur les gens de la campagne, l'adjudicateur a un libre champ pour exercer toutes sortes de vexations et de supercheries, afin de recevoir le plus qu'il peut, à l'instar des autres pays où règne le même système.

Les revenus des douanes et des salines ont été perçus dans ces derniers temps, pour le compte des princes, ce qui est plus avantageux pour le commerce, attendu que celui qui est vexé, peut recourir à l'autorité, et obtenir justice, surtout pour les deux nations privilégiées, l'Autriche et la Russie.

La capitation se paye en Valachie et en Moldavie, par trimestre; elle est répartie sur les villages, plutôt que sur les individus. Un village, par exemple, est réputé de cent maisons, et imposé à 400 piastres. L'Isprawnick ou gouverneur du district, reçoit le rôle de la trésorerie, il envoie ses préposés pour prévenir et recevoir l'argent; mais il se trouve quelquefois que le village a réellement plus ou moins de maisons. S'il en a un plus grand nombre, les paysans se réunissent, et font entre eux la répartition avec le plus grand secret, crient, se disputent et se battent; mais il n'y a point d'exemple qu'ils aient été se plaindre à l'Isprawnik pour quelques désordres survenus entre eux. Le chef appelé *Procalabe*, mot que je crois venir du latin *parochus*, et qui en fait les fonctions, va porter les deniers à l'exécuteur. Si le village est

au contraire moins nombreux, ils font des représentations pour faire effacer du rôle le nombre des maisons, et conséquemment diminuer les charges. S'ils ne sont point écoutés, tout le village se sépare, et les habitans passent dans un autre état voisin ou s'incorporent dans un autre village plus éloigné, et dans un autre district. De là vient qu'on ne peut jamais connaître exactement, et que le gouvernement lui-même ignore le nombre des habitans.

Autant que j'ai pu le calculer, en général et modérément, la population des deux principautés se monte à un million d'ames. Dans le temps que le prince Ypsilanti gouvernait la Valachie, un assez bon nombre de Bulgares venaient, de l'autre rive du Danube, s'y établir; comme la Porte les réclamait par l'organe de ses commissaires, ils s'en retournaient souvent sans avoir rien fait; mais ils étaient bien récompensés.

De temps en temps, la Porte fait des demandes extraordinaires ou en argent, ou de différens produits. Dans ce cas, on lève une taxe particulière sans préjudice de l'impôt ordinaire, et à laquelle les nobles, les couvens et les monastères contribuent.

En considérant l'étendue des deux principautés, la grande fertilité des terreins, et la variété des produits, il est certain que la population est très petite, et cela prouve évidemment que, malgré tous les avantages de la nature, on ne la trouve jamais nombreuse que là où l'homme peut jouir, avec une certaine liberté, du fruit de son industrie et de ses

travaux, sans crainte d'être tourmenté. Si les habitans des deux provinces pouvaient jouir d'une semblable sécurité, ils seraient parfaitement heureux, leur nombre pourrait s'augmenter du double, et peut-être davantage sans craindre de manquer de subsistance ou d'être obligés d'abandonner leur patrie pour se procurer leur existence, comme cela arrive dans les pays où la population abonde. Tous ceux qui écrivent aujourd'hui sur l'économie politique, posent la population pour la première base du bonheur d'un état. Si cette félicité consiste dans ces armées nombreuses, que les souverains se plaisent à former à l'envi l'un de l'autre, si c'est dans un luxe si extravagant, ou pour mieux dire destructeur des finances et des grands propriétaires, j'en conviens avec eux ; mais je ne le puis sans compâtir à la misère de la plus grande partie des individus qui, manquant de subsistance, sont contraints de s'enrôler dans les troupes, ou de prendre la livrée, de servir la sensualité et les caprices des riches, de s'abandonner à toutes sortes de vices, et de terminer leur existence à l'hôpital, ou dans une prison, et souvent même sur un échafaud. Nous voyons le continent américain peuplé d'Européens venus principalement de l'Allemagne, qui, pour posséder un petit terrein se sont exposés à tant de périls, se sont privés même pendant quelque temps de la liberté, non pas pour vivre ensuite dans l'oisiveté, mais pour suer en cultivant une terre qui, au premier aspect, présente mille obstacles. Une nourriture saine et abondante,

un vêtement bon et simple, une maison et du bois suffisamment pour se chauffer l'hiver, font le vrai bonheur de l'homme; tout le reste est agréable et bon, mais ne pourra jamais qu'exciter, pour un moment, nos appétits et faire naître de nouveaux désirs. On regarde les métaux précieux comme le souverain bien, sans considérer que pour les arracher du sein de la terre, tant d'infortunés qui, par malheur sont nés dans des pays où se trouvent des mines, sacrifient leur existence. L'abondance des métaux n'a fait que les rendre plus vils. Les vraies minières sont un vaste champ pour semer et pour faire paître de nombreux troupeaux, et un bois, une rivière ou un lac dans le voisinage. Les troupeaux sont, à mon avis, plus utiles à l'homme que l'or et les bijoux, et j'estimerai toujours très heureux un pays où les terreins sont plus étendus que la population, et non pas celui où le sol ne suffit pas à ses habitans. Le propriétaire aime sa patrie, travaille avec plaisir et multiplie avec facilité, et s'il lui est nécessaire de prendre les armes, il devient un excellent soldat pour défendre sa propriété.

CHAPITRE XXIV.

Postes et courriers.

Les relais de poste sont établis, dans les deux principautés, à la distance de quatre lieues. Les postes doivent toujours tenir prêts un grand nombre de chevaux pour le service de la Porte et l'usage de ses

officiers qui non-seulement ne paient rien, mais encore qui, pour le moindre retard, et par caprice, chargent de coups le maître des postes et les postillons, et les obligent de courir en désespérés. Quand il passe quelque personnage distingué, le prince est tenu de lui fournir un bon carrosse et grand nombre d'autres voitures: Chaque domestique en prend une pour lui et une autre pour sa selle et sa valise, ce qui fait que dans une occasion semblable, il y a 70 à 80 chevaux d'employés à chaque poste, indépendamment des chevaux fixés qu'il faut changer tous les ans. Le prince les fait prendre à vil prix chez les paysans, ce qui multiplie les violences et les oppressions.

Les princes ont deux genres de courriers; les uns appelés *Calarasches* font le voyage de Constantinople, et les autres *Lipcanes* qui ne servent que dans la province pour porter les ordres aux gouverneurs et autres officiers. Les derniers sont payés en raison du voyage qu'ils font et d'après le tarif du trésor.

Ceux qui vont à Constantinople sont souvent dépouillés en Turquie par des assassins, attendu qu'ils portent toujours des bijoux et de l'argent appartenant aux princes. Il y a des lipcanes destinés à porter jusqu'aux frontières les lettres et gazettes qui viennent de la chrétienté; les princes étant obligés d'informer la Porte des nouvelles politiques. Autrefois ils avaient un agent à Varsovie; ils se contentent aujourd'hui d'y avoir un simple correspondant et un à Vienne.

CHAPITRE XXV.

Troupes diverses.

Les nationaux prétendent qu'ils avaient, autrefois, de nombreuses armées. Je suis porté à le croire, ne pouvant me persuader que ces deux provinces ne furent jamais très peuplées, surtout après les irruptions des Tartares, dans le treizième siècle, et que les indigènes, principalement les vrais Valaques, n'eussent été très belliqueux. On voit dans l'histoire de Valachie que, dans le commencement du dix-septième siècle, le corps des *Seïmènes* et des *Tarabans*, composé d'étrangers de la Servie, s'étaient révoltés en Valachie, et qu'ils saccageaient le pays. Le prince Constantin Bassaraba implora la protection du sultan Amurat qui ordonna aux princes de Moldavie et de Transylvanie de marcher à son secours et de l'aider à châtier les rebelles; ils n'avaient donc pas de troupes nationales capables de leur résister, ou s'ils en avaient elles étaient insuffisantes ou peu nombreuses comme aujourd'hui. Les deux provinces étaient en outre couvertes de forêts, comme elles le sont encore à présent, et l'on sait que c'était la principale défense du pays dans le temps que les Turcs y faisaient des irruptions. Il est certain que là où il y a beaucoup de forêts, la population, première source des puissantes armées, n'est pas nombreuse.

Quelle qu'elle ait été dans les temps passés, voyons ce qu'elle est actuellement.

Les deux principautés continuent d'avoir des Tarabans et des Seïmènes; ce ne sont plus des étrangers, mais des nationaux commandés par le Spathare. Ils sont distribués sous différens capitaines, dans les deux capitales et dans d'autres postes. L'Aga en a aussi une partie qui est indépendante des premiers. Le nombre devrait s'élever, à ce qu'on croit, à 6000 dans chacune des deux provinces, mais il n'en existe probablement pas autant par les fraudes et les tromperies qui s'exercent dans toutes les affaires. Une partie de cette troupe est à pied, les autres montent des chevaux qui leur appartiennent. Ils jouissent de l'avantage d'être exempts des contributions, font alternativement le service pendant une semaine, et s'occupent, l'autre partie du temps, à des travaux pour exister. Ils reçoivent, tous les ans, un coupon de drap grossier de couleur et dont ils doivent se faire confectionner un surtout pour paraître en faction; les armes, qui consistent en un fusil de peu de valeur, leur appartiennent. Les Turcs se servaient autrefois de ces milices comme mineurs et pour les travaux nécessaires à l'armée. On pourrait en former de bonnes troupes, puisque l'exemple tout récent de la Transylvanie démontre qu'un sage gouvernement peut, avec une éducation appropriée aux mœurs, faire changer le caractère d'une nation. Les Valaques de la Transylvanie sont de la même race que ceux des deux provinces que je décris; ils ont la même religion,

la même langue et les mêmes coutumes. Les uns étaient avilis par les conquérans Hongrois, comme les autres le sont par les Turcs et par les Grecs, et plus encore, à tel point que dans le code hongrois-transylvanien, il y a des lois qui mettent les Valaques au rang des brutes (1). L'immortelle Marie-Thérèse, qui a tant fait de bien à ces peuples, forma, en Transylvanie, deux régimens composés de Valaques qu'elle racheta aux barons auxquels ils appartenaient. Dans la dernière guerre avec la Bavière, les Valaques, de l'aveu de toute l'armée impériale, se sont comportés avec beaucoup de courage, et il nous reste à voir ce qu'ils feront dans cette partie, sous le commandement du brave général Fabris, commandant militaire de la Transylvanie (2).

Les deux princes ont chacun un corps de deux cents hommes, partie à pied, partie à cheval. Ces gardes sont composés de Serviens et d'Albanais, qui sont de beaux hommes et biens vêtus. Ils en imposent beaucoup aux nationaux, et se font craindre des voleurs de grands chemins, en Turquie, quand ils accompagnent des convois d'argent ou des personnes qui vont à Constantinople. Ils sont réellement hommes de beaucoup de valeur.

Ils donnent encore une autre preuve de ce que peut produire la liberté et l'esprit de corps, car il

(1) Je suis fâché de ne pas avoir le livre sous la main pour citer tout au long ce monument de barbarie.

(2) Ils sont devenus de bons soldats, et plusieurs ont servi dans les dernières campagnes. (Note du Traducteur.)

est indubitable que dans leur pays ils n'osent pas regarder en face les Turcs sous le joug desquels ils vivent. Ils viennent en Valachie ou en Moldavie, se font soldats, s'exercent au maniement des armes, et quand ils repassent ensuite en Turquie, ils défient ceux qui les faisaient trembler auparavant.

Indépendamment de ces milices, les princes entretiennent encore un officier Turc avec une garde peu nombreuse, pour maintenir les Turcs qui passent et pour empêcher, dans les marchés et aux postes, les désordres qu'ils ne manqueraient pas de commettre, se croyant tout permis dans les provinces qu'ils regardent comme pays conquis.

Les princes ont aussi à leur service un assez bon nombre de tambours et de fifres Turcs qui font entendre, deux fois par jour devant son palais, leur bruyante musique, ce qu'ils regardent comme une des plus grandes prérogatives. Les dames grecques, malgré la délicatesse de leur goût, vont l'entendre et sont enchantées en pensant que leurs époux jouissent d'un tel honneur (1).

(1) Les mœurs sont assez changées à cet égard depuis que les étrangers y ont introduit les arts de l'Europe, et surtout depuis les dernières campagnes des Russes. Les dames Grecques, Valaques et Moldaves goûtent et cultivent la musique européenne, et presque toutes chantent et jouent de quelqu'instrument. Si par hasard elles sont condamnées à entendre la musique turque, elle ne leur cause ni extase ni plaisir. Elles la supportent comme tant d'autres choses qui tiennent aux coutumes. (Note du Traducteur.)

La coutume est d'avoir, dans les deux cours, des *chiaouse* Turcs, espèce de portiers, qui précèdent le prince, et portent un bâton garni de sonnettes d'argent. Le plus souvent ce sont des Arméniens qui font ce service, et qui servent encore de bouffons pour divertir son altesse quand elle est à table; ils jouent aussi la comédie en langue turque, mais ce n'est qu'une farce aussi indécente dans les actions que dans les paroles (1); ils ont encore le talent de raconter des historiettes ou anecdotes; ce qui est fort en usage dans les cafés de la Turquie pour divertir les oisifs.

CHAPITRE XXVI.

Forme et police des villes et villages.

Les deux villes capitales, Bucharest (2) et Jassy (3), pourraient plutôt s'appeler de grands villages que

(1) Ces bouffons ne sont plus de mode, et ces farces ne se représentent plus depuis que les princes ont trouvé de plus nobles amusemens. On conserve seulement des tziganes qui viennent les jours de grandes fêtes, et dans les bals de la cour, chanter et jouer des chansons et des airs nationaux.

(Note du Traducteur.)

(2) *Bucharest*, capitale de la Valachie, est divisée en deux parties par la Dombowiza. Elle a 80,000 habitans, une bibliothèque, un lycée, un théâtre, un club, deux hôpitaux, etc.

(3) Jassy est, à beaucoup d'égards, préférable à Bucharest. Depuis vingt ans environ on y a construit beaucoup de maisons de ville et de campagne, des jardins dans le goût moderne.

des villes, attendu qu'elles sont composées de maisons et de chaumières entourées de grands jardins et de cours qui occupent un grand espace de terrein. Après l'avant-dernière guerre de Russie, on a construit dans les deux villes beaucoup de palais et de maisons en pierre, vastes et commodes, mais sur le même plan, sans ordre et sans symétrie. Autrefois les toits des maisons étaient formés de petites tablettes de bois, on se sert aujourd'hui de tuiles de terre cuite, très élevées et fabriquées à angles aigus, afin de supporter le poids des neiges. Il y a dans toutes les chambres des poëles pour les échauffer pendant l'hiver.

C'est dans le centre des villes que se trouvent les

Le palais princier, surtout, qui est bâti en pierres et en briques, et d'une forme régulière, occupe en longueur un assez grand espace; il n'a qu'une seule aile de face, un étage et rez-de-chaussée. Le défaut qu'on lui trouve c'est qu'avec une forme extérieure européenne, la distribution intérieure est tout-à-fait orientale, et que tout est sacrifié aux grandes salles d'apparat et de chancelleries d'état. Il ne contient que 70 chambres, et pourrait en comporter plus de 100. Il a été construit en 1804 par le feu prince Alexandre Morousy qui n'eut pas la satisfaction de l'habiter, car il était à peine achevé que la guerre éclata entre la Russie et la Porte. Il est fermé par une enceinte et bâti sur une hauteur qui domine toute la plaine arrosée par le Vaslouis. Les jardins sont au pied de la colline, mais les inondations empêchent d'y rien faire de durable. Bucharest n'a pas de palais princier proprement dit. Celui qui existait, a été consumé la première année du règne du prince J. Caradza. Ce sont deux maisons de boyards réunies et distribuées à l'orientale, qui formaient, sous le dernier prince A. Soutzo, la résidence princière. (Note du Traducteur.)

marchés à l'instar de la Turquie, pour la vente des denrées et comestibles. Les boutiques sont, pour la plupart, construites de terre et de bois, récrépies de chaux, et les rues de ces boutiques couvertes de toits de sapin. Il y a dans l'enceinte des marchés des couvens clos de bonnes murailles, et dont les portiques intérieurs ont diverses boutiques et magasins pour les marchandises plus précieuses. Ces bâtimens sont d'une grande utilité en temps de guerre pour réfugier les pauvres habitans exposés aux rapines et à tous les excès des milices turques (1); il y a dans tous les quartiers des cantines souterraines qui sont à la fois des cabarets et des lieux de prostitution.

Le nombre des églises et des couvens qui se trouvent dans l'enceinte et hors des villes est incroyable. Tous les princes et beaucoup de riches particuliers ont eu la vanité d'en faire bâtir pour perpétuer leur mémoire, et n'ont pas oublié de faire peindre sur les murs intérieurs leurs portraits et ceux de leur famille. Les églises sont fort obscures; les murailles sont couvertes intérieurement de peintures représentant des figures de saints et les miracles qu'ils ont opérés, et ces sortes de représentations ne font honneur ni au pinceau ni au génie du peintre. Il n'y a

(1) Dans ces derniers temps il n'y avait plus d'asile respecté, car les barbares ont forcé les couvens, appliqué les gardiens à la question pour leur faire découvrir les choses cachées, emmené les religieuses en esclavage, et commis toutes les atrocités qui leur sont familières. (Voyez les journaux.)
(Note du Traducteur.)

dans la chapelle du fond qu'un seul autel dont la vue est cachée par des rideaux et un portique de bois doré, ainsi qu'il est d'usage dans les églises du rit grec (1).

Le long des murailles règnent des sièges comme dans le chœur de nos églises; dans les principales il y a un trône élevé pour le prince et un autre plus petit pour la princesse. A l'entrée se trouvent les tombes en marbre des fondateurs dont les descendans seuls ont le droit d'y être ensevelis; les autres personnes ainsi que les gens du peuple sont enterrés dans des cimetières voisins.

Les villages situés dans les plaines sont peuplés de pauvres gens, ce qui présente une idée de misère et de désolation. Les maisons, ou plutôt les tanières, sont creusées sous terre et s'appellent *bordei*. De loin on n'aperçoit que la fumée qui sort des cheminées, et de près on voit le toit qui forme une légère proéminence au-dessus de la superficie du sol; il est composé de perches recouvertes de terre, de sorte que l'herbe croît dessus; les habitans fuient toujours les grandes routes et cherchent quelque fossé ou terrein bas pour n'être point aperçus des voyageurs, et pour se soustraire aux rapines et aux

(1) Ces églises et ces couvens ont tous des revenus considérables. Ceux de la métropole de Bucharest se montaient dans ces derniers temps, à 600,000 piastres environ, c'est-à-dire, 300,000 francs, et ceux du métropolitain de Jassy, à à peu près autant. (Note du Traducteur.)

vexations; tel est l'état d'avilissement où l'oppression et la tyrannie réduisent l'homme!...

Les villages situés sur les montagnes sont plus rians; les maisons, qui sont élevées et assez commodes, ont leurs écuries et des magasins pour conserver les provisions.

La police urbaine n'est pas excellente; les princes qui ont soin que les villes soient toujours bien approvisionnées de pain et de viande, se travestissent et font souvent eux-mêmes la visite dans les marchés. Il y a la nuit des gardes disposés dans tous les quartiers, outre ceux qui font la patrouille, pour prévenir les incendies et saisir les voleurs. Il y a des crieurs publics qui avertissent de balayer les rues, nettoyer les cheminées et qui publient les ordres et réglemens nouveaux. La nuit on ne peut sortir sans lanterne (1), et les tavernes doivent être fermées; mais on a déjà dit que les officiers abusent de leur autorité, et qu'ils commettent différentes espèces d'avanies et de vexations sous prétexte de maintenir le bon ordre.

(1) C'est plutôt une nécessité qu'une obligation dans un pays où les rues qui sont étroites, sales et raboteuses, ne sont point éclairées, et où la police n'est pas suffisante pour veiller à la sûreté des citoyens. (Note du Traducteur.)

CHAPITRE XXVII.

Religion, tolérance, écoles, hôpitaux.

La religion dominante est celle de l'église grecque orientale, et les ecclésiastiques reconnaissent pour leur chef spirituel le patriarche de Constantinople; mais comme ils sont en général fort ignorans, le peuple n'a d'autres principes que ceux d'un culte extérieur et superstitieux.

Le point principal, et celui dans lequel ils font consister la religion, est d'observer, dans le cours de l'année, quatre carêmes (1) fort rigoureux à l'égard de la qualité, mais non de la quantité des alimens, et de jeûner deux jours dans la semaine (2). Les confesseurs sont des prêtres mariés (3), et des prélats que l'on choisit toujours dans les monastères des moines de Saint-Basile, auxquels l'exercice de cette fonction sacrée n'est pas permis étant dans l'état monacal. Le pénitent doit donner une aumône au confesseur qui ne manque pas de lui recommander de faire dire quarante messes en mémoire des morts. Un de ces confesseurs conseilla un jour à sa pénitente de prendre en cachette à son maître l'argent nécessaire pour

(1) Ceux de Noël, de Pâques, des Apôtres et de l'Assomption. (Note du Traducteur.)

(2) Le mercredi et le vendredi.

(3) L'Église grecque orientale admet des hommes qui étaient déjà mariés avant d'exercer la prêtrise; mais s'ils sont entrés dans l'état ecclésiastique, étant célibataires, ils ne peuvent contracter de mariage. (Note du Traducteur.)

faire dire des messes, l'assurant que, comme il n'était pas chrétien, c'est-à-dire qu'il n'était pas du rit grec (1), ce n'était pas un péché de lui dérober cette petite somme pour l'employer à une œuvre si sainte.

Quoique ce fait soit très vrai, j'aime à croire que de tels principes ne sont pas généralement ceux des ecclésiastiques (2). Il est certain que le vulgaire qui n'a pas la moindre idée de la morale chrétienne, regarde comme infidèle tous ceux qui ne sont pas de son rit. Delà vient qu'il rend plus de culte à une image qu'au sacrement de l'Eucharistie. Il y a, par exemple à Bucharest, une image de la vierge Marie regardée comme miraculeuse; quand le prince ou quelque grand seigneur est malade, on envoie le plus beau carrosse pour la transporter; on la conserve dans un monastère appelé *Sérandari*. L'abbé monte dans la voiture qui est environnée de torches allumées, et tient l'image sur sa poitrine; si le malade

(1) Ces peuples, dans leur ignorance, considèrent les Catholiques à peu près comme ils sont eux-mêmes considérés des Turcs. (Note du Traducteur.)

(2) J'ai connu à Constantinople plusieurs évêques qui faisaient partie du saint synode sous les vénérables patriarches Cyrille et Grégoire, et dont, hélas! la plupart sont tombés sous le fer des Musulmans. J'ose affirmer que ces respectables pasteurs unissaient à la philosophie la plus saine et la plus éclairée, la morale la plus douce jointe au désir de voir terminer les différens des deux églises par une réunion sincère que tout demande, que les temps ont préparée, et que la seule crainte des Turcs empêche de provoquer. (Note du Traducteur.)

est d'un rang inférieur, c'est un moine qui conduit dans une calèche, une plus petite image qui est probablement la copie de l'autre. Enfin si c'est un pauvre homme, c'est un moine ordinaire qui porte à pied un petit tableau. Tous s'en retournent ensuite au monastère et font quelque présent. Dans les rues où passe cette image, le peuple se prosterne avec une vénération qui croît toujours en raison de sa grandeur.

Au contraire l'Eucharistie est porté à pied, par un prêtre, dans un petit coffre. Il est précédé d'un enfant qui porte une lanterne fort sale, et n'attire pas la moindre attention du peuple (1). Le prêtre ne fait aucun scrupule d'entrer dans une maison pour causer et même dans une taverne pour boire.

On ne célèbre dans chaque église qu'une seule messe au point du jour, excepté dans la chapelle des princes où elle se dit à la mi-matines. Il y a un nombre prodigieux de fêtes, et l'on célèbre même en Valachie, le second mercredi d'après Pâques, la fête du diable avec une infinité de superstitions.

Ce n'est pas seulement le vulgaire qui est crédule, mais encore les personnes dont l'esprit est le mieux cultivé croient aux devins et aux sorciers et à tout ce que la fourberie humaine peut avoir inventé. Ils sont persuadés qu'il y a des personnes si malfaisantes

(1) L'Eucharistie, selon le rit grec, est du pain et du vin consacré, et non pas des hosties, comme dans le nôtre.
(Note du Traducteur.)

qu'elles peuvent faire sécher un arbre en le regardant fixément, et rendre un homme malade. Ils n'aiment pas entendre louer trop fort leurs enfans, leurs chevaux ou d'autres objets de leurs affections, et suspendent à leur col une tête d'ail qu'ils croient un antidote efficace contre les maléfices. S'il arrive que quelqu'un loue un objet avec enthousiasme, on le prie de suite de cracher sur cet objet. Au reste c'est un usage général dans tout le levant. Une des scènes les plus ridicules et les plus utiles aux prêtres c'est celle des vampires. Ils prétendent qu'un cadavre qui ne se corrompt pas sur le champ conserve encore une espèce de vie; que l'ame n'est point séparée du corps et qu'elle ne peut s'en séparer, si, pendant qu'il vivait, l'individu a encouru quelque censure ecclésiastique, l'excommunication ou tacitement ou explicitement, et que pendant la nuit elle sort de la tombe et cherche à faire aux vivans tout le mal possible. La première preuve ou suspicion de cette situation pour les ames déjà soupçonnées, est si la terre qui recouvre le cadavre vient à se mouvoir et à se déranger. Le prêtre, son épouse d'abord, et ensuite tout le voisinage comme étant les plus exposés, commencent à répandre le bruit et à faire appeler les parens du défunt qui sont obligés de payer le prêtre pour faire exhumer le cadavre et le délivrer de l'excommunication. Si le corps se trouve intact, on le pose contre un mur, et souvent il arrive que le cadavre tombe en poussière pendant que le prêtre fait les exorcismes. Si au contraire, il retarde ou reste de-

bout sur pieds, les assistans redoublent leurs plaintes et leurs hurlemens, et sont persuadés que l'excommunication qui pèse sur lui est d'une grande importance et du premier ordre. On fait en conséquence venir un prêtre d'un dègré plus élevé et même un évêque qui ordinairement opère le miracle. Comme les nobles sont ensevelis sous des tombes de pierre, ils n'ont probablement pas le plaisir de passer pour vampires, et leurs cadavres ne sont jamais exposés à cet inconvénient. Ceux qui sont le plus fréquemment exposés à ce malheur sont les capitaines de la police et les marchands de comestibles, gens odieux au peuple, qui, vraisemblablement, laissent du bien mal acquis et auxquels il paraît juste de le faire partager, après leur mort, aux prêtres.

Rien n'est plus ordinaire et ne se réitère plus souvent que le serment en public. Quand deux personnes sont en litige, et qu'on ne peut prouver le fait, le juge ou les parties demandent le serment solennel. Les plaideurs vont ensuite à l'église métropolitaine où ils font serment devant le prêtre en touchant une image de la vierge. Le parjure est censé excommunié sur le champ, et il est probable que quelques individus ont été plus d'une fois dans ce cas pendant leur vie, et que les prêtres sont fondés à les déclarer vampires. Pour délivrer les pauvres Valaques et Moldaves de ce terrible malheur, les patriarches grecs ont usé de leur autorité apostolique en accordant aux fidèles une indulgence plénière et, avec l'absolution de tous les péchés, la levée des excom-

munications qu'ils pourraient avoir encourues volontairement ou involontairement pendant leur vie.

Le patriarche de Jérusalem vint sur la fin du siècle dernier en Valachie et en Moldavie pour visiter les nombreux couvens et les biens annexés à sa menso patriarchale, et pendant son séjour, pour consoler les fidèles, il leur distribuait, avec les indulgences, une feuille imprimée qui devait servir pour les vivans et pour les morts, et qu'on ensevelissait avec eux (1). Heureux celui qui pouvait obtenir du patriarche qu'il célébrât une messe solennelle pour le repos des ames de ses ancêtres! mais bien peu jouissaient de cette faveur, parce que la messe patriarchale coûtait dix sequins. Cependant le patriarche fut continuellement occupé à dire des messes pendant deux années qu'il honora les deux provinces de sa présence.

Pour ne pas priver les pauvres d'un si grand avantage, le secrétaire du patriarche distribuait ces feuilles imprimées moyennant une aumône pour le saint sépulchre de Jérusalem et qui passait dans les mains de ce prélat. La moindre était d'un demi-florin (1 fr. 30 cent.). J'ai lu une lettre que ce secrétaire écrivait, de Jassy, à un évêque de Bucharest, dans laquelle il lui disait que, grâce à Dieu, sa sainteté avait éprouvé une grande satisfaction à trouver tant de ferveur dans les fidèles de la Moldavie,

(1) Le patriarche de Jérusalem dispense les indulgences dans tout le levant. Cette faveur n'est pas spéciale pour les Grecs seulement, etc.

qui avaient, à l'envi, imprimé de leurs mains toutes les cartes d'indulgence; qu'il le priait cependant d'en faire imprimer quelques autres milles à l'imprimerie de l'archevêché, mais à un prix plus modique.

Non-seulement on baise la main à un prélat, mais on lui rend, en quelque sorte, une espèce d'adoration en se prosternant devant lui, et j'ai vu les dames les plus distinguées se conformer à cet usage (1). Ils prennent le titre de saint, très saint, très pur, etc. Leurs vices et leurs désordres ne sont cependant ignorés de personne, mais la vénération que le peuple a pour eux est si grande, qu'il n'ose en murmurer de peur d'excommunication. Il ne me paraît pas hors de propos de citer ici une anecdote singulière qui m'a été racontée, avec la plus grande ingénuité, par la personne à laquelle le fait est arrivé. Un riche particulier, grec de Janina, employé à Constantinople dans les affaires des deux principautés, fut enfermé par ordre du sultan Mustapha à la redoutable prison appelée le Four. Nonobstant les angoisses de sa situation et les tourmens qu'il endurait, toutes ses pensées et tous ses désirs se tournaient vers son cheval favori dont il n'avait pas cessé de prendre soin, ni de s'occuper du fond de son cachot, et qui fut le premier objet de ses caresses, quand il eut recouvré sa liberté. Peu de temps après, et comme il se dispo-

(1) Les dames ne se prosternent pas plus que les hommes devant les prélats, mais se bornent à leur baiser respectueusement la main. (Note du Traducteur.)

sait à retourner dans sa patrie, un évêque d'Asie qui devait, dans le même temps, aller visiter son diocèse, lui envoya son diacre pour lui demander le cheval en présent. La demande parut fort étrange au bonhomme qui s'excusa de son mieux, alléguant l'affection qu'il portait à son cheval et le besoin urgent qu'il en avait. Peu de temps après parut l'évêque lui-même qui lui laissa l'alternative ou d'encourir immédiatement sa malédiction ou de lui faire présent du cheval. Le Grec surpris contenta sur le champ le désir de l'évêque, quoiqu'il connût bien son injustice et sa prépondérance ; il m'avoua qu'il n'avait pas eu le courage de s'exposer à ses foudres.

Indépendamment des évêques nationaux, il y en a encore d'autres *in partibus* qui résident dans les deux provinces, et qui vivent splendidement des aumônes des fidèles. Beaucoup prennent à ferme quelques monastères richemens dotés, appartenant au saint sépulchre de Jérusalem, aux monts Athos ou Sinaï et que leur louent les moines eux-mêmes. Le nombre des monastères est, comme je l'ai déjà dit, très grand dans les deux provinces, et ils possèdent presque la troisième partie des terres.

L'office divin se célébrait autrefois en langue slave que le clergé et le peuple ignoraient également : le prince Constantin Mavrocordato, homme d'un esprit très inquiet, le fit célébrer en langue valaque ; mais comme cette langue est très pauvre d'expressions, la traduction en est ridicule et même peu goû-

tée aujourd'hui (1). Toute la science d'un prêtre consiste à savoir lire médiocrement la langue du pays et chanter au lutrin. Dans beaucoup d'églises, desservies par des moines grecs, la lithurgie se fait en langue grecque. A Bucharest et à Jassy, il y a un séminaire pour les prêtres et d'autres écoles publiques où l'on enseigne la grammaire, et où l'on explique la logique d'Aristote (2). Un d'entr'eux, et c'était le plus célèbre, eut le talent d'écrire un volume in-4°. sur la quatrième partie de la grammaire grecque de Gazi. Il se vantait de nous démontrer beaucoup d'astronomie qu'il n'avait jamais étudiée, il parlait de la découverte de l'Amérique, nous étions fort maltraités, nous autres francs, déistes, il traitait d'ignorans les modernes écrivains qu'il n'avait jamais lus, et se permettait d'autres semblables fadaises.

(1) Les deux frères Grecciano ont traduit la bible en Valaque qui est devenue très rare (*)

(*) Il a paru en 1820 (à Jassy) une nouvelle traduction de la bible en Moldave qui est très exacte et très soignée. (Note du Trad.)

(1) Il y avait à Jassy un collége pour l'enseignement des langues grecque, latine, française et allemande et autres sciences. Le dernier hospodar qui encourageait les arts et le progrès de l'éducation publique avait autorisé l'établissement d'une école d'enseignement mutuel, et comme le pays, déjà trop chargé, ne pouvait en supporter les frais, la dépense était prise sur sa cassette. Il avait encore envoyé des jeunes gens étudier la peinture à Paris. Ces bonnes dispositions n'ont eu aucune suite, à cause des événemens.

(Note du Traducteur.)

Le fait est que les modernes docteurs grecs sont généralement fort ignorans et ne sont occupés toute leur vie que de minuties grammaticales sans aucune teinture des sciences, des belles-lettres et sans aucune idée du bon goût. Des opinions subtiles et superstitieuses font tout leur savoir théologique. Ils nient la validité du baptême des autres chrétiens; il les obligent, quand ils embrassent leur rit, à se soumettre à l'immersion. Les plus modérés se contentent de les oindre avec de l'huile sainte, et leur font toujours changer de nom. Il y a dans les écoles un maître de langues latine et française; cette dernière est fort en vogue et il y a même des dames qui la parlent (1).

Quelques hommes de bien ont fondé des hôpitaux principalement pour les maladies vénériennes; mais les indigènes, quelque pauvres qu'ils soient d'ailleurs, n'y vont qu'avec beaucoup de répugnance.

Il y a à Bucharest une imprimerie grecque et valaque établie au commencement du dix-huitième siècle par un archevêque, grec de nation (2). Les presses sont occupées à l'impression des livres d'église que les

(1) Tous les boyards entendent et parlent aujourd'hui le français, et il n'y a pas de personne qui, pour peu qu'elle ait reçu de l'éducation, ne soit en état de tenir conversation dans cette langue. (Note du Traducteur.)

(2) Il y avait également à Jassy une imprimerie pour les langues grecque et moldave. C'est de ces presses que sortit, il y a 4 années, indépendamment de quelques autres bons ouvrages, la belle édition in-quarto du code Callimaqui dont j'ai parlé plus haut. (Note du Traducteur.)

prêtres sont obligés d'acheter fort cher de temps à autre. Ainsi la typographie devient même ici un instrument d'oppression (1). Toutes les autres sectes ou religions sont tolérées dans l'exercice de leurs fonctions sacrées. Il y a en Valachie divers couvens de frères observantins de l'ordre de saint François, qui dépendent de l'évêque de Nicopolis en Bulgarie. Il y a même des églises luthériennes et des synagogues. Ces églises sont, au reste, fréquentées par les étrangers allemands, hongrois et arméniens. Il y a en Moldavie douze missionnaires envoyés par la cour de Rome(2), qui instruisent et soignent 12,000 catholiques hongrois (3), qui, passés dans les temps antérieurs, se sont établis dans ces provinces ; ce sont les meilleurs cultivateurs et des gens d'une excellente morale. Les juifs étant très nombreux ont obtenu la permission d'avoir des synagogues en beaucoup d'endroits.

(1) Il y avait dans le palais de l'archevêque de Bucharest une collection nombreuse de livres grecs, latins et français en proie aux insectes et à la poussière.

(2) Ce sont des frères mineurs conventuels qui dépendent du couvent de l'Assomption à Jassy, église catholique qui est assez bien dotée. Il y a encore dans la province douze églises catholiques et deux palais épiscopaux, mais qui n'ont pu être rétablis des dégats causés par les dernières irruptions des Tartares. (Note du Traducteur.)

(3) Le nombre de ces Catholiques s'est fort accru dans ces derniers temps, puisqu'il s'élève à présent à près de 50, 000. Voyez la note, n° 2, page 5.

(Note du Traducteur.)

CHAPITRE XXVIII.

Education, coutume, génie, etc.

Il est certain que dans l'état actuel de l'Europe chrétienne, la partie la plus importante de l'éducation publique se trouve dans les mains du clergé, et dans les pays où il est instruit, et attentif à remplir son devoir, les coutumes, ainsi que la morale sont bonnes; mais il arrive tout le contraire quand les prêtres ne cherchent que leurs intérêts personnels, et que, pour les satisfaire, ils abusent de leur saint ministère ou en négligent les devoirs. Nous avons déjà vu quel était l'état du clergé en Dacie; on ne peut, d'après cela, espérer de trouver dans le peuple des principes meilleurs et plus droits; d'un autre côté, si l'on considère qu'un gouvernement despotique et souvent tyrannique contribue à les rendre vils et défians, il paraîtront, aux yeux d'un observateur impartial, dignes de compassion plutôt que de blâme. L'oppression les rend soupçonneux et souvent ils deviennent trompeurs pour éviter d'être trompés. Ils fuient autant qu'ils peuvent le travail, parce qu'ils savent, par expérience, que plus ils posséderont, plus ils seront obligés de contribuer (1). Delà vient qu'ils ne s'appliquent à aucune découverte

(1) Voyez la note 1, page 8. Dans les pays où l'agriculture est encouragée etc.

utile et qu'ils négligent même beaucoup l'agriculture si nécessaire et si généralement encouragée. D'un autre côté les terres sont si fertiles, qu'avec peu de soin ils se procurent le nécessaire. En effet tous les arts mécaniques sont exercés ou par les *Tziganes* ou par les étrangers venus des contrées voisines, et qui y trouvent un grand profit, attendu que ces derniers sont plus favorisés que les nationaux. Devenus paresseux par circonstances, ils étendent cette nonchalance jusque dans leur manière de vivre. Ils préfèrent la farine de blé de Turquie, parce qu'il leur coûte beaucoup moins de peine à en faire journellement une grosse bouillie qui sert à la fois de pain et de soupe à toute une famille, que de pétrir et d'enfourner le pain de froment (1). Ils mangent ordinairement cette bouillie, mêlée de sel, avec du lait et du fromage frais ou du poisson salé dont ils sont très friands, parce qu'il excite la soif et les porte à boire du vin ou de l'eau-de-vie de grain qu'ils aiment à l'excès. Il est évident qu'une diète de cette nature, jointe à l'usage immodéré des femmes, auxquelles

(1) Cette manière de vivre est effectivement plus commode pour les paysans Valaques et Moldaves quand ils sont dans la campagne. Quelque part qu'ils se trouvent, ils allument du feu et suspendent, au moyen de trois morceaux de bois croisés, leur marmite, remplie d'eau, sur le foyer. Dès que l'eau est en ébullition, ils y versent la farine qui prend à l'instant la consistance d'une bouillie fort épaisse dont chacun coupe un morceau avec un fil, dès qu'elle est devenue plus compacte et tant soit peu refroidie. (Note du Traducteur.)

ils s'adonnent dès l'enfance, doit énerver le corps et le rendre débile. La multiplicité des fêtes chomées doit beaucoup contribuer à fomenter leur disposition pour l'oisiveté, et cette dernière les conduit à des vices honteux et nuisibles à eux-mêmes. Les habitans de la plaine sont généralement plus petits, plus faibles et vivent moins long-temps que ceux des montagnes. Les grandes eaux, un air moins pur, les habitations souterraines, et les vexations du gouvernement et des passagers turcs, auxquels ils sont plus exposés que les autres, surtout les maladies vénériennes qui y sont beaucoup plus fréquentes (1) ; tout cela contribue à rendre leur existence plus courte. On trouve dans les montagnes des hommes bien faits, d'une belle carnation, et particulièrement parmi les nobles villageois, qui probablement descendent des slaves, et qui ne manquent ni de courage ni de forces corporelles. Ils aiment beaucoup la chasse, attaquent avec intrépidité les ours les plus féroces des monts Carpathes, et, en général, ils vivent long-temps. Les habitans du Bannat de Crayow sont réputés fort braves, et dans toutes les guerres qui sont survenues entre les Turcs, les Russes et les Autrichiens, ils se sont distingués comme volontaires valaques. Un moine de cette nation, abbé du célèbre monastère

(1) Ajoutez-y encore la grande, l'excessive malpropreté dans les deux sexes, le mauvais air qu'ils respirent dans leurs maisons qui n'en reçoivent ordinairement que par une ou deux ouvertures, de la grandeur de six pouces en carré.

(Note du Traducteur.)

d'Argis, fut le premier à prendre les armes dans les guerres du siècle passé, en faveur des Russes. Le vêtement ordinaire de cette nation est un surtout de drap blanc fait par leurs femmes, avec des haut-de-chausses longs (1). Ils portent sur la tête un long bonnet de poils de mouton qui les garantit du froid, mais non de la pluie, et ils se voient pour ainsi dire tête-nue quand il pleut, parce que ce bonnet a les bords très-courts. Les montagnards portent toujours en bandouillière une grande bourse de même étoffe que leurs habits, et qui leur sert à la fois pour conserver leurs provisions et pour se couvrir la tête quand il pleut. En hiver, ils se couvrent de capottes de laine qui sont excellentes pour se garantir du froid; ceux de la plaine se servent de peaux de mouton. Ils aiment beaucoup le feu, même l'été, quand ils sont en voyage. La nuit ils en allument un grand dans le milieu d'un champ ou dans un bois, et ils se couchent autour. Il est vrai que le froid excessif qu'il fait la nuit dans ces contrées, même pendant l'été, dans le moment ou l'atmosphère se purifie et se délivre des cousins et autres insectes, rend souvent l'usage du feu nécessaire. Les femmes, qui sont plus laborieuses que les hommes, préparent les draps et les toiles pour l'usage de la famille. Leur vêtement

(1) Ils se couvrent encore d'une espèce de surtout de peaux de moutons doublé en poils, et qui est de toutes les saisons; l'hiver le poil se trouve en dedans; l'été ils la retournent, et c'est alors la peau. (Note du Traducteur.)

ordinaire est très simple et ne consiste qu'en une chemise de grosse toile avec une ceinture au-dessus des reins, un tablier par derrière qui sert de jupon ; quelquefois elles en portent un autre par devant. Les maris et les femmes ont un visage humble, et sur lequel se peint la tristesse et l'abattement ; les enfans sont gais, aiment beaucoup à danser et à s'orner de fleurs. Les mères ont un très grand soin de la pudeur de leurs filles, et se croiraient déshonorées si les maris, ne les trouvant plus vierges, venaient à les leur renvoyer ; elles sont très attentives de faire voir, après la première nuit des noces, les signes de leur virginité ; mais après cette formalité les mères et les filles sont, en général, fort peu fidèles à leurs maris.

La première nuit des noces, tandis que l'époux est occupé à consommer le mariage, les parens de la mariée donnent la chasse à ses jeunes frères et à ses plus proches parens pour leur faire subir ce qu'ils appellent la peine du tallion, et venger la tendre victime des douleurs qu'elle endure. A la fin de l'année, tous les parens se réunissent pour célébrer l'anniversaire du mariage, et on recommence à tourmenter de la même manière ces jeunes gens, qui peuvent cependant se racheter par une certaine quantité de vin. Cet usage indique de la corruption, et une extravagance dans les idées de cette singulière nation. J'ai toujours été fort étonné de ce que ni le gouvernement ni les ecclésiastiques ne cherchaient point à corriger ce défaut. Quelques vieux boyards m'ont assuré

que cette même coutume était usitée, il n'y a pas long-temps parmi la noblesse et qu'elle paraissait éprouver un sentiment de regret de la voir abandonnée. La noblesse même ne reçoit pas une éducation plus distinguée (1); leurs maisons sont rem-

(1) Il ne paraîtra pas hors de propos de parler ici des changemens survenus dans les mœurs et dans les coutumes, depuis les deux dernières guerres. Le séjour des Européens qui fréquentent les meilleures maisons, l'éducation à peu près européenne que l'on donne aux enfans nobles depuis une certaine d'années, avaient déjà apporté de grandes améliorations dans diverses parties de l'économie domestique; mais la dernière campagne et un séjour de six ans des armées dans ces deux provinces ont opéré une révolution complète dans les mœurs. Les meubles, la distribution des appartemens, les repas, les bals, les fêtes, tout a changé de face, et à l'exception des usages nationaux consacrés par le temps et des usages autres introduits par les circonstances ou [illegible] ne manqueraient pas de changer avec la forme du gouvernement, le reste est un mélange de russe et de français; les uns et les autres y sont fort aimés. Les boyards conservent encore leurs habillemens orientaux, les manières les plus polies. L'année dernière, quelques-uns d'entr'eux qui de Valachie étaient passés en Russie à l'occasion des événemens, avaient pris le costume des Européens et il eût été difficile de les distinguer d'avec ces derniers. Les dames surtout, qui suivent alternativement les modes allemandes et françaises, s'habillent avec beaucoup de goût et dansent avec un certain abandon qui leur est naturel, et qu'elles auraient tort de vouloir quitter pour suivre entièrement la méthode des maîtres.

Qu'il me soit permis de payer, en cette occasion, aux dames Grecques, Valaques et Moldaves, un tribut justement mérité pour la grâce et l'amabilité avec laquelle elles remplissent

plice d'esclaves des deux sexes, qui sont chargés de tous les devoirs domestiques, tels que cuisiniers, cochers, tailleurs, boulangers, etc. Les Tziganes sont la race la plus vile et la plus mal propre qui existe en Europe, voleurs, méchans et libertins dès l'âge le plus tendre, et il est clair qu'un enfant élevé par ces sortes de gens, ne peut avoir ni sentimens généreux ni principes élevés.

La langue grecque étant en usage à la cour des princes, les boyards s'empressent de la faire apprendre à leurs enfans, et ils leur donnent pour gouverneur et pour maître quelque moine grec qui, au lieu de vivre dans un monastère isolé, prend la fuite, où trouve, par ce moyen, l'occasion d'en sortir. Il y a dans les deux provinces un grand nombre de semblables sujets dont les mœurs ne font pas honneur à l'état ecclésiastique (1). J'ai connu au reste beau-

les devoirs de l'hospitalité envers les étrangers. Chargé des honneurs de la maison, ce sexe charmant s'en aquitte avec une aisance qui ne serait pas désavouée des françaises mêmes. En général, et sans crainte d'être accusé de voir à travers le prisme de la partialité, j'oserai avancer qu'il ne manque à ces nations qu'une autre forme de gouvernement et de bonnes institutions, pour se mettre, un jour, au niveau des nations civilisées. La roideur et la ténacité de quelques vieux boyards, surtout en Moldavie, forme un contraste frappant avec l'élan rapide qui pousse la jeunesse pour se mettre sur les rangs de ces dernières.

(Note du Traducteur.)

(1) L'éducation des garçons est maintenant confiée, dans les bonnes maisons, à des maîtres français ou allemands, et celle

coup de vieillards opiniâtres pour la conservation des antiques coutumes, et qui n'ont jamais voulu parler le grec. La langue nationale est un mélange de slave et de latin, ils disent par exemple, *boune oureme domnoule*, bonjour, monsieur; *slouga a domniata*, je suis votre serviteur, monsieur. *Ouréme* et *slouga* sont des mots slaves. Ces nations, surtout les Valaques, aiment beaucoup le bal, les assemblées et les repas tumultueux. Les hommes graves et déjà avancés en âge ne dédaignent pas de danser et de s'enivrer dans les nôces et festins qui se font à la cour. Ils aiment beaucoup les spectacles et les jeux de hasard. Ils conservent en cela les coutumes antiques de leurs voisins, les Hongrois et les Polonais, et on voit, par ce qu'en dit *Antoine Marie del Chiaro dans ses Révolutions modernes de la Valachie*, ouvrage imprimé au commencement du dix-huitième siècle, qu'ils ont encore dans les coutumes et les usages beaucoup d'autres rapports de ressemblance avec ces deux nations, comme aussi plus de magnificence et de générosité; mais tout cela est changé depuis qu'ils sont gouvernés et qu'ils partagent le sort des Grecs, qui se sont efforcés de les opprimer et de détruire toute semence de vertu, pour régner plus facilement. On a cependant vu pendant les guerres antérieures où l

des demoiselles à des institutrices que l'on fait venir exprès de Vienne ou de Francfort, et qui sont assez bien payées. Le vrai Grec n'a plus que la religion et la langue grecque littérale à enseigner. (Note du Traducteur.)

Russes occupaient ces provinces, que les nationaux étaient très disposés à devenir d'excellens sujets. Les inimitiés entre les boyards naissent dans le temps des promotions aux emplois publics; ils font alors tout leur possible pour se dénigrer mutuellement, et ceux même qui sont étroitement liés de parenté, ne s'épargnent pas plus que les autres en ces circonstances; mais dès que les emplois sont distribués ils redeviennent amis comme auparavant. Les dames, qui aiment la vie oisive et à passer toute la journée en visite, permettent qu'on leur fasse la cour; mais au surplus il n'y a pas de pays où l'on se plaigne moins que dans ceux-ci, et il faut que le scandale soit trop grand pour qu'on en parle. Dans le vulgaire il y a beaucoup de libertinage et de débauches. Toutes les tavernes sont des lieux de prostitutions.

Le luxe dans les habillemens des deux sexes est excessif, et entraîne la ruine des maisons. Les dames ont la coutume de porter de nouveaux vêtemens aux fêtes de pâques, de noël et de l'assomption. Ces vêtemens qui sont ou d'étoffes des Indes, de schals de cachemire doublés de zibelines et d'autres précieuses fourrures de la Russie, et garnis sur toutes les coutures et aux extrémités de galons ou de broderies de Vienne, coûtent jusqu'à trois mille florins.

Leur table est abondante, mais de mauvais goût. Ils aiment d'avoir un grand nombre de convives, et quiconque se présente à l'heure des repas, est toujours bien accueilli, et trouve promptement sa place. Anciennement, les hommes allaient à cheval, et les

dames sur une espèce de char suspendu, appelé *tudivan*, et dont on se sert encore en voyage. On y a introduit, depuis la fin du siècle dernier, les voitures de Vienne, et c'est à qui en aura une plus belle. Le luxe a besoin des arts, et les nationaux n'ayant aucune habilité pour les exercer, ont appelé dans leurs contrées beaucoup d'étrangers de la Transylvanie, qui font payer très cher les produits de leur industrie. Les Valaques et les Moldaves épousent leurs femmes très jeunes; ce sont les mères qui les choisissent, attendu que les demoiselles sont cachées aux regards des hommes. Les nôces durent huit jours, que l'on emploie à danser et à faire bonne chère. On ne les célèbre plus à présent avec cette magnificence décrite par *Chiaro* (1). Les funérailles sont accompagnées des proches parens du défunt. Les veuves ne manquent pas de paraître les cheveux épars, de se déchirer les joues, et de pousser de grands cris près du cadavre de leurs maris. Souvent la douleur est sincère, parce qu'une veuve, et surtout une vieille, tombe dans un grand mépris, et qu'elle ne jouit plus des mêmes avantages et de la même considération que du vivant de son mari, surtout quand c'était un homme en charge. Le seul avantage qui lui reste, c'est de recevoir de la cour une pension, et de conserver quelques immunités, coutume que je trouve très louable (2). Ils sont plutôt mesquins que magnifiques.

(1) Auteur d'un ouvrage intitulé: *Révolution de Valachie*.

(2) Le réglement de 1818 dont j'ai parlé plus haut rel[ève]

dans l'intérieur de leurs maisons, non par volonté, mais parce qu'ils tremblent d'exciter la cupidité, et d'être en proie aux rapines et à l'avidité des Turcs, comme il est certain qu'ils le sont actuellement. Ces barbares se font un jeu de détruire les maisons, et de voir en flammes tout un village entier. Après une des dernières guerres, on ne voyait que les vestiges des terres considérables situées dans les plaines, et qui depuis peu d'années, étaient dans un état florissant. Malheureux habitans de si belles contrées, vous méritez avec raison la compassion de tout ce qui porte un cœur sensible et humain, et surtout de celui qui a vécu si long-temps parmi vous, et qui se faisait un plaisir et un devoir de contribuer toujours à votre bonheur, a mérité votre reconnaissance (1)!

Autant que je puis en juger, je trouve que tous les vices de cette nation ont leur source dans un gouvernement plus que despotique, et une mauvaise

vement aux quatre familles qui devaient régner exclusivement sur les deux principautés avait assigné sur la caisse de la vistiarie, des pensions pour les boyards et les Grecs hors d'état de service après un certain nombre d'années, ainsi que pour les veuves de ceux qui étaient morts au service de l'état; et leurs fils avaient droit aux emplois.

(Note du Traducteur.)

(1) Que dirait celui qui, après avoir vu ces provinces si florissantes, il n'y a qu'un an, comme je les voyais, y retournerait aujourd'hui, que la foudre les a ravagées!!!

(Note du Traducteur.

éducation; je suis persuadé, que si le sort les faisait un jour devenir sujets d'un souverain juste, humain et éclairé, elle deviendrait toute autre, rivaliserait avec les nations les plus civilisées. Malgré tous ces inconvéniens et tous leurs malheurs, il se trouve parmi les Valaques des hommes de bien et des personnes de mérite. Parmi les Moldaves, les familles Cantacuzène, Rosetti, Balsch et autres, ont d'excellens sujets qui pourraient figurer parmi les nations civilisées, et qui sont d'autant plus dignes de louange et d'admiration, qu'elles ont su conserver leur caractère de noblesse et de [illegible], au milieu de tant de désordres publics et particuliers (1).

(1) Je pourrais bien enchérir sur ce tableau et augmenter la liste de quelques autres noms dans les deux nations, mais je craindrais de blesser la modestie de ces aimables familles, et la délicatesse m'ordonne de garder le silence. Si cet écrit leur parvient jamais, qu'elles jouissent en le lisant de la récompense qui leur est due à juste titre.

(Note du Traducteur.)

CHAPITRE XXIX.

Traduction de quelques pièces, mentionnées dans le courant de cet ouvrage.

N° 1.

Article seizième du traité de *Koutsouk-Kaynardzi*, conclu le 21 juillet 1774, entre la cour de Russie et la Porte-Ottomane.

La Russie restitue à la sublime Porte toute la Bessarabie avec les villes d'Akkerman, Kilija, Ismaïl, ainsi que les bourgs, villages et autres lieux situés dans cette province. Elle lui restitue également la forteresse de Bender, ainsi que les deux principautés de Moldavie et de Valachie avec toutes les forteresses, villes, bourgs et villages, et tout ce qu'ils contiennent. La sublime Porte les reçoit aux conditions suivantes, qu'elle promet, de la manière la plus solennelle, d'observer religieusement.

1. D'observer, à l'égard des habitans de ces principautés de quelque dignité, état, condition, caractère ou nation qu'ils soient, *sans aucune exception*, une amnistie absolue et l'éternel oubli stipulés dans le premier article de ce traité, en faveur de tous ceux qui effectivement se seraient rendus coupables de quelque faute, ou auraient été soupçonnés d'avoir eu l'intention de nuire aux intérêts de la sublime

Porte; de les rétablir dans leur première dignité, rangs et possessions, et de leur restituer tout ce dont ils jouissaient avant la présente guerre;

2. De n'apporter aucun empêchement quelconque au libre exercice de la religion chrétienne qui sera parfaitement libre, et de ne mettre aucun obstacle à la construction des nouvelles églises, et à la réparation des anciennes, ainsi que cela s'est pratiqué précédemment;

3. De restituer aux couvens et autres particuliers les biens et terres qui leur appartiennent, et dont ils ont été dépouillés injustement dans les environs de Bender, Ibraïlow, Chottin, et qui s'appellent aujourd'hui *Rajas* ou *Paradis*;

4. De traiter les ecclésiastiques avec les honneurs et distinctions dûs à leur caractère;

5. D'accorder aux familles qui voudront quitter leur patrie pour s'établir ailleurs, la liberté d'en sortir avec tout ce qu'elles possèdent; et afin que ces mêmes familles puissent disposer de leurs biens, on leur accordera, pour profiter du bénéfice de cet article, le terme d'une année à dater du jour de l'échange du présent traité;

6. De n'exiger ni demander aux habitans aucune somme d'argent ni taxe à titre des contributions arriérées de quelque nature qu'elles soient;

7. De n'exiger de ces peuples aucune taxe ni contributions pour toute la durée de la guerre; mais au contraire, en considération des pertes qu'ils ont éprouvées pendant sa durée, ils seront exempts de

tout impôt pendant deux années, à dater de l'échange du présent traité;

8. Après l'expiration de ce terme de deux années, la sublime Porte promet d'user avec ces peuples, de toute l'humanité et la modération possible dans les impositions pécuniaires qu'elle leur demandera, lesquelles seront reçues par le moyen des députés qui seront envoyés tous les deux ans; qu'au terme de payement de ces impôts, ni les pachas, ni les gouverneurs, ni quelqu'autre personne que ce soit, ne pourra ni les vexer, ni les opprimer, et exiger d'eux aucune somme ni impositions sous quelque titre ou prétexte que ce puisse être; mais qu'ils jouiront de tous les avantages qui leur ont été accordés sous le règne du sultan Mehmet IV de glorieuse mémoire, et de Sa Hautesse le sultan régnant (1);

9. La sublime Porte permet aux princes de ces deux principautés, d'avoir près d'elles chacun un chargé d'affaires, professant la religion chrétienne du rit grec, pour veiller aux intérêts des deux provinces, et qui, nonobstant la médiocrité de leur condition, relativement à la sublime Porte, seront traités par elle avec bonté, et considérés comme des personnes jouissant du droit des gens, c'est-à-dire à l'abri de toute violence;

(1) Le sultan Achmet, et non pas Mehmet IV, était père du sultan régnant (à l'époque du traité s'entend); on n'a jamais pu savoir quels sont ces avantages que les nationaux réclamaient pour les deux principautés, sans avoir de documens. Il paraît qu'ils ont induit en erreur les ministres russes.

10. La sublime Porte consent encore que les ministres de la cour Impériale de Russie, résidant près d'elle, puissent, selon les circonstances dans lesquelles se trouveraient les deux principautés, parler en leur faveur, et la Porte promet d'écouter ces remontrances avec l'attention et les égards qui conviennent à des puissances amies et respectées (1) et (2).

(1) Presqu'aucun de ces dix points n'a été observé ni mis en pratique, d'un côté par la disposition naturelle de la sublime Porte-Ottomane à manquer de parole, et de l'autre, parce que les princes des deux nations n'ont pas eu le courage d'insister sur leur exécution (*), et que les ministres n'ont pas fait valoir le traité dès son origine. Enfin par toutes les autres raisons qui finalement ont amené une nouvelle guerre.

(*) Un prince grec prudent se gardait bien d'insister, il n'eût point été écouté. Il n'y avait que les ambassadeurs qui pussent le faire.
(Note du Traducteur.)

(2) Les dix points contenus dans l'article 16 du présent traité ont été maintenus par tous les traités postérieurs et leur exécution a été soigné rigoureusement, dès que la cour Impériale de Russie a eu des consuls dans les deux principautés.
(Note du Traducteur.)

N° 2.

Traduction du haltischerif, du sultan Abdulhamid, en faveur des deux principautés de Moldavie et de Valachie, renouvelé l'année 1784 (1).

Mots écrits de la main même du Sultan.

Tu te conformeras à sa teneur.

Alexandre Scherletzadey (fils de Charles) Vaivode de Moldavie et célèbre entre les princes qui suivent la religion de Jésus, que la fin soit heureuse.

Nous te faisons savoir par le présent que nous avons donné au mois de *shewal* de l'année 1188, deux ordres revêtus au haut de notre signature Impériale, et de la teneur suivante concernant la Valachie et la Moldavie :

1. Les sujets des deux principautés, lesquelles sont les greniers de mon puissant Empire, après avoir payé l'impôt fixé, ne payeront, à l'avenir, aucune autre contribution sous diverses dénominations, comme cela se pratiquait avant la dernière guerre ;

2. Les Vaivodes ne seront pas déposés, à moins d'avoir donné des preuves apparentes de rébellion, et ce réglement sera pour toujours observé sans aucun changement ni modification, conformément aux traités antérieurement conclus entre notre puissant

(1) *Geschite und Verfassung der Vallakey und Moldau* (histoire des traités par Martens. (Note du Traducteur.)

Empire et la cour de Russie. A cette fin, il sera délivré aux princes des *Beyrath* (diplômes) revêtus de notre chiffre révéré, et accompagnés de grâces, afin que les habitans consolés puissent vivre tranquilles, et que leurs princes jouissent du calme de l'ame.

3. Le paiement du tribut imposé sur les sujets s'effectuera tous les deux ans une fois à notre trésor impérial à Constantinople par les agens des princes.

4. Les sujets Valaques et Moldaves seront exempts de ce tribut et de toute autre contribution pendant deux ans, à commencer de la lune de *Gemasiul-wel* de l'an 1188, jusqu'à l'expiration de ce terme.

5. Après le terme de ces deux années, le tribut qui doit être perçu avec une miséricordieuse douceur et modération, sera, comme il est dit plus haut, versé dans notre trésor par l'agent du prince près notre sublime Porte.

6. Il ne sera exercé aucune poursuite pour les anciens comptes ou dettes arriérées, de quelque nature qu'ils soient.

7. S'il survient quelque contestation entre un turc et un sujet chrétien, l'affaire sera examinée par le prince de Moldavie, conjointement avec son Divan Effendi et autres Turcs qui seront présens, et on cherchera les moyens d'accommoder le différend de manière qu'ils soient contens tous deux; mais si la médiation ne produit pas l'effet désiré, le cadi d'Ibrailow sera mandé, et il jugera l'affaire avec la plus grande intégrité, et sans opprimer en aucune ma-

nière d'habitant, attendu que notre ferme volonté est qu'il ne soit pas cité à d'autre tribunal qu'à celui du pays.

8. S'il existe une décision sacrée ou *fetwa* dans les causes civiles, où le témoignage de *Pierre* grec contre *Omar* turc, est recevable en matière d'hérédité, soit par testament ou *ab intestat*, le témoignage du grec contre le turc, ne sera reçu que selon la teneur du haut fetwa.

9. Si des militaires ou toute autre personne commettait quelque délit en Moldavie, ils seront arrêtés, conduits dans les forteresses voisines pour être punis par leurs commandans respectifs.

10. Attendu que nous avons déjà expédié plusieurs firmans, relativement aux militaires et habitans des rives du Danube, qui, contre nos ordres, entrent sans permission dans ces deux principautés, élèvent des rixes, se massacrent, et cherchent à venger le sang versé, à susciter des procès; demandent ensuite de l'argent aux sujets Moldaves, et leur causent d'autres inquiétudes; voulant également extirper les vagabonds qui parcourent le pays, et détruire (aux termes des susdits réglemens) les habitations qu'ils construisent sur les terres de la Moldavie, n'étant pas éloigné de croire que ces malveillans aient l'intention de recommencer leurs déprédations, Nous voulons que le réglement pré-

(1) Le *Fetwa* est une décision du Muphti.
(Note du Traducteur.)

cité et les autres ordres soient exécutés à la lettre, et qu'à l'avenir il ne puisse entrer en Moldavie qu'un nombre fixe de négociants connus dans les forteresses, lesquels doivent être munis d'une permission écrite de leurs commandans, et qu'ils exhiberont au prince de Moldavie ou à ses officiers, et dont ils recevront en échange un permis également écrit; Nous voulons encore qu'ils ne puissent pas acheter de maisons dans les districts, ni semer, ni molester les sujets, ni prêter frauduleusement de l'argent à usure.

11. Les visirs, les commandans et les juges ne permettront pas, que pour de semblables causes, le sujet souffre aucun dommage par l'expédition de commissaires.

12. Les possessions et terres qui appartenaient autrefois aux monastères et aux boyards, et qui après leur avoir été ravies injustement, ont été appelées ensuite *anitz-raya*, soient restituées aux propriétaires après un juste examen.

13. Il ne sera pas permis aux marchands turcs d'acheter ou d'avoir des propriétés, ni de faire paître des animaux en Moldavie.

14. Les habitans ne souffriront aucun dommage quand les visirs, les pachas ou leurs gens seront obligés de dévier de la grande route pour entrer en Moldavie. Il est défendu aux grands visirs et aux honorables pachas, quand ils se rendent dans leurs gouvernemens, de molester les pauvres, de changer de route pour entrer en Moldavie, de se faire donner

par les habitans des provisions gratuitement, ou de les inquiéter par d'autres demandes. Egalement, que les personnes qui voyagent quelque part que ce soit pour des affaires importantes, ne se détournent pas de leur route pour passer en Moldavie, et que celles qui viennent dans cette province, ne demandent pas à la poste plus de chevaux que le nombre fixé dans leurs firmans de poste; les ordres antérieurs déjà existant à cet égard, doivent être à l'avenir exécutés ponctuellement. Si quelqu'un contrevient au présent ordre, il sera puni sur-le-champ.

15. Les sujets Moldaves qui, pour raison de commerce, passent dans les villages, les pays et dans les marchés de l'autre rive du Danube, ne seront point vexés par les préposés aux impôts et autres officiers de cette espèce, pour des demandes de tribut, capitation ou pour toute autre cause. Les habitans des rives du Danube n'entreront point en Moldavie sous prétexte d'y chercher leurs esclaves. Il sera délivré à cet égard des firmans particuliers à qui de droit, contenant des ordres positifs et ménaçans.

16. Les habitans de la Moldavie, suivant la teneur des coutumes, privilèges de ce pays, ne seront point molestés de qui que ce soit, sur la manière de se vêtir.

17. Dans le cas qu'un sujet vînt à embrasser la religion mahométane, il ne peut recueillir la portion héréditaire qui lui reviendrait. Comme ce cas est cependant une matière obscure en fait de loi; on a exa-

miné le *fetfa*, et il y a quatre sacrés fetfas d'émanés à cet égard : 1° Si le père de *Pierre*, chrétien, mourait après que celui-ci aurait été sanctifié par l'islamisme ou la vraie foi, il n'en hériterait pas. 2° Si *Marie*, chrétienne, vient à mourir après que *Pierre*, son mari chrétien, s'est fait Turc, il n'héritera pas de sa femme. 3° Si *Pierre*, chrétien, décède après avoir embrassé la religion mahométane, son père *Paul* n'héritera pas de lui. 4° *Mehmet* turc n'héritera de son esclave *Pierre*, chrétien, s'il lui a donné la liberté et s'il vient à mourir sans s'être fait Turc. Ces quatre fetfas seront exécutés.

18. Le nombre accoutumé de moutons sera acheté, en Moldavie, par les préposés du boucher en chef, et comme ceux-ci ont été préjudiciables aux pauvres habitans et ont commis des injustices, Nous, dans Notre clémence, Nous avons aboli l'ancienne manière de faire cet achat; mais comme il est nécessaire et indispensable de conduire des troupeaux à Constantinople pour les rations de viandes qui sont distribuées par le trésor de Ma couronne, et pour la nourriture des habitans de Mon empire, les sujets Moldaves ne cacheront pas leurs troupeaux, mais ils les vendront aux bouchers, et le prince de Moldavie doit avoir soin que les troupeaux soient remis aux susdits marchands pour les transporter à Constantinople et non ailleurs.

19. La Moldavie étant le grenier de Mon trône fortuné, quand la vente des denrées nécessaires à la Valachie et à la Moldavie sera terminée, les sujets Mol-

daves.r pour compensation de la contribution en grain qui fut, par un effet de Notre clémence, très modérée, feront porter en abondance aux échelles du Danube les grains et l'avoine qu'ils recueilleront de leurs moissons, et vendront le tout au prix courant aux capitaines des navires, du marché appelé *capan* à Constantinople; ils ne les porteront point en d'autres lieux; que la levée de ladite contribution ne les empêche point de semer; qu'ils ne cachent point les grains de leurs récoltes pour en faire le monopole. Cette manière leur sera plus profitable, et les habitans de mon empire seront délivrés de la cherté. Les vaivodes et les boyards seront à perpétuité chargés de ce soin.

20. Tous les délits et les fautes commis par les boyards et sujets de la Valachie et de la Moldavie, et que la guerre a coutume d'entraîner avec elle, leur sont pardonnés et mis dans un éternel oubli; qu'on ne pense ni à punir ni à leur reprocher leur conduite passée, et qu'ils soient certains à l'avenir que, tant qu'ils ne sortiront pas du centre de l'obéissance, qu'ils acquitteront les tributs, qu'ils fourniront les provisions demandées, et qu'ils rempliront les autres devoirs des sujets, ils ne doivent attendre de nous que clémence et protection.

21. Les princes de Valachie et de Moldavie sont libres de donner les emplois du pays tant à des sujets distingués parmi les nationaux qu'à des grecs, et à tous ceux d'entre eux qui sont fidèles et dignes de gouverner. Le prince peut s'en prévaloir pour les

différens emplois, et se servir selon le besoin des Grecs et des indigènes, donnant cependant la préférence aux seigneurs du pays pour les charges qui leur sont propres.

22. La quantité de bois nécessaire pour les forteresses situées en Romélie, doit être, comme par le passé, taillée et transportée des montagnes de la Valachie et de la Moldavie, moyennant un juste salaire qui pour la taille et le transport s'acquittera sur les tributs des deux provinces, et d'après les récépissés des intendans des bâtimens, sans la moindre diminution.

23. On aura soin qu'à l'avenir il ne soit point envoyé, sans nécessité, de douaniers à Galatz tant de la part du gouverneur de Kilia que de celui d'Ismaïkia.

24. Personne n'ira en Moldavie chercher, sous le nom de fermier, le nitre pour l'usage de Notre hôtel des monnaies, mais le nitre nécessaire sera livré par le prince; le coût et les frais de transport seront défalqués de la somme du tribut, et l'on en donnera avis à Notre hôtel impérial des monnaies, qui le fera recevoir à l'échelle qui sera indiquée pour le conduire à Constantinople. Comme jusqu'à présent les habitans du pays n'ont manqué en aucun point aux devoirs auxquels ils sont assujétis, les articles suivans dictés par Notre miséricorde impériale, ont été ajoutés aux points susdits; qu'ils se gardent donc bien de commettre à l'avenir la moindre omission, et que l'on use de promptitude et de diligence, quand il s'agit de Notre service; qu'ils obéissent à leurs

princes, et ne manquent pas d'un iota à la fidélité et au service. C'est pourquoi Nous faisons savoir qu'à l'avenir on n'exigera de la Valachie que 619 bourses (1), et de la Moldavie 135 bourses et 444 piastres (2) pour leur tribut, qui sera payé à la fin de chaque année à ma couronne glorieuse, dans le cas où ces sommes n'auraient pas été employées en commissions.

25. Le présent du *Bayram* est fixé, pour la Valachie à 50,000 piastres en argent et en marchandises, et 40,000 piastres pour le *Richiabie* (3); la Moldavie payera 90,000 piastres (4) tant en argent qu'en marchandises pour le *Bayram*, et 25,000 piastres pour le *Richiabie*, et il ne sera rien exigé de plus.

26. Il ne sera rien exigé des princes pour les confirmer dans leur charge (5), et ils ne seront pas dé-

(1) C'est une manière de compter en Turquie; une bourse est de 500 piastres, donc 309,500 piastres pour la Valachie, et 67,944 piastres pour la Moldavie.

(Note du Traducteur.)

(2) Depuis le traité de Bucharest, la Moldavie n'a plus payé pour le *karatz* ou capitation que 95 bourses et 269 piastres, ou 47,769 piastres à cause de la perte qu'elle a subie.

(Note du Traducteur.)

(3) Présent particulier que fait la province à la caisse du Grand-Seigneur. (Note du Traducteur.)

(4) Cette somme a aussi éprouvé une réduction après la paix de 1812, pour la Moldavie; cette province ne payait plus, dans ces derniers temps, que 60,984 piastres.

(Note du Traducteur.)

(5) En Turquie les places sont données pour un an. L'année

posés à moins qu'ils ne se soient évidemment rendus coupables de quelque délit.

27. Il ne sera rien demandé aux princes de plus que de coutume, pour les droits et présens, et ceux-ci de leur côté n'exigeront rien des sujets pour y satisfaire; mais ils les acquitteront de leurs revenus particuliers.

28. Nous ne souffrirons pas que les pachas, cadis et autres commandans qui se trouvent dans les environs prétendent un tribut ou se fassent donner des présens par les deux provinces, attendu que cela tombe au détriment des sujets, comme il ne leur est pas permis, non plus, d'envoyer en leur nom des commissaires, excepté dans le seul et unique cas de faire toucher le tribut que Nous avons ordonné.

29. Les princes ne seront pas obligés de faire des présens, lorsqu'il arrive des changemens dans les ministères de Notre puissant Empire (1).

30. Les besoins de Notre puissant Empire exigent des deux principautés des fournitures de différentes

révolue la Porte confirme ou destitue le fonctionnaire. Dans le premier cas il paie une somme pour le décret qui le continue dans son emploi. (Note du Traducteur.)

(1) Cet article est purement illusoire. Les princes n'étaient pas de droit obligés à faire des présens aux ministres lors de leur nomination, mais ceux-ci regardaient cet usage comme une chose due, et les princes se gardaient bien d'y manquer dans la crainte de se faire des ennemis dans les nouveaux ministres. Comme en Turquie le ministère est très souvent renouvelé, cela coûtait beaucoup. En 1820 la Moldavie paya 120,000 piastres pour ce seul objet. (Note du Traducteur.)

espèces, mais graduées de manière que les habitans n'éprouvent aucune disette, et quand le trésor les demande, il doit les payer comptant, selon le tarif du marché où elles sont achetées, sans charger les habitans des frais de transport.

31. Les injustices et les vexations commises par les préposés du boucher en chef lors de l'achat des bestiaux, étant venues à Notre connaissance, ce mode de vente est supprimé. Mais l'approvisionnement de Constantinople devant s'opérer par les soins de Notre Sublime Porte, les sujets des deux provinces qui voudront vendre leurs bestiaux, les céderont aux marchands au prix courant, et les princes auront soin qu'on ne manque pas de les livrer à Notre empire.

32. Quand il Nous plaira d'exiger des deux provinces des bois ou autres matériaux pour les édifices publics, on en donnera d'avance avis aux princes; ces bois seront transportés sur les frontières des deux principautés; et les commissaires destinés à les recevoir en payeront au comptant le prix aux habitans ainsi que les frais de transport. On n'usera point de violence pour les faire transporter hors des frontières, et quand on aura employé les sujets des deux pays on leur payera comptant, et sans diminution ni retard, le prix de leurs travaux.

33. Il est défendu aux habitans, militaires ou autres, des pays limitrophes, d'entrer dans les deux provinces pour exiger de l'argent des sujets; l'entrée ne sera permise qu'aux marchands pourvus de *firmans*;

il leur est également défendu de semer ou de faire paître des animaux sur les terres appartenant aux habitans, comme aussi de s'en emparer. Celui qui emploierait la ruse pour enfreindre cet article, sera puni.

34. Les terres qui, après la paix, auraient été usurpées par les Turcs des contrées voisines dans les deux provinces, seront restituées à leurs propriétaires.

35. Il ne sera envoyé de commissaire de Notre Sublime Porte dans les deux principautés que dans les cas d'un besoin urgent; et quand ce cas écherra les sujets ne paieront pas sa commission, et il ne prolongera pas son séjour sous divers prétextes ou motifs.

36. Nous ordonnons, dans Notre clémence et volonté impériale, que tous ces articles soient exécutés conformément à la teneur du premier réglement. Et comme la miséricorde envers les pauvres et les faibles, et la clémence envers les sujets, est le propre attribut de la justice signalée de Notre gouvernement, Nous voulons que les sujets Valaques et Moldaves soient comblés de grâces et de bienfaits, afin qu'ils vivent préservés de toute espèce d'injustice, et stables dans un bonheur et une tranquillité permanente, à l'ombre de Notre puissant empire. A cet effet nous avons donné le présent ordre revêtu de notre signature impériale; commandons qu'après avoir été lu dans les assemblées générales de tous les évêques métropolitains, évêques, abbés, boyards, boyarnases, capitaines, officiers, habitans et sujets, et qu'ils en auront

pris connaissance, il soit remis aux juges pour être conservé par eux. Qu'à l'avenir il soit exécuté ponctuellement dans tout son contenu et de manière qu'il a été expliqué et publié. Tu prendras le soin d'écrire et d'informer Notre Sublime Porte, si quelqu'un y contrevenait, afin qu'il soit puni sur-le-champ.

37. Les boyards de Valachie et de Moldavie qui resteront fidèles à Notre puissant empire et qui se conduiront avec obéissance et soumission envers leurs princes, demeureront en possession tant des terres et propriétés que des titres et emplois qu'ils ont obtenus en vertu des diplômes, ainsi que Nous l'avons précédemment ordonné.

38. Nous voulons que ces ordres soient, dans la suite, exécutés soigneusement et à perpétuité; que la prospérité règne dans ces provinces, car c'est de leur félicité que dépend celle des nobles; quand les pays sont tranquilles, il ne se fait point d'intrigues; tous obéissent aux princes et se rendent dignes d'obtenir, selon les antiques coutumes du pays, des emplois et les émolumens qui y sont attachés. Si, dans la suite, quelque boyard se permettait des demandes exagérées (ce qui apporte ordinairement de la confusion dans le système adopté), ainsi qu'on l'a déjà fait par le passé, comme aussi de molester les habitans, contre Notre volonté, et si, après leur avoir recommandé de s'abstenir de ces excès, ils n'obéissent pas et entreprennent quelque chose contre la volonté du prince que Nous aurons choisi pour les gouverner, il a la permission et pleine

autorité de châtier les téméraires et de les punir comme ils le méritent. Et toi, prince actuel, tu veilleras soigneusement à ce que de pareils gens soient punis, et tu employeras tous tes soins à maintenir le bon ordre, afin que les pauvres sujets vivent tranquilles; que la répartition des impôts s'opère également sans aggraver personne, et que tout se fasse selon les règles de l'équité.

39. Tu auras également grand soin de recommander et d'insinuer à tous les nobles et sujets de faire des vœux pour la conservation de Notre existence et pour la durée heureuse et glorieuse de Notre puissant Empire; fais en sorte que tous, tant nobles que sujets, se pénètrent du sens des ordres précités, c'est-à-dire, que tous les observent fidèlement, etc.; qu'aucun d'entr'eux n'oublie son devoir et la subordination qu'il doit à Nos décrets impériaux qui demandent une obéissance sans bornes; qu'ils soient assurés qu'en ne s'écartant jamais de la fidélité et de la loyauté accoutumées, et qu'en conservant la pureté de leurs mœurs, ils jouiront d'une tranquillité parfaite et ne cesseront d'éprouver les effets de Notre clémence et de Notre miséricorde impériales.

40. Toi et tes successeurs, en montrant du zèle pour notre service et de la reconnaissance pour Notre magnificence impériale, et en observant fidèlement les présens commandemens, vous n'aurez pas à craindre d'être déposés à moins d'être évidemment coupables de quelque délit qui donne lieu à la déposition; au contraire Tu seras affermi

dans la principauté de Moldavie, et il est certain et indubitable que, du moment qu'on sera informé que des habitans des autres rives du Danube et des forteresses, grands et petits quels qu'ils soient, auront osé contrevenir au présent ordre, il en sera fait justice.

41. Nous veillerons, ainsi que nos grands-visirs et nos honorés pachas, avec la plus soigneuse attention, au maintien des priviléges qui ont été accordés sous le règne équitable de notre grand-père le sultan Mehmed-Han.

Geschiete und Verfassung der Vallachey und Moldau. Histoire et Constitution de la Valachie et de la Moldavie, page 213. Recueil des Traités, par Martens, tome 3, page 281.

N° 3.

Traduction du Chrysovole (1) *accordé par le prince Alexandre aux marchands arméniens, sujets de S. M. I. et R. A.^que^, le 9 mars 1784.*

Il est du devoir et de la prudence des souverains de veiller sans cesse et de favoriser ceux qui, pour l'utilité des sujets à eux soumis, s'empressent de faire prospérer leur industrie, leurs travaux, le commerce et l'agriculture. Comme il se trouve, depuis longtemps, dans cette principauté, un grand nombre de marchands arméniens, sujets autrichiens de la Gallicie, avec leurs bœufs, chevaux et autres bestiaux, et comme il est de notoriété publique qu'ils ne sont pas d'une médiocre utilité au pays, attendu qu'ils élèvent, à la satisfaction des habitans, le prix des bestiaux et autres objets ; et comme ils ont été favorisés par nos illustres prédécesseurs qui leur ont accordé des grâces, ainsi qu'il résulte de leurs priviléges et notamment de celui qu'ils ont en mains et à eux délivré par notre oncle défunt le Vaivode Jean-Nicolas, avec des priviléges exclusifs, nous avons, en conséquence cru qu'il était juste non seulement de renouveler et de confirmer lesdits priviléges, mais de les augmenter et d'y joindre quelques nouvelles grâces pour les rendre plus stables, et c'est à

(1) Vient du grec χρυσὸβουλλον, c'est-à-dire, *bulle d'or*, c'est proprement un diplôme. (Note du Traducteur.)

cette fin que Nous avons délivré le présent diplôme.

1. Ayant appris que quelques-uns des propriétaires des terrains que louent annuellement ces marchands arméniens pour leurs besoins, s'entendaient avec leurs voisins, feignant d'en trouver un plus haut prix que celui payé par les arméniens, et qu'ils employaient encore d'autres moyens frauduleux qui obligeaient les marchands à se transporter ailleurs avec leurs troupeaux, ou de donner, à leur détriment, aux propriétaires le prix qu'on leur demandait; comme de pareils moyens sont contraires au bon ordre et à la justice, toutes les fois qu'un pareil stratagême sera reconnu, non seulement le voisin qui se prête à la fraude exercée par le propriétaire sera puni avec toute la rigueur de la justice, mais encore le propriétaire lui-même sera traduit par devant notre divan pour y être jugé. Aucun habitant du voisinage n'osera molester ou chasser avec le mot *protimissis* ou priorité, les marchands qui sont établis depuis long-temps sur un terrain avec leurs troupeaux, et qu'ils occupent du consentement du propriétaire. Le voisin aura pour l'avenir le droit de priorité sur les premiers biens qui se vendront annuellement. Le sujet autrichien qui a obtenu la possession d'une terre et qui l'a occupée quelques années, y a fait des constructions ou toute autre chose pour son utilité et son commerce, ne pourra être inquiété en aucune manière par son voisin sous le titre de *protimissis*.

2. Qui que ce soit du voisinage ne peut semer,

labourer ou couper l'herbe forcément sur les terres qui sont louées annuellement par ces marchands étrangers pour l'usage exclusif de leurs bestiaux.

3. Quant au foin qu'ils voudront faire pour l'usage ou la nourriture de leurs bestiaux, ils auront la faculté de s'accorder avec les gens d'un endroit quelconque, soit avec les étrangers ou paysans de ces provinces, selon qu'il leur conviendra.

4. A l'égard des bœufs qu'ils achèteront pour leur commerce, ils paieront pour le droit de *cornarit* une piastre et un potronic (monnaie ancienne) pour chaque bœuf, selon l'usage. Ils auront encore à payer pour tout le troupeau, lorsqu'ils sortiront des frontières, une piastre et soixante deniers aux douaniers des limites. Ils paieront également pour chaque bête échappée, deux piastres à ceux qui les ramèneront; mais ensuite, s'il ne vient à s'égarer qu'un ou deux bœufs, les propriétaires ne paieront, de récompense, qu'une piastre, selon l'usage.

5. Ils paieront également pour tout le bétail qu'ils ont dans le pays (excepté les bœufs de commerce), comme vaches, chevaux, jumens, la *conitza*, à raison de quarante aspres par tête, selon l'usage; mais on ne l'exigera pas pour les poulains et les veaux. A l'égard des bestiaux qu'ils achètent à la foire pour les exporter, comme ils sont dans l'intention de leur faire passer la frontière deux mois après, ils ne seront pas obligés de payer la *conitza* pour cet espace de temps; mais si ces troupeaux restent plus longtemps dans le pays, ils seront tenus de payer ce droit.

6. On n'exigera aucun droit à la douane pour les chevaux de leurs propres races qu'ils voudront transporter en Pologne ; mais pour tous les autres articles qu'ils achèteront dans le pays, comme chevaux, bestiaux, etc., et qu'ils exporteront hors des frontières ; également les autres marchandises de quelque nature qu'elles soient, qui, venant de quelqu'autre pays, passeront dans celui-ci, ils seront tenus de payer à la douane d'après le tarif de notre chancellerie qui a été fait et réglé cette année, et où l'on indique que tous les sujets autrichiens doivent payer le trois pour cent, selon l'ordre.

7. S'ils ont des abeilles et des pourceaux en cette province de Moldavie, ils paieront la *dissetine*, à raison de dix vieux deniers pour tout le nombre qu'ils en ont.

8. On ne pourra prendre pour l'*olac* ou pour la poste leurs chevaux, ni ceux de leur race ni ceux de leurs habitations et de route.

9. S'il s'élève des différends entre ces marchands, leurs préposés et quelques-uns de nos sujets, et qu'ils ne soient pas satisfaits de la décision des Isprawniks, ils peuvent en appeler à notre divan ; dans ce cas les parties litigieuses seront renvoyées devant Nous par les Isprawniks pour être jugées définitivement.

10. Si quelques-uns des sujets sus-dénommés commettaient quelque délit, les Isprawniks ne pourront ni les incarcérer, ni les punir, mais les envoyer de suite ici en dénonçant le délit, afin de pouvoir procéder à leur égard, selon la teneur des anciens

traités suivis à Constantinople, et en énonçant les motifs de cette arrestation.

11. Nous invitons amicalement les autres princes, nos frères et nos successeurs, que Dieu substituera après N dans cette principauté, de ne point altérer cette grâce ni ces priviléges, mais bien de s'y conformer pour leur propre honneur et éternelle mémoire.

Donné en notre résidence de Jassy, l'an second de notre principauté de Moldavie, le 9 mars 1784 (1).

Signé
Nous Alexandre Vaivode

L. S.

Jean Cantacuzène,
Grand-Vistiar.

(1) *Geschiete und Verfassung der Vallackey and Moldau;* et Histoire des Traités par Martens, tome 5.

N° 4.

Traduction du commandement du Grand-Seigneur, adressé directement au prince de Valachie.

Au vaivode de Valachie *Michel*, célèbre parmi les princes de la nation du Messie, que tes derniers jours soient heureux. Vous apprendrez par le présent ordre impérial émané de Moi, que le seigneur *baron d'Herbert* (que le ciel lui accorde une heureuse fin), illustre entre les grands de la nation chrétienne, internonce impérial, résident près de Ma Sublime Porte, lui a présenté un mémoire dont le contenu ayant été traduit, expose qu'afin de procurer aide et protection aux marchands sujets de S. M. l'empereur des Romains, qui, pour le commerce, traversent les deux provinces de la Valachie et de la Moldavie, et sur les routes du Danube, il a été envoyé du côté de S. susdite M. l'année dernière dans les environs, l'illustre seigneur *Raicewich* (que sa sagesse s'accroisse), célèbre parmi les seigneurs de la nation du Messie, et secrétaire actuel de la cour impériale. Comme le commerce s'augmente et que les ramifications s'étendent, les intérêts et le bon ordre, la sûreté des marchands allemands qui parcourent les deux principautés ou qui y résident, et l'arrangement de leurs affaires commerciales, a déterminé la cour impériale d'envoyer ledit seigneur pour son agent dans les principautés. Tout en se louant des bons

procédés des vaivodes de Valachie et de Moldavie c
de l'assistance qu'ils ont donnée jusqu'à présent
commerce, la cour impériale ne voulant cepend
rien omettre de ce qui convient à son caractère, ta
sous les rapports de protection que des convenances,
d'après les coutumes, la susdite cour impéria
demande amicalement qu'il soit donné des or-
dres, tant à vous vaivode de Valachie, qu'au vaivode
de Moldavie, afin que tous les droits, immunités,
priviléges et concessions d'usage stipulés par les ca-
pitulations impériales à l'égard des consuls et agens
de ladite cour, soient accordés au dénommé ci-dessus.
Le ministre susdit nous fait savoir en même temps
que cette demande tend uniquement à confirmer et
affermir de plus en plus le commerce et l'amitié qui
subsistent entre les sujets respectifs des deux em-
pires, ainsi que pour l'avantage des deux cours, et
qu'à cet effet il a sollicité directement que ces deux
nobles commandemens soient adressés l'un à vous et
l'autre au susdit prince de Moldavie. Comme nous
nous faisons un devoir de complaire à la cour d'Alle-
magne qui est une cour ancienne, magnifique, amie
sincère et voisine de Ma Sublime Porte, que la
loyauté parfaite et la candeur qu'elle lui témoigne
est évidente; comme il est d'une grande importance
de faciliter ses intérêts, selon les capitulations impé-
riales, et comme il est en outre très clair et évident
que Je désire et que Je suis dans l'intention de défé-
rer, d'après la teneur exacte desdites capitulations,
aux vœux et aux recommandations de cette cour amie,

afin de protéger le commerce qui est un fruit de l'heureuse paix, et que les sujets et marchands de cette puissance qui parcourent les provinces soient, selon la teneur des capitulations impériales, protégés et assistés ; trouvant encore dans le mémoire présenté par le susdit ministre que le bon ordre de leur commerce dépendra des procédés et de la considération qu'obtiendra le susdit agent, Ma volonté impériale est que vous, vaivode, vous employiez tous vos soins et toute votre application à remplir les conditions des capitulations impériales, quant aux procédés, aux égards, à la considération dûs à la dignité d'agent dans la personne du susdénommé qui a l'ordre de suivre les affaires et intérêts des sujets impériaux, comme aussi de lui donner, en vertu des susdites capitulations impériales, toute assistance et protection. C'est à cet effet qu'est donné le présent et suprême commandement, en vertu duquel Je veux et vous commande, dès que vous en aurez pris connoissance, de vous conformer strictement, avec toute soumission, respect et obéissance, à la teneur de cet ordre émané de Moi, vous abstenant soigneusement de rien faire de contraire et craignant d'y contrevenir.

Donné dans ma résidence de Constantinople, vers le milieu de la lune *zilcodeade* de l'an 1197 qui correspond au 16 octobre 1783.

N° 5.

Traduction du sened de la sublime Porte-Ottomane contenant les droits et prérogatives dont jouira le commerce des sujets de S. M. impériale et royale dans les états de l'empire ottoman.

AU NOM DE L'ÊTRE-SUPRÊME.

Nous avons rendu le présent firman d'après la démarche de l'internonce de l'empereur d'Autriche notre ami, lequel nous ayant présenté, de la part de sa cour, un mémoire où, s'appuyant sur l'article 2 du traité de Belgrade, il réclame l'exécution des différentes dispositions en faveur des marchands sujets de l'empereur dans les pays soumis à la domination ottomane.

La sublime Porte, ayant examiné le contenu de ce mémoire, a vu que l'article précité sert de base aux propositions de la cour impériale à ce sujet. En conséquence, et d'après les assurances positives données dans le mémoire susdit que les bâtimens marchands et sujets de la sublime Porte qui exercent le commerce, tant par terre que par mer, et sur les fleuves dans tous les états de l'empereur, jouiront constamment des droits, immunités et privilèges dont jouissent, relativement au commerce, les nations les plus favorisées. La sublime Porte, toujours disposée à exécuter avec la plus grande loyauté les obligations contrac-

tées par les traités; toujours attentive à pourvoir aux moyens les plus propres de donner à la cour impériale son ancienne amie et voisine, des preuves non équivoques de la sincérité de ses sentimens et de sa parfaite amitié, a résolu de s'engager solennellement par le présent *sened* d'observer religieusement les points et articles suivans, lesquels serviront à l'avenir de règle invariable sur la manière de se comporter envers la nation allemande, et qui auront la même force que le traité même de Belgrade.

ART. Ier.

Le traité de commerce signé à Passarowitz l'année 1132 de *l'hégyre* et qui sert de base à l'article IV du traité de Belgrade est, comme il le doit, maintenu et sera exécuté dans tous ses points, dans tous les états de l'empire ottoman, en faveur des marchands et sujets de l'empereur; et la sublime Porte ne permettra ni autorisera la moindre infraction à ce traité. Quant à ce qui regarde le commerce sur les mers et les fleuves, on se conformera à l'art. 6 du présent *sened*.

ART. II.

A l'égard des droits que devront payer, à la douane, les marchands et sujets impériaux, la sublime Porte reconnaissant de nouveau par le présent les anciennes conventions, savoir : qu'ils ne paieront jamais à la douane plus que *trois pour cent* une fois pour toutes, soit dans le lieu où ces marchandises

seront introduites ou dans celui pour lequel elles sont destinées. Ils paieront également *trois pour cent* une fois seulement et dans un seul endroit pour toutes les marchandises qu'ils achèteront pour exporter, et qui ne seront pas de celles prohibées, de manière que le commerce des marchands autrichiens désignés ci-dessus, sera, tant pour l'importation que pour l'exportation, libre de tous les autres droits et spécialement de ceux appelés *Mastarie*, *Cassabie*, *Bidaat*, *Resmi*, *Houdamie*, *Refsi*, *Badch*, *Jassacouli*, *etc.* Quoique les dispositions relatives à cet article soient clairement et évidemment expliquées dans le susdit traité de Passarowitz, et qu'il ait été déclaré à l'internonce que, dans le laps de temps, il se soit introduit dans les provinces ottomanes et notamment dans celles de Valachie et de Moldavie, différens abus contraires à la règle adoptée, la sublime Porte confirme formellement par le présent ces dispositions, pour être dorénavant pleinement observées dans tous les états de l'empire ottoman.

ART. III.

Les négocians et sujets impériaux jouiront encore, tant pour l'introduction de toutes les marchandises non prohibées que dans la vente et l'achat desdites marchandises, d'une liberté pleine et entière, et il ne sera permis en aucune manière aux corporations, compagnies et monopolistes, ou à qui que ce soit, de mettre, ouvertement ou clandestinement, le moindre obstacle, ni de molester ou punir les sujets

de la sublime Porte pour en avoir vendu ou acheté, comme aussi de gêner ou vexer qui que ce soit des marchands ou sujets ottomans, sous prétexte ou parce qu'il aurait acheté des négocians allemands quelques effets ou marchandises. A cet effet, l'exécution du présent *sened* sera confiée aux chefs et magistrats des provinces, tant des mers que des côtes; aux officiers des douanes, par des firmans très positifs et très énergiques et contenant avec les règles ci-dessus, la manière de se comporter envers les sujets impériaux qui voyagent ou demeurent dans toute l'étendue des états ottomans. Des copies de ce firman seront, en même temps, données à la cour impériale, afin que ses consuls, agens, aussi bien que les commandans des frontières, puissent en être informés et se diriger en conséquence.

ART. IV.

Pour prévenir les doutes ou soupçons que pourraient élever les commandans, magistrats et employés des provinces Ottomanes, surintendans du commerce de mer, et des fleuves, la sublime Porte déclare qu'en vertu des traités, il est permis aux marchands et sujets impériaux, munis de leurs passeports, d'aller et venir librement par mer et sur les fleuves, et d'exercer le commerce dans tous les états et provinces de l'empire Ottoman, et qu'ils pourront également, dans leurs voyages de mer, sur terre et sur les fleuves, approcher et décharger leurs mar-

chandises, charger celles qui ne sont pas prohibées dans tous les lieux qui leur conviendront en payant les droits auxquels ils sont tenus.

ART. V.

La sublime Porte reconnaît qu'en vertu du traité de Belgrade, et de celui de commerce signé à Passarowitz, comme aussi en conformité de la parfaite et sincère amitié qui subsiste entre les deux empires, la cour impériale a le droit de réclamer, pour ses marchands et sujets, les mêmes faveurs, privilèges et avantages de commerce sans aucune exception, dont jouissent et jouiront à l'avenir sous les rapports commerciaux, les autres nations franques, spécialement les Français, Anglais, Hollandais, Russes et autres nations les plus favorisées.

ART. VI.

Les sujets et marchands impériaux pourront librement, et sans que l'exception insérée audit traité de Passarowitz puisse former quelqu'empêchement, passer pour raison de commerce, des fleuves à la mer *et vice versa* avec leurs navires, pavillons et équipages allemands, et ils ne seront tenus que de payer une fois pour toutes, comme il a été dit ci-dessus, le droit de douanes pour les marchandises importées et exportées.

ART. VII.

Le transit sur les [illegible] par les canaux et détroits

de la domination Ottomane, et notamment par le canal de la mer Noire, sera libre à tous les marchands et sujets impériaux qui viennent par mer ou sur les fleuves avec le pavillon impérial, pour passer des provinces allemandes dans celles des cours étrangères, ou qui de ces dernières se rendent dans les provinces allemandes. Ils seront exempts de tout droit quelconque et ne seront ni vexés, ni gênés, ni forcés de décharger leurs marchandises. Bien entendu que les marchandises qu'ils feront décharger de leur propre volonté chemin faisant, pour les vendre, seront exemptes de toute espèce de taxes excepté les droits ordinaires des douanes, pourvu que les susdits bâtimens ne soient pas plus gros que ceux dont la navigation est permise aux Russes. Les marchands susdits et sujets de l'empereur seront encore assistés et secourus amicalement pendant le cours de leurs voyages dans les provinces ottomanes, comme appartenant à la cour la plus amie de cet empire. Comme on doit considérer que les bâtimens marchands qui naviguent sur les fleuves ne sont pas propres à la navigation maritime, les capitaines seront libres en arrivant dans les lieux voisins de la mer, de faire transporter leurs marchandises sur d'autres bâtimens qui fréquentent la mer Noire, et dans ce cas on ne leur fera payer aucun droit.

ART. VIII.

S'il s'élève des difficultés sur l'exécution de quelque point du présent *sened*, principalement à l'égard

des marchandises prohibées, ainsi que sur le traité de Passarowitz et sur celui de commerce de Belgrade, la sublime Porte condescendra à les applanir d'un commun accord et d'une manière amicale et juste; mais si ces différens points en difficulté ne pouvaient s'arranger de cette manière, elle consent à ce qu'ils soient applanis, réglés et décidés amicalement suivant la teneur des dispositions du traité de commerce conclu avec l'empire de Russie l'année dernière, et d'une manière convenable au commerce allemand.

Donné à Constantinople le deuxième de la lune *Rabioul-ahir* de l'an de *l'hégyre* 1198, c'est-à-dire, le 24 février 1784.

Celui qui implore le secours de l'Etre-Suprême, Hamid, fils de Hali grand-visir, et scellé de son grand cachet.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Page.

Préface du Traducteur v
Introduction . . . . . vij

Observations historiques.

Chapitre I. Description topographique de la Valachie et de la Moldavie 1
Chap. II. Division de la Valachie et de la Moldavie . . 4
Chap. III. Climat, air, eaux 7

Productions végétales.

Chap. IV. Vignes 13
Chap. V. Graines diverses. 15
Chap. VI. Arbres 17
Chap. VII. Herbages, fruits 21

Productions diverses.

Règne animal.

Chap. VIII. Troupeaux et chèvres 24
Chap. IX. Abeilles 37
Chap. X. Oiseaux 39
Chap. XI. Sauterelles 41
Chap. XII. Poissons 43

Règne minéral.

Chap. XIII. Minéraux, ... 45

Page.

Chap. XIV. Etat actuel du commerce dans les deux principautés 51
Chap. XV. Exportations qui se font pour Constantinople 57
Chap. XVI. Exportations qui se font pour la chrétienté 60
Chap. XVII. Marchandises introduites des pays étrangers 65
Chap. XVIII. Système du gouvernement. 68
Chap. XIX. Autorité du divan et des autres tribunaux . 74
Chap. XX. Autorité et faste des princes 84
Chap. XXI. Passage des pachas et autres Turcs . . . 96
Chap. XXII. Recettes et dépenses des deux principautés. 100
Mémoire sur l'état présent de la Moldavie. 104
Exposition de ce que le pays peut fournir. 105
Supplique à S. M. 106
Chap. XXIII. Mode de perception des impôts etc. Population. 113
Chap. XXIV. Postes et courriers 117
Chap. XXV. Troupes diverses. 117
Chap. XXVI. Forme et police des villes et villages . . 123
Chap. XXVII. Religion, tolérance, écoles, hôpitaux . . 128
Chap. XXVIII. Education, coutumes, génie, mœurs, etc. 139
Chap. XXIX. Traduction de quelques pièces mentionnées dans le cours de cet ouvrage . . 151
N° 1. Article 16 du traité de Koutchouk-Kaynardgi, conclu le 21 juillet 1774, entre la Russie et la Porte 151
N° 2. Traduction du hatt-schériff du sultan Abdulhamid, en faveur des princes de Valachie et de Moldavie, renouvelé en 1784 155
N° 3. Traduction du Chrysovole accordé aux marchands arméniens, sujets de S. M. I. et R. Apost., etc. 170

00086112

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015